SÉNAT

Session ordinaire de 1917.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 52e SÉANCE

Séance du dimanche 22 juillet.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Debierre sur l'offensive du 16 avril et le fonctionnement du service de santé :

Ordres du jour :

Le 1er, de MM. Eugène Lintilhac, Couyba et plusieurs de leurs collègues ;

Le 2e, de M. Boudenoot :

MM. Debierre, Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat du service de santé ; Perchot, Painlevé, ministre de la guerre ; Clemenceau, Malvy, ministre de l'intérieur, et Maurice Faure.

Clôture de la discussion.

Demande de priorité sur l'ordre du jour de MM. Eugène Lintilhac, Couyba et plusieurs de leurs collègues :

M. Ribot, président du conseil, ministre des affaires étrangères.

Suspension et reprise de la séance.

Ordre du jour de MM. Lintilhac, Couyba, Boudenoot, Touron et de la Jaille.

Sur l'ordre du jour : M. Debierre.

Adoption, au scrutin, de l'ordre du jour de MM. Lintilhac, Couyba, Boudenoot, Touron et de la Jaille.

3. — Prorogation des pouvoirs des bureaux.
4. — Réglement de l'ordre du jour.

Fixation de la prochaine séance au vendredi 27 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à deux heures.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. de La Batut, *l'un des secrétaires* donne lecture du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal est adopté.

2. — SUITE DE L'INTERPELLATION SUR L'OFFENSIVE DU 16 AVRIL

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Debierre sur l'offensive du 16 avril et le fonctionnement du service de santé.

Je dois donner lecture au Sénat des ordres du jour qui viennent de m'être remis.

Le premier, présenté par MM. Lintilhac, Couyba, Debierre, Pichon, Perchot, Maurice-Faure, Sarraut, Gavini, Bepmale, Gervais, Bérard, Codet, Milan, Loubet, Aguillon, Charles Deloncle, Henry Bérenger, Lucien Cornet, Saint-Germain, Brindeau, Vieu, d'Elva, d'Alsace, Chautemps, Rivet, Guilloteaux, Grosjean, Barbier, Mougeot, Réveillaud, Peyronnet, Louis Martin, Peschaud, Galup et Gaston Menier, est ainsi conçu :

« Le Sénat,

« Fidèle à ses ordres du jour antérieurs, adresse le témoignage renouvelé de la reconnaissance nationale aux vaillantes armées de terre et de mer de la République et de ses alliés, et salue l'arrivée du premier régiment américain ;

« Approuvant les déclarations du Gouvernement sur la direction et le contrôle de la politique générale de la guerre ;

« Comptant sur son énergie pour assurer l'ordre, la justice et la discipline, en appliquant aux fautes les sanctions qu'elles comportent à tous les degrés de la hiérarchie ; pour améliorer les conditions matérielles et morales de la vie du soldat ; pour réaliser le plein fonctionnement du service de santé ; pour effectuer, d'accord avec les alliés, une répartition des forces communes qui permette de concilier notre effort militaire et nos besoins économiques ;

« Exprime au Gouvernement sa confiance pour prendre toutes les mesures qui hâteront la victoire des nations libres sur les empires centraux auteurs responsables de la guerre ; et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. » (*Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche.*)

Le second, signé de M. Boudenoot, est ainsi conçu :

« Le Sénat,

« Rappelant que l'Allemagne, malgré ses protestations tardives et intéressées, demeure à tout jamais responsable de la guerre qu'elle a préméditée, imposée, et contre laquelle se sont dressés tous les peuples défenseurs du droit et de la liberté ;

« Exprime sa confiance dans le Gouvernement pour assurer, par l'énergie de ses résolutions et de ses actes, la victoire militaire qui, seule, peut libérer les territoires envahis, rendre à la France l'Alsace et la Lorraine, assurer la délivrance des nationalités opprimées et fonder dans le monde, par le triomphe des démocraties, les garanties d'une paix durable ;

« Adresse aux armées de la République le nouveau témoignage de son admiration et compte sur le ministre de la guerre pour les entourer d'une sollicitude égale à la reconnaissance du pays ;

« Déclare une fois de plus que la France ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire ;

« Affirme que, seul, le Gouvernement responsable a qualité, sous le contrôle permanent des deux Chambres, pour traiter au dehors des intérêts de la patrie ;

« Et comptant sur sa fermeté pour assurer, tout en sauvegardant pleinement les libertés publiques et sociales, la répression de la propagande criminelle dirigée contre la discipline et la sécurité du pays, passe à l'ordre du jour. »

M. le président. La parole est à M. Debierre.

M. Debierre. Messieurs, les déclarations si nettes et si franches qui nous ont été faites ici par M. le ministre de la guerre, au nom du Gouvernement, m'ont tout à fait rassuré, et je suis disposé à accorder ma confiance au Gouvernement, avec l'espoir que ses déclarations se traduiront demain par des actes (*Très bien ! très bien !*) parce que la parole qui n'est pas suivie d'actes est, à mon avis, une parole inexistante, et que, pendant la guerre, ce n'est pas de paroles que le pays a besoin, c'est d'action et de vigueur. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, je sais que le ministre de la guerre a besoin d'un concours assuré et ferme du Parlement tout entier. Je sais combien sa tâche est difficile et laborieuse, je n'ignore pas non plus les grandes difficultés de toute nature qu'il rencontre sur sa route et je lui souhaite de les vaincre.

On nous a montré encore, il y a deux jours, par une démission que vous avez dû souligner, que M. le ministre de la guerre doit exercer son autorité non pas seulement sur l'ensemble de la politique de guerre, mais aussi sur ses bureaux, lesquels ne sont pas aussi faciles à vaincre qu'un vain peuple pourrait le croire.

Ce n'est pas que M. le ministre de la guerre ait répondu à toutes les observations que je lui ai présentées, mais je me contente de ses déclarations générales.

J'ai signalé que des fautes, des erreurs de conception, de préparation et d'exécution ont été commises à l'offensive du 16 avril, tant pour les opérations militaires que pour les évacuations de blessés. Ces fautes ont été reconnues déjà, à la Chambre des députés, en séance publique. A mon avis, une faute qui a été reconnue est une faute que l'on blâme. C'est pourquoi, implicitement, dans l'ordre du jour que j'ai signé est contenu un blâme contre les erreurs et les fautes. Mais un blâme ne vous suffirait pas, j'imagine, pas plus qu'il ne me suffit à moi-même. Ce qu'il faut, c'est que les imprévisions, déplorables dans leurs résultats et leurs conséquences, ne se renouvellent pas.

J'ai dit que ce n'était pas tant pour récriminer que j'étais monté à la tribune, que pour tirer du passé des leçons qui mettraient desormais le pays à l'abri des imprévisions et des fautes.

Pour cela, messieurs, il faut, après avoir recherché et découvert les auteurs responsables des fautes, avoir la volonté de frapper ceux-ci.

La sanction est indispensable, sans cela vos déclarations risqueraient de rester lettre morte.

L'exemple d'ailleurs, croyez-moi, messieurs, sera salutaire. Faites-le !

L'armée combattante le demande et la nation elle-même l'attend.

A ce sujet, M. le ministre de la guerre, M. le président du conseil ont parlé de faire comparaître les coupables, s'il y en a, devant un conseil d'enquête.

Ils me permettront peut-être de leur dire — c'est une opinion personnelle d'ailleurs — que je considère les conseils d'enquête comme une procédure de trompe-l'œil.

Elle les conduirait, j'en ai peur, à des déboires.

M. Hervey. Changez la loi !

M. Debierre. Je me rappelle un temps — il est vrai que c'était la grande époque, c'était le temps de la Convention nationale — où, dans ce pays, on avait d'autres procédés en temps de guerre. (*Mouvements divers.*) Je sais pas si vos sourires s'adressent à elle, je ne le pense pas...

M. Eugène Lintilhac. Ces sourires ne ne sont pas universels.

M. Debierre. ... je me rappelle que la Convention a sauvé la France et sauvegardé la liberté.

Vous me direz peut-être que la Convention nationale et le comité de salut public ont commis des fautes. Cela n'empêche pas que, malgré ces fautes: ils ont sauvé ce pays de l'invasion ennemie (*Applaudissements.*)

M. Eugène Lintilhac. En certaines circonstances, hélas ! nous prenons des leçons de la Convention.

M. Debierre. Je voudrais qu'à l'heure actuelle il fût pris des mesures équivalentes pour chasser du territoire national l'Allemand qui le souille depuis près de trois ans.

La Convention nationale n'hésitait pas, vous le savez, à frapper des généraux...

M. Henry Bérenger. Et même des parlementaires !

M. Debierre. Des parlementaires aussi, car toutes les fautes sont également haïssables et punissables...

M. Henry Bérenger. Des ministres aussi ?

M. Eugène Lintilhac. Et même des vainqueurs, lorsqu'ils avaient commis des fautes ; par exemple : Custine, Houchard, Luckner, etc...

M. Henry Bérenger. Et des rois!

M. Debierre. Oui, des rois traîtres à leur pays. Il y en a peut-être d'autres, à l'heure actuelle, auxquels on aurait dû faire subir le même supplice. (*Interruptions.*)

Vous comprenez certainement, mon ami Bérenger, l'allusion que je fais. J'aurais traité évidemment certaines royautés autrement que les braves alliés ne les ont traitées. Enfin, ce n'est pas la manière des gouvernements de ce temps.

M. Henry Bérenger. Vous en restez aux généraux.

M. Debierre. J'en reste à la Convention; c'était, direz-vous, le vieux jeu.

M. le comte de Tréveneuc. C'étaient les noyades de Carrier!

M. Debierre. Même des généraux naguère victorieux qui n'avaient pas continué à l'être, ont porté, pour payer leurs fautes ou leurs erreurs, leur tête sur l'échafaud.

L'expérience de trois années de guerre doit nous servir de leçon.

La méthode de guerre employée jusqu'ici n'a pas répondu à nos espoirs. Il faut qu'elle soit changée. Cette méthode n'a pas réussi, ce n'est un secret pour personne, puisque, depuis trois ans, nous sommes toujours dans les mêmes tranchées, nous n'avons pas bougé.

Je considère que le règne des Jeunes-Turcs de notre état-major doit être clos.

Il y a eu des abus intolérables, qui doivent cesser. Les responsabilités doivent être recherchées, et, quand elles auront été reconnues, je demande que, désormais, on se mette à l'abri de ce qui a été fait jusqu'ici dans le grand état-major. Assez de gaspillages d'hommes! assez de gaspillages d'argent.

Messieurs, d'un mot, j'ai indiqué les fautes; d'un mot j'ai indiqué qu'il était nécessaire de rechercher les responsabilités; d'un autre mot, je veux aussi voir quelles sont les sanctions qu'il y a lieu d'appliquer, et celles que vous aurez à prendre s'il en reste encore à prendre. Là-dessus, j'espère que vous vous expliquerez et que vous nous direz ce que vous avez fait et ce que vous avez l'intention de faire.

La discipline aux armées est nécessaire; elle est indispensable; nous la voulons comme vous; elle doit être vigoureusement observée par tous. Mais, à mon avis, elle sera d'autant mieux supportée par les soldats qu'elle sera inspirée par la valeur et la générosité des chefs eux-mêmes. Si la sévérité de la justice doit s'exercer, elle doit être commune et égale pour tous; elle doit frapper les grandes comme les petites défaillances.

Voilà ce que je voulais dire à propos des faits qui se sont passés et dont le Gouvernement doit rechercher les responsables contre lesquels il a des sanctions à prendre.

Le Gouvernement, messieurs — c'est là une critique d'ordre général qui ne s'adresse pas seulement au Gouvernement qui est sur ces bancs, car elle peut aussi s'adresser à ceux qui l'on précédé — le Gouvernement doit gouverner, il doit être fait, non de paroles mais d'action, d'une action vivante et inlassable.

Le Gouvernement doit avoir en mains la conduite générale de la guerre. Ce n'est ni à Chantilly ni à Compiègne que se trouve le Gouvernement; il faut que tout le monde ait l'impression que c'est à Paris. Sa vigilance et son contrôle doivent s'étendre aux armées comme à l'intérieur. Sans doute, il n'a pas à s'immiscer dans les opérations militaires, mais le ministre de la guerre ne peut se désintéresser de leur préparation.

Si le Gouvernement veut la victoire — et il la veut comme nous — il est nécessaire que sa politique économique de la guerre réponde aux efforts militaires de nos armées.

Voilà ce que je réclame du Gouvernement et, dans ma pensée, je le répète, ce que je viens de dire est contenu implicitement dans l'ordre du jour de confiance que j'ai signé avec un grand nombre de mes collègues.

Messieurs, j'ai maintenant à dire un mot de la question du service de santé.

Le service de santé a été l'objet de beaucoup de critiques. Beaucoup de ces critiques sont assurément justifiées. D'ailleurs, les fautes dans ce service ont été aussi reconnues et avouées; ce n'est pas une raison pour qu'elles continuent; au contraire, on devrait prendre des mesures pour en empêcher le retour.

Après les événements du 16 avril, après avoir mené une enquête sur le service de santé, j'avais eu l'occasion d'écrire un article dont la censure n'a pas permis la publication dans la presse. M. le président du conseil nous avait cependant dit qu'à son avis, il fallait faire connaître la vérité au pays qui avait le courage de l'entendre et méritait qu'on la lui fît entendre. Il faut croire que la censure n'a pas tout à fait la même opinion sur la matière. Quoi qu'il en soit, voici ce que j'écrivais :

« Nous n'avons cessé de dénoncer les imprévisions de la guerre et de demander le châtiment des coupables. Notre voix est restée sans écho.

« Nous entendons encore les imprécations des voix qui, de toutes parts, s'élevaient à la fin de 1914 contre ceux qui n'avaient su ni organiser les formations sanitaires aux armées ni le transport et l'évacuation des blessés. C'était au moment de la Marne, c'était au moment de l'Yser. Pour avoir voulu dénoncer les fautes criminelles dont le triste résultat fut la perte de milliers de blessés qu'on eût pu arracher à la mort, un journal fut supprimé, L'*Homme libre* disparut. Mais les erreurs et les fautes du service de santé se sont perpétuées.

« Lors de l'offensive du 16 avril, nous avons eu la douleur de revoir, pour nos blssés, pour nos héroïques soldats meurtris et déchirés par la mitraille boche, les mauvais jours du début de la guerre. Hôpitaux de l'avant inachevés, impréparés à les recevoir, matériel insuffisant, équipes chirurgicales pas assez nombreuses pour que les opérations aient pu se faire en temps voulu, service d'évacuation déplorablement fait, des trains de grands blessés s'en allant d'un pas de tortue à Amiens, à Rennes, à Cahors, à Bordeaux — qui nous dira au prix de quelles souffrances et de quel danger — pendant que les grands services de chirurgie de Paris restaient vides. Voilà le bilan en deux mots du fonctionnement du service de santé. »

Le service de santé, mis en cause par nous, par les commissions de l'armée, par les parlementaires, par l'opinion publique tout entière, s'est défendu. Il s'est défendu en déclarant que, comme il n'avait aucune espèce d'autorité sur les formations sanitaires du front, il n'avait évidemment aucune espèce de responsabilité dans les fautes commises.

C'est un système très commode, qui consiste à rejeter ses propres fautes sur les autres; mais j'estime que ce n'est pas un procédé digne des hommes qui figurent dans le Gouvernement.

M. Henry Bérenger. Très bien!

M. Debierre. Il est dangereux, d'ailleurs, de faire de pareilles déclarations, parce qu'elles découragent les initiatives qui pourraient se produire, et aussi parce qu'elles sont inexactes.

Dire que la haute direction du service de santé au ministère de la guerre n'a aucune initiative dans l'installation et le fonctionnement des formations sanitaires aux armées n'est pas conforme à la vérité. Le matériel est fourni par l'administration centrale du service de santé; le personnel est également sous sa direction et son contrôle. Un médecin inspecteur d'armée, un médecin de corps d'armée et un médecin divisionnaire ne reçoivent pas, que je sache, leur directive de la haute direction du service de santé. Leurs avis, leurs conseils, auraient-ils été systématiquement repoussés par les états-majors et par l'état-major du grand quartier général lui-même, je voudrais bien qu'on en fît la preuve à la tribune!

L'article 12 du *Bulletin officiel* du service de santé, d'autre part, dit d une façon très nette que le directeur ou le médecin divisionnaire propose toutes les mesures concernant: « 1° l'affectation, l'installation, le fonctionnement et le relèvement des formations sanitaires; 2° La formation, la mise en route et la destination des convois d'évacuation. »

Si donc les mesures n'ont pas été provoquées au 16 avril, c'est peut-être que les directeurs du service de santé aux armées n'ont pas su imposer suffisamment leur autorité morale au commandement.

Il n'est pas exact de dire, en tout cas, que le service de santé n'est qu'un fournisseur qui n'a pas mot à dire sur l'installation des hôpitaux de l'avant, leur importance et leur fonctionnement.

M. le sous-secrétaire d'Etat du service de santé s'est décidé à réclamer du Gouvernement un décret, pris en date du 11 mai dernier, et destiné à introduire son autorité dans la zone des armées.

Je me demande pourquoi le ministère de la guerre a attendu trois ans pour prendre ce décret. S'il estimait lui-même qu'il n'avait pas l'autorité suffisante pour régler le service de santé dans la zone des armées, ce n'est pas maintenant qu'il aurait dû prendre ce décret. Il est nécessaire ou il ne l'est pas. S'il l'est, il fallait le prendre plus tôt. Il est maintenant un peu tard. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Il n'est pas certain que ce projet de réglementation nouvelle du service de santé, et qu'il est conçu, puisse mettre fin aux désordres qu'on a constatés. Enfin, puisqu'on a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi destiné à compléter et à asseoir d'une façon définitive ce décret du 11 mai, je me demande quand ce projet sur la réorganisation du service de santé aux armées sera voté par la Chambre et par le Sénat et s'il sera appliqué avant la fin de la guerre. Je crains bien qu'il ne soit pas voté; s'il l'était, il ne pourrait pas être appliqué, parce que j'espère malgré tout que la guerre sera finie auparavant. (*Très bien!*)

Mais, puisque M. le sous-secrétaire d'Etat du service de santé rejette sur le commandement toute la responsabilité de ce qui s'est passé le 16 avril, ainsi qu'il l'a déclaré à la commission de l'armée de la Chambre et à la commission de l'armée du Sénat, pourrai-je lui demander si c'est encore le grand quartier général — puisqu'on l'a mis en cause — qui a ordonné le pourcentage, lors de la revision de la classe 1917, si c'est lui qui a encombré les dépôts de récupérés incapables physiquement de faire des soldats, qui étaient la dernière ressource pour l'agriculture et l'activité économique du pays, si c'est lui qui a permis ces lamentables promenades de milliers de blessés et de malades à travers de multiples hôpitaux, sans qu'on se décide jamais à régler leur situation; si c'est lui qui, au mépris de sa propre circulaire du mois de septembre

1916, a établi une relève des médecins qui a abouti à laisser les vieux dans les bataillons, dans les tranchées, alors que les jeunes, en nombre considérable, sont dans les hôpitaux du front ou du service intérieur; si c'est encore le G. Q. G. qui a si mal réparti les compétences médicales dans les formations sanitaires.

Messieurs, il convient de laisser à chacun sa propre responsabilité. La vérité, la voici, toute pénible qu'elle soit et quelles que puissent être ses douloureuses conséquences : c'est que de nombreux blessés sont morts faute de soins donnés en temps voulu dans les O. H., dans les trains sanitaires et dans les hôpitaux de l'intérieur où on les avait transportés à tort, faute de soins éclairés, et que la responsabilité en retombe à la fois sur le haut commandement et sur la direction du service de santé.

Que M. le sous-secrétaire d'Etat rejette la responsabilité des fautes commises et reconnues sur le grand quartier général, pouvons-nous accepter une pareille explication, j'allais dire une pareille excuse? Pouvons-nous l'accepter, alors que M. le sous-secrétaire d'Etat est à la tête du service de santé depuis deux ans?

Peut-il nous dire aujourd'hui que ce n'est pas la faute du service de santé, que ce n'est pas la faute du Gouvernement, que c'est la faute du commandement? C'est toujours la dualité d'opposition entre le commandement, d'une part, et le Gouvernement, de l'autre.

Si c'est la faute du commandement, pourquoi l'avez-vous toléré? êtes-vous le Gouvernement? Si vous êtes le Gouvernement, vous avez l'autorité, vous avez le devoir de commander, vous devez avoir la volonté de savoir vous faire obéir. Si ces fautes ont continué, c'est que vous les avez tolérées et que vous n'avez pas eu la résistance de caractère nécessaire pour les faire cesser. (*Très bien! très bien!*)

La vérité, c'est que le fonctionnement désastreux du service de santé, le 16 avril, est le fait de l'absence de liaison intime entre le commandement et le service de santé.

Le directeur du service de santé d'une armée peut prendre, s'il sait le faire, l'autorité nécessaire auprès du commandement pour que ses avis soient écoutés.

On peut donner au service de santé toutes les autonomies que l'on voudra : s'il n'y a pas, entre la direction générale du service de santé et les grands états-majors, la collaboration nécessaire, il est certain que le service sanitaire en souffrira et fonctionnera mal. Le médecin chef d'armée doit être en liaison constante et étroite avec le commandement, parce que le transport, les évacuations des blessés ne peuvent se faire qu'après entente préalable avec le service des chemins de fer et le service sanitaire.

On veut l'autonomie du service de santé. Va-t-on lui donner le commandement des autos qui appartient actuellement à l'artillerie? Je pose la question; on peut la discuter. Va-t-on lui donner le commandement des chemins de fer?

Messieurs, vous répondrez évidemment : non! Il y a donc tout un système nouveau à organiser dont, à mon avis, un médecin chef des armées près du grand quartier général doit être le pivot. Le médecin chef doit être en liaison permanente avec le sous-secrétariat d'Etat du service de santé, d'où il recevra les directives et les ordres en ce qui concerne les ambulances de l'avant, les hôpitaux d'évacuation, le service des évacuations et la répartition du personnel sanitaire; il doit être, en outre, en liaison constante, étroite, avec les directeurs du service de santé d'armée et, par eux, avec les médecins divisionnaires.

Si vous réglez, si vous coordonnez ce service, il est certain et incontestable que les hôpitaux d'évacuation fonctionneront bien dans la zone des armées.

Si vous avez une deuxième ligne d'hôpitaux chirurgicaux à l'arrière, vous n'aurez pas l'obligation de transporter trop loin les blessés difficilement transportables et vous aurez assuré entre le service de l'intérieur et le service de l'avant une coordination qui vous mettra ensuite à l'abri de toutes les aventures que nous avons eu à déplorer jusqu'ici.

C'est pour toutes ces raisons que, le 27 avril, la commission de l'armée de la Chambre des députés votait, après avoir entendu M. le sous-secrétaire d'Etat, la motion suivante :

« La commission de l'armée, considérant qu'il résulte des déclarations de M. le sous-secrétaire d'Etat du service de santé consignées au procès-verbal de la séance du 27 avril, que le service de santé aux armées n'a pas répondu aux exigences des opérations militaires qui se sont déroulées du 16 au 21 avril, exprime le regret que, par suite de l'insuffisance de son organisation, le service de santé ne soit pas en mesure, au trente-quatrième mois de la guerre, d'assurer aux blessés tous les soins dont ils ont besoin. »

Voilà la constatation faite par la commission de l'armée de la Chambre, après un examen approfondi, après des enquêtes faites sur place, sur le front même de bataille.

La commission sénatoriale de l'armée est arrivée à des conclusions identiques. Il est inutile de les redire. Elles sont connues de vous tous; et, dès lors, il conviendrait d'exiger du Gouvernement qu'il fit le nécessaire pour que les faits que nous avons constatés ne se renouvellent pas. C'est pour cet objet, messieurs, que je suis monté à la tribune. J'y suis monté exclusivement, je l'ai dit en débutant, non pas pour le vain plaisir d'apporter ici des récriminations, quelque justifiées qu'elles soient, mais pour demander au Gouvernement, aussi bien dans les opérations militaires que dans le fonctionnement des différents services de l'avant ou de l'arrière, et dans l'organisation économique du pays, d'avoir la décision et la volonté nécessaires pour faire cesser, à tous les degrés de la hiérarchie civile ou militaire, les erreurs et les fautes qui ont été commises. Ce faisant, il préparera, enfin, à ce pays qui le mérite bien, la victoire que nous désirons tous pour lui et qu'il obtiendra, j'en suis sûr, avec le concours de ses alliés. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Justin Godart, *sous-secrétaire d'Etat du service de santé*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat du service de santé.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Messieurs, le Sénat me permettra de répondre brièvement à l'honorable M. Debierre.

Je rappelle simplement à la haute Assemblée qu'en comité secret je lui ai loyalement apporté les documents les plus précis et les plus complets sur le fonctionnement du service de santé pendant l'offensive du 16 avril. Je crois lui avoir montré que les difficultés en présence desquelles s'est trouvé ce service sur le front, entre Soissons et Reims, tenaient à beaucoup de circonstances indépendantes pour un grand nombre du service de santé lui-même, plan d'opérations, construction des hôpitaux d'évacuation, circulation par voie ferrée et qui, pour d'autres, étaient, hélas! la conséquence inéluctable et malheureuse du résultat, à la première heure, de l'offensive elle-même.

J'ai fait cette démonstration et je n'ai point sommairement rejeté mes responsabilités. Je ne crois pas devoir revenir sur les faits, parce que le Sénat les a voulus exposés en comité secret. Il en est ressorti la preuve que le service de santé n'a pas, comme l'a dit l'honorable M. Debierre, fonctionné dans des conditions désastreuses. J'ai réduit les incidents à leur juste proportion, et je m'en tiens aux déclarations que j'ai faites hier devant vous. (*Approbation.*)

L'honorable M. Debierre a insisté sur la réorganisation du service de santé. Il a dit notamment que le décret du 11 mai, pris sur mon initiative, tendait à établir l'autorité du Gouvernement, représenté par le sous-secrétaire d'Etat, dans la zone des armées. Cela n'est pas exact. Il est dans la zone des armées une autorité et une responsabilité qui doivent rester pleines et entières.

Le décret du 11 mai a voulu établir simplement ce que M. Debierre a réclamé en terminant comme une réforme essentielle : la liaison, la collaboration la plus confiante, la plus étroite, entre le commandement et le service de santé. Je n'ai jamais voulu obtenir autre chose, et le projet de loi qui a été déposé et auquel on donne le titre, mal choisi peut-être, de projet de loi sur l'autonomie du service de santé ne tend qu'à cela. Il n'est pas possible de concevoir, en effet, dans une armée qui combat, un service qui serait autonome dans le sens de l'indépendance.

Voilà ce qu'a établi le décret du 11 mai, et ce qu'établira la loi, quand elle aura été votée par la Chambre des députés et par le Sénat.

Je pense qu'il en résultera un grand bien pour le fonctionnement militaire du service de santé.

En comité secret, j'ai insisté en second lieu sur le fonctionnement technique du service de santé. Chacun le sait, l'opinion publique en est informée, les familles le savent, au point de vue technique le service de santé a fait les plus grands progrès, et il a permis à la science française de se mettre tout entière à l'œuvre.

Je peux rendre, sans être contredit, hommage au savoir, aux sacrifices de tout le personnel du service de santé, non seulement aux médecins et aux chirurgiens...

M. Debierre. Nous aussi.

M. le sous-secrétaire d'Etat. ...mais aussi au personnel des infirmiers et des infirmières.

J'affirme que ce personnel mérite les éloges qui lui ont été décernés, et qu'à l'avenir, comme dans le passé, il assurera tout son dévouement et toute sa science à nos glorieux blessés. (*Applaudissements.*)

M. Murat. Ce n'est pas la question.

M. le président. La parole est à M. Perchot.

M. Perchot. Messieurs, le Sénat va dégager dans un ordre du jour les conclusions de la discussion approfondie qui, pendant trois séances, s'est poursuivie en comité secret, sur la dernière offensive et sur la politique générale de la guerre.

Sans doute voudra-t-il, dans cet ordre du jour, rendre hommage à l'héroïque vaillance de nos armées et leur témoigner sa sollicitude, soutenant ainsi les desseins de M. le ministre de la guerre, si soucieux de la tenue morale et des conditions d'existence des troupes.

Peut-être, en effet, à côté des grands problèmes de la conduite des opérations et de la politique de guerre, y a-t-il, dans la vie quotidienne de nos troupes, des détails qui méritent l'attention. Peut-être y a-t-il à la tranchée, autour et en arrière de la tranchée, des insuffisances d'organisation qui

ajoutent aux souffrances des hommes. Peut-être la prolongation de cette guerre rend-elle ces imperfections moins excusables et les privations qui en résultent plus pénibles.

C'est ce que nous disent les combattants, tous les combattants.

Chacun de nous, messieurs, est empressé à recevoir, à interroger ceux qui arrivent du front, officiers ou soldats. Ils nous viennent, frémissants encore des combats auxquels ils ont pris part, douloureux des souffrances subies et attachés tous au plus ferme espoir.

Chacun de nous a été frappé de ce fait : c'est que ces récits, ces confidences de nos combattants se ressemblent étrangement ; toujours des témoignages du sang-froid, de l'admirable stoïcisme montrés par nos hommes ; toujours aussi des regrets, quant à de pénibles épreuves qui leur sont infligées au risque de les rendre peut-être moins attachés à leurs chefs, de les fatiguer, d'user leurs forces et leur vaillance, alors que ces épreuves paraissent en partie évitables.

Ce sont ces constatations que je désire vous soumettre. Elles ont été faites, relatées, j'y insiste, par maints témoins du front. Elles ont un caractère d'indéniable authenticité. Elles méritent donc d'être portées à cette tribune où toutes les causes vraiment hautes ont trouvé leur éloquente expression. (*Très bien ! très bien !*)

M. le ministre de la guerre accueillera également cet exposé avec bienveillance. Car en homme d'Etat ménager des forces vives de la nation, en chef militaire soucieux de l'unité morale de l'armée, il a énoncé, au nom du Gouvernement, une méthode de guerre, dont toute une partie vise précisément à l'amélioration du sort des combattants. En lui faisant entendre, à cet égard, déférente et mesurée, la voix même des officiers et des soldats, je ne ferai donc que le seconder dans l'accomplissement de ses desseins. Cela d'autant mieux que la plupart des innovations à réaliser doivent l'être sans délai ; de manière que, si la guerre se prolonge durant un quatrième hiver, le poids en soit allégé pour ceux qui sont au front.

La grande plainte des hommes et des officiers qui, depuis trois ans, tiennent les tranchées, c'est d'y être un peu trop seuls, c'est de n'y point trouver partout une protection, une sollicitude suffisamment proches du commandement. Lorsqu'on examine les faits nombreux sur lesquels est étayée cette plainte, il est impossible de n'en être point impressionné, de ne pas la considérer comme fondée.

L'une des caractéristiques de la guerre de tranchées, c'est, en effet, la séparation absolue entre le haut commandement, fixé à l'arrière, et les troupes immobilisées aux avant-postes. Commandement et troupes ne partagent pas la même vie, sont, au contraire, distants et soumis à des modes d'existence essentiellement différents : d'où une grande difficulté de liaison et de compréhension réciproque.

Contact insuffisant, même entre les officiers généraux et les officiers subalternes. Durant plus de deux ans de tranchées, un officier de troupe n'a été convoqué qu'une fois à une causerie faite par un général de division déférant à un ordre supérieur, réunion qui fit le meilleur effet. Il ne vit qu'un officier de liaison, s'enquérant méthodiquement, régulièrement, aux tranchées, des besoins des troupes pour en instruire son général.

Un commandant de brigade, rencontrant un officier de l'un de ses deux régiments, le félicitait chaudement d'appartenir à un corps, qui s'était brillamment comporté dans la Somme ! Stupéfaction de cet officier : jamais son régiment n'avait pris part à l'offensive de la Somme ; jamais, même, il n'avait été porté sur le front nord-ouest de la France. Comment le commandant l'ignorait-il, puisque, depuis trois mois déjà, il avait sous ses ordres, le corps en question ? C'était évidemment un esprit peu curieux...

Mais pourquoi s'étendre sur ces faits trop probants ? La constatation n'est pas niable. Quelquefois, le commandement ne se manifeste aux troupes de tranchée que sous la forme d'ordres et de punitions. C'est ainsi que la troupe acquerrait, si l'on n'y prenait garde, cette impression, évidemment erronée, que le commandement se désintéresse de la sécurité et du bien-être des hommes. (*Très bien ! très bien !*)

M. Le Hérissé. Il ne faudrait pas généraliser, cependant.

M. Perchot. Je ne généralise pas, mais il importe, je crois, de signaler ces faits au Gouvernement. (*Adhésion.*)

Et, sans doute, le commandement ne s'en désintéresse point. Mais, étant trop éloigné des soldats, il ne sait peut être pas assez ce qui, chaque jour, rend leur vie si dure, si épuisante. Par suite, il n'est pas en mesure de leur donner entière satisfaction. Voyons donc quels sont les besoins de nos combattants.

Voici trois ans que se prolonge cette garde de nos troupes dans les tranchées, l'esprit aux aguets, sous de multiples bombardements. Vous en concluez que, partout, tous les travaux utiles ont été faits pour soustraire les garnisons aux effets de tirs d'artillerie. Détrompez-vous. Dans bien des secteurs, où ne règne point cependant une agitation anormale, il n'existe guère d'ouvrages vraiment propres à protéger les sections et leurs chefs contre les canonnades quotidiennes : ni sapes, ni abris individuels, ni sillons profonds ; ces modes de protection ont été préconisés, ébauchés, puis critiqués et abandonnés.

Il arrive que les hommes sont à la merci, même des 77, comme aux premiers jours de la guerre. De même, après trois années d'attente, il n'existe pas assez, aux tranchées de première ligne, d'abris sains et commodes, où les sentinelles, après deux heures, quatre heures ou même six heures consécutives de faction, puissent s'étendre et se délasser. Il n'existe pas beaucoup plus de bons abris aux tranchées de doublement, de soutien, ou sur la ligne des réduits ou des réserves.

La question du couchage des troupes de tranchées a été négligée. Cette méconnaissance persistante d'un besoin primordial — celui d'un habitat possible — est une cause de récrimination chez les hommes.

La réduction des effectifs en première ligne, l'accumulation des travaux, font que de faibles fractions ont actuellement, dans maints secteurs, des ouvrages ou des tranchées étendus à défendre.

Il conviendrait, semble-t-il, d'y agencer des sortes de petits réduits, avec abri central, postes de guetteur tout proches, tribunes de grenadiers, emplacements de fusiliers mitrailleurs et de tromblonniers (obus V B) ; le tout bien encerclé de fil barbelé et aussi noyé dans le relief du terrain, aussi camouflé, aussi peu visible que possible.

De tels aménagements n'existent qu'en petit nombre, l'organisation défensive restant souvent inchangée, malgré la réduction des garnisons. Les défenseurs, dispersés dans des tranchées trop longues, sont donc exposés à être enlevés par l'ennemi dans ses coups de main.

Dans les centres de résistance où le mortier lance-bombes de 58 millimètres est employé (en raison de la proximité des lignes ennemies), il provoque, en représailles, de violents tirs de concentration de l'artillerie allemande. Ces secteurs devraient donc présenter un agencement particulier : ainsi les positions de tir des 58 devraient être éloignées des points sensibles de l'organisation défensive, des abris extrêmement résistants devraient être construits pour la troupe, etc...).

On éviterait ainsi d'exposer une infanterie dépourvue de moyens de protection aux furieuses ripostes des canons lourds et mininwerfers allemands, ripostes attirées parfois (c'est un fait) par le tir quotidien de quelques bombes de 58.

Or, les compagnies de bombardiers de 58 dépendant directement des corps d'armée ou des armées, il est advenu maintes fois qu'elles aient reçu l'ordre d'installer des positions en première ligne, sans qu'avis ait été donné au commandant du secteur. Elles édifiaient ces positions de tir sans consulter les officiers, même les officiers supérieurs qui avaient la garde du centre de résistance. Et, lorsqu'elles commençaient leur feu, les fractions d'infanterie les plus proches n'avaient quelquefois aucun abri, aucun boyau préparé pour les protéger contre les obus ennemis. Je sais un régiment qui resta trois mois exposé, de ce fait, à de violents bombardements, presque quotidiens. Il avait défense d'exécuter aucun travail, même de renforcement, le commandement se proposant de tracer une nouvelle ligne de résistance. Il avait, quotidiennement, des tués ou des blessés. Dans leur amertume, les hommes auraient pu s'imaginer que le commandement ne se souciait pas assez des pertes.

Si maints secteurs de première ligne sont — nous venons de le voir — peu pratiquement aménagés, c'est que le dispositif de détail en est souvent imposé aux troupes par des officiers qui connaissaient mal le terrain, les défenses naturelles, les cheminements de l'ennemi, les exigences de la défense, et qui ne consultaient point les occupants. Il advient, en effet, que les officiers qui vivent à la tranchée, qui en sont responsables, n'ont aucun droit de l'améliorer, et que seuls décident, à cet égard, des officiers qui n'ont jamais tenu les avant-postes et qui n'auront jamais à les défendre ; cela, nous le répétons, en raison de la séparation entre la troupe et ses officiers d'une part, le commandement et ses organes (génie, état-major) d'autre part.

A ce défaut initial, assez fréquent, s'ajoute le plus fâcheux manque d'unité, de continuité, dans l'exécution des travaux. Il provient de ce que nos ouvrages défensifs ne cessent de passer de mains en mains, de division à division.

Chaque général, nouveau venu dans un secteur, prétend le remanier. Il détermine en hâte, d'après la carte, une nouvelle ligne à aménager, lignes de surveillance, de résistance, de doublement, de soutien, de réduits ou intermédiaires. Il prescrit des travaux d'urgence, fait envoyer des matériaux... Un mois, deux mois, trois mois après, autre chef, autre programme.

Le nombre d'ouvrages abandonnés en cours d'exécution ou d'ouvrages jamais utilisés (mal conçus, mal venus, inondés aux saisons de pluies, superflus faute d'effectifs, rapidement détruits par manque d'entretien, etc...), la somme, en un mot, de travail gâché, de matériel perdu est, sur de nombreux points du front, inimaginable. (*Très bien ! très bien !*)

D'où lassitude des hommes qui s'épuisent en besognes dont ils savent l'inanité, tout en constatant que les travaux indispensables, mais plus obscurs, notamment bons abris, réduits faciles à défendre, ne sont point entrepris.

Concevez-vous l'état d'esprit d'un chef de bataillon — je pourrais vous le nommer, monsieur le ministre — qui, trois mois durant, impose à ses hommes, entre leurs

nuits de garde, la construction, de nuit également, en première ligne, dans un bas-fond, d'un ouvrage manifestement inoccupé ? Des matériaux sont apportés, à dos d'homme, péniblement, dangereusement. Car l'ennemi tire, il y a des soldats tués ou blessés. L'ouvrage fini, la saison des pluies commence : boyaux, abris, tranchées, édifiés à de grands frais, s'effondrent. La garnison doit évacuer en toute hâte pour ne pas être écrasée ensevelie ! (*Mouvements divers.*)

Naturellement, aucune sanction n'atteint les officiers — qui n'étaient point des officiers de troupe — responsables de l'ordre initial.

Et combien d'autres bataillons ont eu le lamentable spectacle de fouilles d'abris, profondément creusées, puis abandonnées, les bois, les fers nécessaires pour le coffrage et la couverture pourrissant, s'oxydant à côté ; cela dans des secteurs exposés, sans protection, aux bombardements.

Ne pourrait-il y avoir, par centre de résistance, un officier territorial pris au dépôt) responsable de l'habitabilité et de l'aménagement défensif devant le commandant de corps d'armée, chargé de poursuivre, d'accord avec les chefs des troupes qui se succèdent, l'exécution d'un programme unique de travaux, disposant même de quelques équipes de spécialistes ?

A ce propos, comment ne point signaler les imperfections du régime de travail prescrit aux hommes ? Pendant deux ans, l'ordre fut donné d'imposer aux troupes de tranchées un travail incessant, matin et soir, dimanches et jours de fête, sans repos aucun, fût-ce d'une demi-journée. Dans certains corps, cet ordre n'a jamais été explicitement rapporté. En fait, les officiers de troupe ont dû prendre sur eux, pour ménager leurs hommes et en obtenir un rendement, de laisser les garnisons des tranchées qui veillent la nuit dormir le matin (tout en assurant le ravitaillement, le guet, etc.) et de ne leur demander aucun effort nouveau que l'après-midi. Quand ces troupes sont en soutien, ils n'exigent d'elles, la nuit, qu'environ trois heures de travail continu, afin qu'elles puissent réparer leurs forces.

Ces officiers agissent sagement ; les ordres contraires ne paraissent pas tenir compte de l'usure des hommes après trois ans de guerre.

Une autre conclusion nous apparaît : c'est qu'il y a lieu de confier aux garnisons des centres, les travaux d'entretien ou d'amélioration et de charger de l'exécution des ouvrages neufs des troupes affectées (provisoirement ou définitivement) à ce service ; on obtiendrait un rendement excellent en formant des équipes spécialisées, selon une bonne division du travail : ce principe n'est pas encore reconnu dans notre infanterie.

Il est indispensable que les troupes de tranchées soient relevées tous les trois ou quatre mois et bénéficient alors d'une période de repos de plusieurs semaines à l'arrière. (*Très bien! très bien!*)

Il n'en est malheureusement pas toujours ainsi dans la réalité. Nombreux sont les corps maintenus six, huit, dix mois consécutifs aux tranchées, sinon davantage. Le résultat est inévitable : lassitude profonde des hommes qui, affaiblis par l'obsession du péril, la tension perpétuelle des nerfs, pourraient se résigner au pire, si leur moral n'était si ferme.

Les officiers ont moins de prise sur des hommes ainsi déprimés. Inutile d'ajouter que l'instruction et la cohésion d'une telle troupe, toujours disséminée dans une série de petits postes, diminuée par les pertes, les évacuations, etc., s'affaiblissent de plus en plus et dans une mesure inquiétante.

La troupe est-elle enfin relevée ? Elle est amenée, après une nuit de marche, au cantonnement de repos.

Est-ce un village habité ? Il ne s'y trouve souvent rien d'organisé ; ni couchettes, ni râteliers d'armes, ni planches à sacs, à vivres, ni tables, etc... Les hommes harassés ont, une fois de plus, l'impression d'une certaine indifférence du commandement, quant à leur bien-être.

Je me rappelle la tristesse d'un officier, venu en permission, au lendemain de semblable relève. Ses hommes avaient tenu, plusieurs mois, un secteur dangereux, où l'obsession du péril, toujours imminent, énervait les plus énergiques. La troupe fit, de nuit, avec chargement complet, par une lourde chaleur d'orage, une marche de 15 à 20 kilomètres. Au jour naissant, elle atteignit une petite ville, siège d'un état-major de division et d'une importante administration civile. Joie des soldats qui, pour la première fois depuis le début de la guerre, étaient envoyés au repos, non plus dans un village, mais dans une authentique petite cité. Hélas, cette joie fut de courte durée ! Car, à ces hommes éreintés, fut offerte la terre-battue de hangars, où n'avaient été installés ni lits de camp, ni bancs, pas même de la paille ! Je sais d'autres faits, plus tristes. Je ne veux point les relater ici. (*Mouvements divers.*)

Sans doute, sous la direction de leurs officiers, les hommes procèdent laborieusement à des aménagements, parfois dispendieux ; mais à peine ces installations sont-elles achevées que survient l'ordre de départ.

M. Paul Strauss. Ce sont là des observations du comité secret !

M. Perchot. Le cantonnement est-il un camp ? Trop souvent, ce camp se compose de « cagnas » humides et malpropres, peu ou point chauffées l'hiver, où les hommes ne disposent aucunement du minimum d'aises, propre à procurer le repos.

Est-il donc impossible de donner à nos soldats, en deuxième ligne et en deçà, de bons cantonnements ? Nullement ; mais, ici encore, manque un rouage à la disposition du commandement. Pourquoi ne pas instituer partout des commandants des cantonnements arrière, effectivement responsables du bon état des locaux, soumis, d'ailleurs, à un contrôle vigilant. Cette réforme très simple apporterait, dans le régime des troupes au repos, une amélioration considérable.

Cette négligence, cet oubli, involontaires, j'en suis assuré, ces privations, nos troupes les ont, jusqu'à ces derniers mois, vaillamment supportés, mais au prix d'une inévitable usure, physique et morale. La prolongation de ces maux, alors que la guerre menace de s'étendre à un nouvel hiver, serait, pour elles plus douloureuse encore.

M. le ministre de la guerre voudra bien se saisir de ces plaintes, très déférentes je le répète. Il tiendra à en constater, par lui-même le bien-fondé et à prescrire les changements, les réformes indispensables. Il a promis d'importantes améliorations en ce qui a trait aux organisations arrières du front. Mais qu'il n'oublie point que le propre des troupes de tranchées est de vivre dans la zone avant.

C'est donc jusqu'à la première ligne que nous l'invitons à étendre son regard et son action. Il paraît inadmissible que, dans des secteurs non bouleversés par des offensives récentes, et que nos troupes occupent depuis trente mois, elle ne trouvent point désormais un minimum de sécurité, un minimum d'hygiène, un minimum de commodité. Il serait impardonnable qu'elles n'y fussent pas traitées avec la bienveillante sollicitude qu'implique une discipline bien comprise.

Mais comment, direz-vous, de telles pratiques, de telles lacunes, n'ont-elles point retenu plus tôt l'attention des chefs militaires, dont la bonne foi excellente et les intentions ne sauraient être mises en doute ? Il n'est point impossible, ce me semble, d'en démêler et d'en exposer, avec toute la réserve voulue, les raisons. Cette recherche n'est point superflue, car, vous ne l'ignorez pas, le meilleur moyen de supprimer un mal est d'en discerner les causes et de s'attaquer à elles.

Si le commandement n'a pas fait face à toutes les exigences de l'heure, c'est tout d'abord qu'il a été déconcerté par l'étrangeté des événements.

Cette guerre, dans laquelle les nations jettent des combattants par millions, affecte, en effet, un caractère imprévu de par l'immobilisation des masses adverses, de par le rôle prépondérant du matériel, de par la complexité du gigantesque mécanisme que représentent les unités et les services des armées.

Or, nos chefs militaires n'avaient point été préparés à cette sorte nouvelle d'hostilités. Ils comptaient faire campagne, comme jadis, avec des forces limitées, avec un matériel restreint et triompher grâce à l'irrésistible élan français. Ils professaient, avec une unanimité et une force singulières, que le seul moyen de défense et de victoire est le mouvement en avant, l'offensive. L'homme ne rompt pas volontiers avec ses doctrines, quand il est parvenu à la maturité. Nos commandants de régiments, de brigades, de division, de corps d'armée ont trop continué, depuis trois ans, à envisager les conditions de l'offensive, à en préparer les voies. Et ils n'ont accordé qu'une moindre attention à cet état accidentel, transitoire, qu'était, d'après eux, la guerre de tranchées.

M. Hervey. Ce n'est pas là la vraie cause !

M. Perchot. Il y en a d'autres, en effet. Je n'ai pas la prétention de les énumérer toutes ; je me bornerai à en citer quelques-unes parmi lesquelles cette méconnaissance des conditions de la guerre moderne.

C'est si vrai que nos officiers détachés aux cours d'armée y reçoivent un enseignement consacré exclusivement à la guerre de mouvement. Parmi eux cependant, figurent de nombreux officiers de territoriale, voués à l'occupation et à la défense des tranchées.

C'est tellement exact, ajouterai-je, que la doctrine défensive, celle qui fixe l'organisation du front, le mode de protection des hommes en première ligne, n'a été, depuis trois ans, que lentement, laborieusement édifiée, au prix de contradictions, de recommencements pénibles. N'a-t-on pas été, par application d'un principe faux, jusqu'à faire combler des tranchées, que l'on fit ensuite rouvrir ? C'était l'époque où l'on renonçait à la ligne continue, pour préconiser des ouvrages fermés, isolés, distants les uns des autres et se flanquant mutuellement. Et cette doctrine de la guerre défensive n'est point encore complètement dégagée et unifiée, ou, si elle l'est, beaucoup de généraux paraissent l'ignorer. Nos régiments trouvent, dans le système défensif, des différences inattendues quand ils passent d'une armée à l'autre, d'un secteur d'armée au secteur voisin.

Ce n'est qu'à la veille du premier comité secret à la Chambre, vers mars 1916, à la suite des premiers chocs de Verdun, que le grand quartier général a établi un programme complet de construction d'artillerie lourde. Le général Pellé, major général à l'armée s'y était toujours montré hostile.

Si notre commandement a été trop lent à comprendre les caractéristiques et les conditions de la guerre de stabilisation, la faute

en est également, cela ne se peut céler, à certaine éducation militaire, trop étroite, admise avant la guerre. Comment, en temps de paix, étant donné leur mode de formation et ensuite la vie de garnison, comment nos officiers supérieurs et généraux auraient-ils été entraînés à cette méthode — commune aujourd'hui aux sciences et aux industries —: l'observation, l'expérimentation, l'étude critique des faits et des moyens? Ils se bornaient à la stricte application des règlements, conçus comme une sorte de dogme, de catéchisme, d'où se déduisaient toutes règles militaires. (*Très bien! très bien!*)

Et c'est à ce commandement, pénétré d'une doctrine étroite, tenu comme à l'écart de l'activité, de la production contemporaine et de ses lois, c'est à ce commandement, trop peu préparé, qu'est échu soudain la plus complexe, la plus formidable tâche: celle de former, d'encadrer, de diriger la nation armée; celle d'organiser, en vue de l'outillage de guerre, toutes les ressources de la science et de l'industrie; celle d'aménager, de la côte flamande à la frontière d'Alsace, un immense champ de bataille! Comment le commandement aurait-il été égal à cette entreprise, la plus vaste qui ait jamais incombé à une nation? Comment n'aurait-il point laissé apparaître de nombreuses, de graves insuffisances?

Et ne croyez point que je me laisse entraîner ici à un vain exercice de critique. Nous sommes, au contraire, tout proches des conclusions utiles. Car si le commandement présente, inévitablement, par sa formation, ses habitudes d'esprit, par les suggestions du passé, une excessive étroitesse de vues, si ses yeux ne distinguent pas certaines lacunes; si ses oreilles n'entendent point certains vœux justifiés, que faire? L'entourer de collaborateurs capables de le seconder dans les entreprises qui lui sont le plus étrangères. Ce n'est pas là chose impossible.

Et ceci me rappelle l'histoire d'un colonel de territoriale, ancien officier de l'active, qui était bien le plus brave homme et l'homme le plus brave qui se puisse imaginer. Celui-là aimait se montrer aux hommes, jour et nuit, dans les tranchées. Il faisait même volontiers le coup de feu sous leurs yeux, contre les Boches. Il est vrai qu'il avait une mort à venger; celle d'un fils affectionné, massacré par l'ennemi, alors qu'il avait été fait prisonnier.

Ce colonel, très respecté et très aimé, malgré certaine inflexibilité extérieure, avait une faculté extraordinaire: celle de ne rien comprendre aux travaux, celle même de ne pas les voir. Une tranchée était-elle effondrée, à peine s'en apercevait-il.

Ce colonel représente assez bien les qualités — et le défaut — de l'ancienne éducation militaire, marquée par l'indifférence, l'incompréhension totale, quant aux travaux.

Mais il avait conscience de cette infériorité. Homme de devoir avant tout, il appela près de lui — c'était au début de 1915 — un simple sous-lieutenant qui, quelques mois avant, était entrepreneur de travaux publics. Et il lui confia l'exécution et l'entretien des ouvrages de son centre de résistance.

Le moyen réussit tellement bien que le colonel et son auxiliaire furent cités pour la remarquable organisation du secteur.

Ce que fit ce chef de corps, il eût fallu que tous nos généraux le fissent également. Il aurait été nécessaire qu'ils appelassent à eux toute la variété des compétences que recèlent notre admirable armée de réserve, notre vaillante armée territoriale.

Qu'on maintienne dans les grands états-majors des officiers brevetés, dont le propre est de préparer des ordres d'opérations, je l'accorde. Qu'on y appelle des officiers de cavalerie, peut-être. Mais qu'on y admette surtout des officiers instruits des souffrances, des besoins de la troupe; les plus expérimentés, les plus dévoués, les plus énergiques représentants des carrières libérales, formés aux choses militaires par l'épreuve du feu. C'est une erreur néfaste que de vouloir éloigner du commandement les intelligences soustraites jusqu'alors au moule de l'éducation de caserne. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans l'armée et dans la guerre d'aujourd'hui. (*Très bien! très bien!*)

Il manque, à l'heure actuelle, près de nos généraux, des industriels, des administrateurs, doués de talents d'organisation. Il en manque aussi parmi nos chefs. Tel est le sentiment de M. le ministre de la guerre qui, tout récemment, a fait autoriser, par décret, l'accès des officiers de complément aux hauts grades. Qu'il ne craigne point d'aller très avant dans cette réforme: elle est indispensable; la haute armée, si je puis m'exprimer ainsi, a un besoin urgent de sang nouveau: c'est-à-dire d'intelligences et d'énergies nouvelles. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Les règlements rendent encore la chose difficile. Est-il des règlements quand est en jeu le sort de milliers de vies, le salut de la nation? (*Applaudissements.*) Que dire de ces multiples barrières, disposées pour arrêter, au bas de la hiérarchie militaire, les hommes de valeur qui sont l'une des forces vives de ce pays? Que dire de cette incroyable règle, dite de l'ancienneté, d'après laquelle une année d'efforts, de travaux, de périls sans nombre, au front, ne compte pas plus, pour l'avancement ou pour les décorations, qu'une période de vingt et un ou vingt-huit jours, en temps de paix, à la caserne. Et cependant c'est cette règle chinoise qui, depuis trois ans, préside encore aux promotions.

Qu'on s'étonne ensuite de l'inutilisation des compétences dans nos troupes!

Il convient de le dire et de le redire — puisque tel est le fait dont souffrent nos combattants. Au lieu de choisir, de coopter, de hausser les hommes d'intelligence et d'énergie, quelles que fussent leurs origines et leur formation, plébéiennes ou bourgeoises, civiles ou militaires, industrielles ou intellectuelles, on s'est obstinément borné à ne promouvoir que des gens teintés, dès le temps de paix, « d'esprit militaire », civils ayant fait quelques stages d'officier de réserve (ceux-ci aux grades les moins élevés) et surtout anciens sous-officiers de carrière et officiers professionnels.

Les conséquences d'une telle méthode sont l'inadaptation du commandement (ou de ses rouages) à maintes exigences de la guerre contemporaine, l'insuffisance des cadres, la médiocre utilisation de notre outillage de guerre, enfin l'incompréhension des besoins des troupes. Heureusement, il n'est pas là de maux irréparables. Mais, pour en faire disparaître la cause, quelle clairvoyance et quelle volonté ne faudra-t-il pas à notre ministre réformateur!

Un fait fâcheux, — et que je ne puis passer sous silence — marque bien la manière d'agir — j'ose ajouter la manière de s'abuser soi-même — propre à une partie du commandement. C'est la conception de ce moyen d'action que sont les ordres, l'abus qui en est fait, le discrédit où ils sont tombés

Il n'est qu'un cri dans l'armée, du bureau du chef de bataillon aux grands états-majors: trop de notes, trop d'injonctions écrites, trop de paperasserie. (*Très bien! très bien.*)

Pourquoi un tel excès? Donner des ordres est essentiel. Mais prévoir les moyens de les exécuter, en contrôler l'observation, voilà qui nous apparaît non moins nécessaire à nous tous, administrateurs, industriels, commerçants.

Un chef investi d'une autorité presque absolue aura-t-il le même doute sur l'efficacité de ses prescriptions? Non point. Il sera donc porté à les multiplier en vue d'obtenir beaucoup d'efforts; malheureusement, tel n'est pas le résultat. Mieux vaudrait, mille fois, que le commandement donnât moins d'ordres, mais qu'il s'assurât, par lui-même ou par ses officiers d'état-major, de leur exécution.

Mais, il faut le dire, les ordres apparaissent trop souvent comme des moyens employés par certains chefs pour « se couvrir »; l'ordre donné, en effet, le chef est tenu pour quitte. Quelle aberration! Et comme l'on conçoit la défaveur qui frappe de telles injonctions. Une forte proportion des ordres donnés ne sont point exécutés.

Mais le plus extraordinaire c'est que bon nombre d'ordres étant inexécutables, les comptes rendus, également innombrables dans l'armée, sont souvent erronés. La chose est connue, admise, et tout le monde se juge ainsi couvert. La peur des responsabilités sévit trop dans la hiérarchie militaire. Et cependant, qui ne le sait, la responsabilité n'y existe guère, sinon au détriment des plus faibles.

Mais que dis-je, l'inexactitude des comptes rendus est une pratique à ce point tolérée qu'elle est presque officielle. « Le commandement veut un papier », dit-on couramment dans les bureaux; et l'on rédige un compte rendu fantaisiste.

Il advient même que cette inexactitude soit prévue, prescrite par ceux desquels émanent les instructions, quand ils désirent abuser les auteurs d'une réforme qui déplaît à certains milieux militaires.

Vous voulez un exemple? En voici un, significatif et tout récent. Le Gouvernement enjoignit, l'un de ces derniers mois, que fût expérimenté dans l'armée un nouveau mode d'alimentation. La mesure était excellente, empêchant le gaspillage des denrées (riz, macaroni, etc.) pratiqué jusqu'alors sur une grande échelle, et permettant, avec les économies ainsi réalisées, de varier le menu journalier des hommes; cependant elle n'eût pas l'heur de plaire à certains dont elle troublait la routine. Et, sans hésiter, en quelques corps et même en des unités plus étendues, le commandement ordonna que l'expérience échouât et que les compte rendus des commandants de compagnie fussent défavorables. (*Mouvements divers.*)

Les traditions, les errements auxquels le commandement reste fidèle expliquent donc les lacunes, les erreurs que nous avons constatées. Elles expliquent qu'il y ait d'autres insuffisances dans notre organisation militaire. Ce sont là — heureusement — choses susceptibles d'être réformées.

Veuillez remarquer, messieurs, que je m'abstiens de parler ici des abus qui découlent de cette tendance à l'absolutisme, fréquente chez les détenteurs de l'autorité militaire. Je tais certaines vexations infligées à des hommes qui ont tout sacrifié pour accomplir le plus rigoureux des devoirs. Je ne veux point citer des faits d'ordre individuel.

Cependant, il y a eu des soldats, des officiers blessés sans recours dans leurs convictions, sinon dans leur dignité.

Et, sans doute, la guerre implique tous les sacrifices, les plus inattendus, les plus cruels. Mais il appartient au commandement en chef de supprimer tous ceux de ces sacrifices qui ne sont point indispensables, car ce sont, pour les combattants, les plus douloureux.

M. le ministre de la guerre l'a déclaré: la France est assez forte, assez assurée de la

victoire, pour n'avoir point à craindre que l'on dévoile les vices de son organisation militaire. C'est, en effet, le plus sûr moyen d'en obtenir la suppression. (*Très bien! très bien!*)

Telle est aussi notre pensée. Les hommes et les officiers qui, depuis trois ans, défendent à la tranchée, au prix des pires contraintes, le sol national — ce sol où germent et s'épanouissent les plus hautes libertés — ceux-là ont le droit d'être entendus. Demain, d'ailleurs, de retour dans leurs demeures, n'auront-ils point voix prépondérante?

Or, il ne faudrait pas qu'ils puissent croire, dans leurs lignes lointaines, qu'ils sont comme retranchés du monde et abandonnés à un sort sans espoir. Il ne faudrait pas qu'une telle impression pût rester en eux plus tard.

En exprimant ici leurs vœux, je sais qu'ils parviendront jusqu'au Gouvernement et jusqu'au commandement militaire. M. le ministre de la guerre est pénétré de son devoir, à l'égard de la nation sous les armes. Nous connaissons sa haute intelligence et son grand cœur. Nous avons pleine confiance en lui. M. le général Pétain possède également la notion profonde des besoins de nos troupes. C'est d'ailleurs, ses actes le montrent, un chef dans la pleine acception du mot. Et il ne manque pas dans notre armée, je tiens à le déclarer hautement, d'esprits éclairés prêts à les seconder. N'est-ce point par la sollicitude pour leurs hommes, la cordialité pour les officiers de tous grades, la promptitude à s'exposer eux-mêmes, que nos généraux, nos colonels les plus estimés, conquièrent le respect et la reconnaissance des troupes? Ce sont eux les meilleurs artisans de l'unité morale de l'armée, de la victoire prochaine.

J'ai voulu aussi, messieurs, que le Sénat connût les vœux de la tranchée, toujours aussi tenace dans sa résistance à l'ennemi et qui, à ce titre, mérite votre haute bienveillance. Nos combattants furent les premiers à oublier les divisions, les querelles anciennes, à pratiquer sans restriction l'union sacrée, à consentir tous les sacrifices à la plus noble des causes. Ce sont eux qui préparent et qui formeront la France de demain. Aussi entendez-vous, messieurs, qu'ils reviennent, au jour de la paix glorieuse, fiers d'eux-mêmes, contents de leurs chefs et des pouvoirs de la nation, résolus à rester unis, prêts à se livrer à l'immense labeur qui sollicitera les énergies françaises.

Votre prévoyance, messieurs, ne sera pas déçue. Car ces mêmes soldats, ces mêmes officiers, qui nous disent ainsi leurs souffrances et parfois leur tristesse, ne sont pas moins vibrants dans l'expression de leur ardeur guerrière et de leur espoir. Aucune amertume ne les atteint. Seule, une pensée généreuse les anime, eux qui donnent leur jeunesse, leurs forces, leur vie pour la défense de la patrie?

Ne sont-ce point ces merveilleuses qualités, cet élan spirituel de notre peuple qui, révélés avec éclat au cours de cette guerre, ont conquis à la France l'affection, l'aide de la puissante démocratie américaine, et, dans le monde entier, un prestige nouveau?

C'est là, messieurs, la première grande victoire française; elle nous permet de présager le triomphe définitif de notre cause, celle de la juste et libre démocratie. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. Painlevé, *ministre de la guerre*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. Messieurs, le Sénat me permettra d'interrompre la suite des orateurs inscrits pour, très brièvement, mettre au point certaines des critiques qu'il vient d'entendre.

La discussion en séance secrète m'a permis de fournir des explications qui, j'en ai la conviction, ont paru complètes à l'Assemblée (*Très bien!*); je n'ai rien dissimulé et n'ai point cherché un refuge dans un optimisme de commande. J'ai reconnu les fautes qui avaient pu être commises, j'en ai cherché les causes profondes avec une sincérité qui m'a paru convaincre ceux qui m'écoutaient. (*Très bien! et applaudissements.*)

Mais un fait, qu'on ne saurait trop redire, devait dominer toute cette discussion : c'était l'énorme difficulté de la tâche à accomplir.

Pendant trois mois, les armées franco-anglaises ont tenu tête à l'ensemble des forces allemandes libres (*Très bien!*) et pendant ces trois mois où, sur tous les points du front, la situation militaire était ainsi tendue, nulle part les armées allemandes n'ont avancé, partout où nous avons attaqué elles ont reculé. (*Applaudissements.*) Voilà le fait essentiel qui, je le répète, doit dominer le débat; voilà les paroles qu'il faut faire retentir dans tout le pays. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Réveillaud. Ce sont des paroles de réconfort.

M. Henry Bérenger. Et c'est la vérité.

M. le ministre. Plus nous avançons dans cette lutte, plus il faut tendre nos nerfs et notre volonté. Il faut s'accoutumer résolument à cette pensée douloureuse que les derniers mois, que les dernières semaines de la guerre seront celles qui exigeront le plus grand héroïsme (*Très bien! très bien!*) et malheur arriverait à notre nation si, par lassitude, détournée un moment de son devoir, elle cédait trop tôt à la dureté des épreuves : quels que soient les sacrifices accomplis, aussi prodigieux que soient les efforts antérieurs, elle deviendrait une proie. (*Applaudissements.*)

Que les critiques souvent justifiées et toujours inspirées par le plus pur patriotisme, qui ont été apportées à cette tribune, soit en séance publique, soit en séance secrète, n'affaiblissent donc pas en vos esprits les vérités indiscutables que je viens de rappeler.

Ainsi, lorsque, en quelque partie du front, somnolente depuis quelques mois, on trouve des tranchées insuffisamment entretenues, je demande que l'on songe aux 155 divisions allemandes accumulées devant les lignes franco-anglaises auxquelles nous avions à faire face. Alors que du côté de l'Aisne, sous Verdun, sous Nancy, tonnait la puissante artillerie allemande, les troupes qui veillaient dans la tranchée n'avaient certes pas le loisir d'entretenir soigneusement les travaux.

Cette période transitoire est passée. Toutes les mesures sont prises, toutes porteront leurs fruits, en vue, d'une part, de donner à nos troupes les abris les plus sûrs, de l'autre, de diminuer, autant qu'il sera possible, les épreuves qu'elles ont encore à supporter.

De même, nous emploierons les moyens les plus propres à fondre étroitement toute notre armée en un seul corps, une seule âme. (*Très bien!*) L'armée doit faire un bloc, un bloc d'autant plus compact que le temps passe et que l'heure des batailles suprêmes ira s'approchant. Il ne faut pas que l'on oppose l'officier au soldat (*Applaudissements*); il ne faut pas qu'on oppose l'officier d'état-major à l'officier de troupes, l'officier de réserve à l'officier de l'active. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*) Il n'y a que des chefs français qui, instruits par la longue épreuve et l'expérience meurtrière de la guerre, doivent être unis par les mêmes conceptions, brûler de la même flamme et concourir d'un même cœur à la délivrance de la patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, de grands progrès ont été accomplis, devant lesquels il ne faut pas fermer les yeux. J'ai cité, dans une séance antérieure, les proportions d'officiers de troupe qui sont maintenant dans les états-majors; j'ai apporté aussi le chiffre des pertes dans les états-majors : ce sont des choses qu'il ne faut pas oublier et dont quelques critiques, en partie justifiées, mais de forme peut-être un peu trop vive, ne sauraient amoindrir l'importance. (*Vive approbation.*)

Croyez bien d'ailleurs que, si je tiens ce langage, ce n'est pas pour diminuer mes responsabilités, ni la nécessité de mon action. Au contraire. Vous pouvez compter sur moi pour accomplir dans toute la plénitude de mes forces, de mon intelligence, et de ma volonté, toute l'œuvre nécessaire, et pour ne reculer devant aucun devoir, si dur qu'il puisse être quelquefois. (*Applaudissements.*) Mais c'est une nécessité patriotique, nationale, de garder la mesure dans ces questions. (*Très bien! très bien!*).

M. Eugène Lintilhac. C'est une nécessité de salut public.

M. Henry Bérenger. Ce langage vous honore.

M. le ministre. Messieurs, je ne voulais dire que quelques mots, et j'ai parlé plus longtemps que je ne voulais. (*Parlez! parlez!*)

M. Léon Barbier Nous ne le regrettons pas.

M. le ministre. En regard de certaines récriminations qui, soit à l'intérieur, soit sur le front, prennent parfois une forme un peu amère, je crois avoir traduit la pensée profonde, la pensée véritable de l'armée et de la nation. Cette pensée, il faut la voir dans les grandes manifestations d'ensemble et non pas dans quelques paroles isolées qui souvent la dépassent et même la dénaturent. (*Très bien! très bien!*) Il faut la chercher dans une grande cérémonie patriotique, comme celle du 14 juillet, où nous avons vu le faubourg Saint-Antoine, centre révolutionnaire du vieux Paris ouvrier, acclamant de tout son élan, de toute son âme, les troupes qui défilaient. Ah! messieurs, ce jour-là il n'y avait pas besoin de police pour maintenir la discipline naturelle et enthousiaste de ce peuple et de cette armée. Ddans nos rues, garnies jusqu'aux dernières fenêtres d'une population arrachée un instant à ses travaux par son ardeur, sa flamme patriotique, c'est vraiment l'âme de la France qui s'exprimait, l'âme de son armée et de son peuple. (*Vifs applaudissements.*)

Que ce jour-là soit présent à notre esprit pendant nos discussions (*Très bien!*) et, si j'ai un souhait à former, c'est qu'un grand nombre d'espions venus de Berlin, après avoir assisté à cette fête, aient pu dire à leur maître ce qu'était l'armée française, ce qu'était la nation française après trois années de la plus meurtrière des guerres. (*Applaudissements prolongés. — Les sénateurs, debout, acclament M. le ministre de la guerre.*)

M. le président. La parole est à M. Clemenceau.

M. Clemenceau. Messieurs, sans aucun préambule, je prends la suite des nobles et belles paroles que vous venez d'entendre. M. le ministre de la guerre s'est trouvé au cœur même de mon sujet.

Les derniers mois, les dernières semaines

de la guerre, a-t-il dit, seront probablement les plus durs. Voilà une parole à méditer pour nous préparer à soutenir l'épreuve qu'il nous annonce. Les Japonais disent que le vainqueur est celui qui peut croire un quart d'heure plus longtemps que l'autre qu'il sera vainqueur. Eh bien ! il faut que nous parcourions ces derniers mois, ces dernières semaines dans les mêmes conditions que les premiers mois de la guerre.

Pour cela — M. le ministre de la guerre l'a fort bien dit — il faut faire l'ordre dans le pays...

M. Charles Riou. Très bien !

M. Clemenceau. ...Ah oui ! il faut prononcer les mots difficiles et, quand on les a prononcés, avoir le courage de les réaliser. (*Très bien !*); il faut que la France ne soit qu'une, avez-vous ajouté, que l'armée soit réunie en un bloc. Sans les interruptions, vous auriez ajouté encore : « ...le front, et l'arrière et toute la France ».

M. Réveillaud. Il faut que le Parlement, lui aussi, fasse bloc avec la nation.

M. Clemenceau. Je supplie qu'on me laisse parler sans interruption. Ma tâche est difficile parce que nous sommes tous d'accord, à commencer par le ministre que j'interpelle. (*Rires.*) Parfaitement. Je citerai le moins de documents possible, mais je pourrai vous lire les instructions qu'il donne et qui sont conformes à tout ce que je peux demander, à tout ce que vous pouvez souhaiter.

Si je suis à cette tribune pour le contredire, c'est apparemment qu'il y a une faille quelque part et, cette faille, il n'est pas facile de la découvrir lorsque tous les pouvoirs des ministères se combinent pour vous en empêcher. Je supplie donc mes collègues, qu'ils m'approuvent ou me désapprouvent, de vouloir bien me laisser suivre ma pensée.

Je le ferai en évitant toute personnalité. Je ne poursuis aucun but politique et n'en veux poursuivre aucun. Je vais voter l'ordre du jour de confiance au Gouvernement si l'on m'en donne les moyens ; j'ai applaudi à l'excellent discours de M. Painlevé et j'applaudirai aux déclarations certainement excellentes que fera M. le président du conseil, si j'en juge par ce qu'il a dit à la Chambre... Il me permettra de l'approuver dans ses discours à la Chambre et je ne crois pas l'offenser en le lui disant.

Mais si, cependant, il y a des points — celui dont vous venez de parler sans le vouloir, monsieur le ministre de la guerre — des organisations d'administration, de Gouvernement et de guerre, où il y a eu des frictions, des organes qui marchent mal, des coincements, des cris, des douleurs, des révoltes, des mouvements qui peuvent nous inquiéter, nous tous, Français qui sommes ici, nous ne devons les passer sous silence. Hier, Kerensky a eu le courage de dire ce qui s'était passé sur le front russe. « Il y a eu des mutineries, a-t-il dit, des régiments ont passé à l'ennemi, drapeaux en tête, et le front russe a reculé ». Ce n'est rien ; la Russie s'est reprise; elle a à sa tête un homme de gouvernement.

J'arrive donc tout de suite au cœur de mon sujet.

Cette discussion n'est que le prolongement d'un débat qui a eu lieu entre M. le ministre de l'intérieur et moi lors d'un de nos derniers comités secrets. Je suis monté à cette tribune; j'ai apporté trois documents: d'abord une instruction de M. le ministre de l'intérieur ordonnant à ses préfets de poursuivre avec la dernière rigueur tous ceux qui feraient de la propagande, je ne veux pas dire pacifiste, ce n'est pas le mot, mais de la propagande antipatriotique en France. Cette circulaire était excellente. Je l'ai complètement approuvée. J'ai, en même temps, apporté deux autres documents : le premier était un rapport d'un préfet qui demandait à poursuivre un acte de propagande déterminé, l'autre une note de M. le ministre de l'intérieur qui lui en refusait le droit.

J'ai demandé à M. le ministre comment il pouvait concilier des ordres de poursuivre avec des interdictions de poursuivre et, malgré toute sa subtilité, il n'a pas pu concilier ces deux choses. (*Rires.*) Voilà sept ou huit mois qu'il ne les concilie pas davantage, pour ne rien dire de plus.

Que m'a-t-il donc répondu ? Il m'a répondu : « Je ne veux pas porter la main sur les organisations ouvrières. » C'est bien là votre réponse, monsieur le ministre ? (*M. le ministre de l'intérieur fait un signe d'assentiment.*) Nous avons répliqué : « Comment pouvez-vous faire insulte aux organisations ouvrières dont les vrais représentants sont dans la tranchée (*Très bien ! très bien !*) en les confondant avec des misérables qui écrivent des choses dont je vais donner lecture tout à l'heure, et qui feront facilement l'unanimité parmi nous, et prétendre que vous ne pouvez pas toucher à ces hommes parce que ce sont des représentants de la classe ouvrière ? »

M. le ministre de l'intérieur dans sa parfaite franchise nous a dit : « J'ai interdit de faire des perquisitions dans les bourses du travail », et j'ai répondu :

— Comment voulez-vous jamais mettre fin à la propagande antipatriotique s'il y a, comme pour les églises, au moyen âge, des lieux d'asile où la propagande antipatriotique puisse s'instituer avec certitude de n'être jamais poursuivie. (*Très bien ! au centre.*)

Notre conversation en est restée là. C'est celle qui va être poursuivie.

M. le ministre m'a répliqué : ...je ne parle pas de la réplique de tribune. M. le ministre a mis quelques mois à me faire connaître ces répliques. Il y en a eu trois ; une, qu'on essaiera peut-être d'apporter à cette tribune. Je commence par la repousser et j'avertis M. le ministre que je ne le suivrai pas sur ce terrain.

Nous avons tous reçu un journal où je suis personnellement vilipendé sur la manière dont j'ai compris le respect de la République dans certaines opérations de grève. Vous pensez bien que je ne viens pas me défendre. Ce n'est pas moi qui suis interpellé, ce n'est pas moi qui suis au Gouvernement.

J'ai fait ce que j'ai cru devoir faire, et je crois que ce n'était pas si mal, puisque, quand je suis venu devant la Chambre, j'ai eu le plaisir d'avoir votre voix... que je ne vous avais pas demandée. (*Rires*).

Je n'insiste pas. Je ne suis rien du tout. Je suis un vieillard qui est à la fin de sa vie politique et qui a cette chance extraordinaire, au moment où il n'a plus rien à espérer, à attendre, ni presque à regretter d'avoir combattu bien ou mal, poursuivant son idéal, essayant toujours de se limiter et à droite et à gauche, en se garant de la timidité et de la surenchère. (*Applaudissements.*)

Je me suis trompé. C'est possible ; c'est même probable ; c'est même sûr.

M. Félix Chautemps. C'est très vrai. (*Sourires.*)

M. Clemenceau. Nous sommes tous faillibles. Ce n'est pas la question.

Je savais que cette guerre viendrait. Je l'ai annoncée mille fois. J'ai averti tous mes concitoyens. Je ne croyais pas la voir, et je m'en allais content de ne pas la voir.

Elle est venue; comme vous tous, j'ai passé là trois années les plus poignantes de ma vie. Croyez-vous que je fais de la politique pour le plaisir d'être à mon banc, et de prononcer des discours à cette tribune ? Cela, je n'ai jamais commencé à le faire, et, dans tous les cas, ce serait fini maintenant.

Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de ce qu'a dit M. le ministre de la guerre : je me cramponne à vous, monsieur le ministre; le ministre ; je vous tiens et ne vous lâcherai pas. Vous me servirez d'arme contre vos collègues du cabinet.

La question, vous l'avez posée de la seule manière posible. Nous sommes en guerre ; mais il ne s'agit pas des anciennes guerres, pas même des guerres modernes. Le monde entier se bat. Les neutres espionnent, trahissent. Les combattants se font tuer d'une façon prodigieuse, comme cela ne s'est jamais fait.

Il y a quelque part, près de Verdun, un immense trou d'obus, grand comme la moitié de cette salle, dans lequel deux hommes sont enterrés, enfoncés l'un dans l'autre, le Français les dents sur le Boche; ils sont là dans leur trou comme le symbole de cette guerre. Derrière eux il y a le monde civilisé qui est là. La vie du monde entier se joue : tout ce que l'homme a voulu, tout ce qu'il a espéré, tout ce qu'il a essayé d'atteindre va lui être arraché. (*Vifs applaudissements.*)

C'est le plus grand événement de la vie du monde. Nous en avons les joies, nous en avons les douleurs. Quand la guerre a commencé, j'ai cru que l'union pouvait se faire sans récrimination entre les Français. Je l'ai dit ; j'ai dit que je n'avais plus d'adversaire, j'ai dit que je n'avais plus d'ennemi.

A quelques mois de là je récriminais, je protestais, j'étais de l'opposition. Pourquoi ? Au moins, accordez-moi la faveur que, dans mon désintéressement je n'avais pas grand mérite.

Un mouvement d'idéalisme me faisait croire que, peut-être, dans un temps assez rapproché, toute la France pouvait se jeter sur l'Allemagne, avec l'Angleterre, et remporter une victoire immortelle qui aurait dépassé tout ce que les fastes de l'histoire ont enregistré de plus beau. Cela ne nous a pas été donné. Les Allemands étaient trop préparés et nous ne l'étions pas assez. (*Très bien !*)

Une organisation de tous les moyens sans l'honneur; l'honneur, tout l'honneur, sans organisation suffisante des moyens, voilà la vérité ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Tous les peuples sont venus, et l'Amérique arrive, longue à venir, mais elle viendra. Elle viendra non pas avec des armées préparées, auec ces vieilles armées de l'histoire qui ouvraient des tranchées au son du violon et qui, sous les balles, sous les boulets, donnaient des sauteries, des dansesr

Non, non !... Ce sont des peuples qui se jettent les uns sur les autres pour en finir avec la barbarie, pour en finir avec la sauvagerie ! (*Très bien ! très bien !*)

On fera le gouvernement qu'on voudra, les hommes se gouverneront comme ils l'entendrront, ils se tromperont, ils commettront encore des crimes, c'est la fatalité de l'humanité ; mais, au moins, il y aura un cadre de droit, de liberté, de justice, d'honneur, de respect de soi-même, de respect de l'humanité qui fera que l'humanité deviendra telle (*Vifs applaudissements*) qu'on ne sera pas tous les jours au moment où l'homme qui travaille paisiblement à son foyer pour faire vivre sa femme et ses enfants, apprend tout à coup qu'une dépêche vient de traverser les airs et lui dit : « C'est la guerre, prends ton fusil, va te faire tuer ». C'est horrible !... (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah ! ils sont pacifistes, ces messieurs... Pacifistes, oui, avec des bombes ; on vous lira tout à l'heure le dossier de ces pacifistes que M. Malvy reçoit dans son cabi-

net; il a ce dossier, je l'ai aussi. Ils ont été parfaitement condamnés pour fabrication d'explosifs. Non, ce n'est pas cette paix qu'il nous faut; nous voulons la paix intérieure et la paix au dehors, nous voulons toute la paix. (*Très bien! très bien! Vifs applaudissements.*)

Eh bien, qu'est-ce que M. Malvy m'a répondu? Je laisse les journaux qu'il fait distribuer parmi nous, je n'y réponds point. Il a dit à ses amis — car cela m'est revenu de tous les côtés immédiatement — « Ah! ah! moi je n'ai pas voulu appliquer le carnet B; Clemenceau m'a conseillé de l'appliquer... » — Je vous dirai tout à l'heure ce que c'est que le carnet B. « Si j'avais écouté Clemenceau, j'aurais arrêté les anarchistes, et la mobilisation, qui a été un grand succès, se serait passée dans les coups de fusil. » Il ne m'a pas fait cette réponse directement. Puisqu'il était venu me consulter, il aurait pu me faire l'honneur de me rendre visite pour me dire pourquoi il n'avait pas suivi le conseil que je lui avais donné.

Il a fait une autre réponse. Il a amplifié devant la Chambre la réponse qu'il avait faite au Sénat, il a déclaré que toutes les grèves qui s'étaient passées depuis le commencement de la guerre étaient d'ordre purement économique. Je vous montrerai, tout à l'heure, ce qu'il en est. Il ajoutait, enfin, qu'il fallait respecter la classe ouvrière dans ses formations syndicales; et, bien qu'il ne l'ait pas dit, il fallait nous attendre à ce que les formations syndicales puissent être un asile impénétrable à la justice française, puisqu'elle devait s'arrêter à leur seuil.

Je commence par le carnet B, sur quoi je suis en défense, parce que, contrairement à ce qui devait arriver, c'est moi qui suis l'interpellé. C'est moi que M. Malvy visait, lorsqu'il a fait à son ami Almereyda, du *Bonnet Rouge* (*Rires*), la confidence que je viens de vous rapporter, car ce M. Almereyda est un de ceux de qui je la tiens, par l'intermédiaire de son journal. Je n'ai pas l'honneur de le connaître autrement. (*Nouveaux rires*).

Quant à l'autre question, dans la dernière séance de la Chambre, j'ai peut-être été légèrement interpellé.

Un des principaux orateurs a même fait un petit article pour me demander si j'avais entendu parler du carnet B. Je ne l'ai jamais vu, mais je sais qu'il y a un carnet B, et souvent, quand j'étais au ministère de la place Bauveau, le directeur de la sûreté m'en a parlé, il y a un carnet sur lequel on inscrit les noms des hommes qui pourraient être dangereux, non seulement au jour de la mobilisatien, comme M. Ribot a eu l'air de le croire, mais pendant toute la durée de la guerre. Ils sont dangereux, l'événement ne l'a que trop montré, au moment de la mobilisation, mais s'ils ne réussissent pas à faire, au moment de la mobilisation, le mal qu'ils projetaient de faire, ils sont à temps pour le faire un peu plus tard, voila de quoi M. Malvy ne s'est pas avisé.

Pour vous montrer d'un coup où peuvent nous mener les résolutions à prendre à l'égard de cette catégorie d'individus, je veux me borner à cette constatation qu'il y a en France une catégorie d'individus qui se disent antipatriotes.

Etant donné le cabotinage — qui n'est pas exclusif à la politique, quoi qu'on en dise (*Rires*) — étant donné le cabotinage de certains milieux, on pourrait croire que c'est une espèce de cocarde, de plume au chapeau que ces gens se mettent pour se faire distinguer, comme il est arrivé à l'un d'eux, qui, en un tour de main, après avoir fait la pire propagande antipatriotique, a prétendu défendre la patrie contre nous-mêmes.

Messieurs, il faut que vous sachiez quelle sorte de position ces gens prétendaient occuper, ce qu'ils ont dit, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont projeté.

Ceci remonte loin; je ne veux pas vous faire un cours d'histoire, je ne vous ferai des citations que dans la plus faible mesure possible, mais il m'est nécessaire d'en faire pour faire comprendre exactement où nous en sommes et comment cette question se pose.

Vous avez entendu parler du *Sou du soldat*, de cette organisation qui, sous prétexte de distraire les soldats à la caserne, les emmenait dans des réunions où on leur prêchait l'antipatriotisme.

Vous avez entendu parler du *Manuel du soldat* de M. Yvetot, tiré à 181,000 exemplaires, poursuivi devant les assises de la Seine — car en ce temps-là on poursuivait — et acquitté le 30 décembre 1903. Il contenait des passages comme celui-ci :

« Tant que cette religion imbécile de la patrie continuera à nous être imposée, nous serons ses esclaves. La patrie n'est qu'un mot; l'armée n'est pas seulement l'école du crime, c'est l'école du vice, de la fourberie, de la paresse et de la lâcheté! »

M. Charles Riou. Il a été acquitté, naturellement?

M. Clemenceau. On l'a poursuivi en ce temps-là, et savez-vous qui, à cette époque, poursuivait le plus sévèrement? C'était le ministre de l'intérieur actuel, M. Malvy. Il était, alors, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, dans le cabinet Caillaux.

Le 6 juillet 1911, le Gouvernement, en vertu des lois de 1894, dites les lois scélérates ordonnait des perquisitions au siège de la chambre syndicale de la maçonnerie. M. Malvy n'avait pas, alors, les scrupules, qui lui sont venus depuis, sur les organisations syndicales. Il perquisitionnait très bien. Des poursuites furent intentées contre les trois dirigeants de cette organisation, etc., je passe.

Je fais observer à M. Malvy que je suis plus libéral que lui, car si j'ai fait condamner son ami Almereyda à deux ans de prison et Hervé à presque autant, j'ai donné pour ordre, en arrivant au ministère, de ne pas poursuivre au nom des lois de 1894, pour la raison que le Gouvernement se trouvait suffisamment armé et n'avait pas besoin de lois d'exception. Je l'ai prouvé en mettant ces gens-là en prison. Et je vois que M. Malvy, partageait mon sentiment. Mais, alors qu'il pouvait poursuivre en vertu des lois de droit commun, il n'a pas hésité à s'adresser aux lois scélérates. Cela atténue un peu les principes de libéralisme et de générosité, à l'égard de ces individus, dont il fait preuve aujourd'hui.

J'ai nommé M. Almereyda. J'ai ici le dossier de la sûreté. Je pense que M. Ribot ne le connaît pas? S'il a jamais envie de le connaître, je mets mon exemplaire à sa disposition. (*Hilarité.*)

Il est plus sûr que celui du ministère de l'intérieur, où il y a souvent des feuilles arrachées. (*Nouveaux rires.*)

Messieurs, comme je vais être obligé de revenir sur M. Almereyda, à propos du carnet B, je ne vous lirai pas ce dossier, où figurent des condamnations d'une très grande étendue et pour des raisons très variées. (*Sourires.*) Il est évident que M. Almereyda n'a pas eu une vie ordinaire et il continue; mais lui aussi a des principes. Il pose la question d'une manière très nette, qui ne permet pas un moment d'hésitation. Voici ses principes:

Daté de 1907 — 11 mai — Dans une conférence antimilitariste à Reims sur le sujet « Patrie et Caserne », voici ce que disait M. Almereyda :

« Actuellement, notre propagande doit se traduire par des actes sérieux. En cas de guerre, il faut prendre l'engagement de ne pas marcher. Les prolétaires ne doivent pas se borner à dire : « Nous ne marchons pas ». Ils doivent faire en sorte de jeter la perturbation. Les femmes, les enfants, les vieillards, les adultes doivent se rendre dans les gares pour empêcher le départ des conscrits et conseilleront aux réservistes de ne pas rejoindre.

« Tout citoyen doit être antipatriote: Il doit lui être indifférent d'être Allemand ou Français. » (*Rumeurs.*)

Cela est clair et pourra me dispenser de beaucoup de citations.

Comment l'auteur de ces paroles a-t-il pu trouver accès amical dans tous les départements du ministère de l'intérieur? Ce qui est certain, c'est qu'il y a été constamment reçu, et je puis vous donner cette information, connue une demi-heure après, qu'avant-hier matin il était dans le cabinet de la sûreté, à une heure que je pourrais préciser, si je perdais mon temps à chercher dans ma poche. (*Rires.*)

Vous allez voir revenir M. Almereyda dans l'affaire du carnet B; car, lorsque M. Malvy me faisait l'honneur de venir me voir, j'ai bien appris par la suite que c'était un peu dans l'intention de semer et, au besoin, de faire fleurir quelques-unes de ses responsabilités sur le paillasson de mon escalier. (*Rire général.*)

Il y avait cependant, chez lui, une très grande part de sincérité. Je dois rendre cet hommage à ses hésitations, à son trouble, et je suis évidemment sûr qu'à ce moment aucune décision n'était prise, pas plus avant qu'il vînt me voir qu'après sa visite, ainsi que je le disais tout à l'heure.

Mon attention a été appelée — c'est un hasard qui avait mis cet article du *Bonnet rouge* dans ma main, parce que je n'y suis pas abonné (*Rires*) — sur un article intitulé : « Vive le Cabinet! » Il a piqué ma curiosité. M. Almereyda célébrait le cabinet, parce que M. Malvy y était entré, et il se vantait même de l'y avoir fait entrer!

Il avait fait un article où il déclarait que M. Malvy était indispensable au gouvernement de la France, à son point de vue (*Nouveaux rires*), et qu'un cabinet ne pouvait être formé sans M. Malvy.

Bref, M. Malvy est ministre, M. Almereyda s'empresse d'écrire que tout va bien marcher. Il n'ose pas dire absolument que c'est à lui qu'on le doit, mais il ne s'en faut pas de beaucoup. (*Sourires.*) On comprend donc qu'aussitôt après, il se soit hâté d'aller voir M. Malvy pour lui parler du carnet B. Voilà un sujet de conversation tout trouvé. (*Rires.*)

Je ne vous ai pas dit ma réponse à M. Malvy. Je vous avoue qu'elle n'est pas inscrite en lettres d'airain dans ma mémoire. (*Sourires.*) Mais M. Malvy me rectifiera si je me trompe, et la position que je vais prendre à l'égard du carnet B vous montrera que cela n'a aucune importance quant au récit que je vais faire.

Je me souviens qu'au moment où M. Malvy partait, il m'a dit : « Vous pensez probablement qu'il faut faire fonctionner le carnet B? »

A-t-il dit : « faire fonctionner » ou « arrêter »? Cela n'a pas d'importance. Il m'a dit cela sous la forme d'une interrogation, au moment où il s'en allait. J'étais debout, j'en suis sûr, je me levais de ma chaise. Je lui ai presque sûrement répondu : « Je ne crois pas qu'on puisse faire autrement ».

Quand on se trouve en face de gaillards qui écrivent ce que j'ai montré tout à l'heure, il faut garder tous les ponts, tous les points stratégiques, les gares, les frontières, les endroits déterminés d'avance, car il suffit d'un de ces messieurs qui n'ont pas de patrie et ne veulent pas qu'on aille se battre, pour troubler toute la mobilisation. (*Très bien!*)

Les gouvernements sont donc excusables, et M. Malvy le reconnaît certainement, puisqu'il a agi comme il j'ai agi moi-même, quand j'étais ministre, je veux dire qu'il a inscrit au carnet B les noms des gens susceptibles de se livrer à ces actes répréhensibles, pour aviser, une fois l'état de siège proclamé, selon ce que les événements pourraient commander. Si M. Malvy a cru, comme Almereyda, — je demande pardon de cette familiarité, mais c'est plus commode (*Rires*) — si M. Malvy a cru que l'on était obligé d'arrêter tous ceux qui sont inscrits dans le carnet B, par principe, sans rime ni raison, il s'est trompé. Il ne s'est jamais agi de cela.

Tous ces gens étaient inscrits afin que l'on revisât leurs dossiers au jour le jour; il fallait savoir ceux qui s'étaient amendés, ceux qui s'étaient remis au travail, ceux qui étaient rentrés dans l'ordre et ceux qui, au contraire, persévéraient. Dans ce carnet, on entre et on sort comme dans un ministère. (*Hilarité générale.*)

Le plus curieux, c'est que M. Malvy a fait fonctionner ce carnet sans le savoir. Comme il sait rarement ce qui se passe dans son ministère, ce n'est pas étonnant. (*Sourires*).

Mes principes sur le carnet B, je ne veux pas les dire à M. le ministre de l'intérieur; mais l'homme du plus médiocre bon sens sait qu'il faut y ajouter et en retrancher, car il y a tout un ensemble à surveiller. Je ne suis pas ministre. Je me tiens bien tranquille dans ma chambre. Je vois arriver M. Malvy; je lui donne une poignée de mains, et alors il me demande ce que je ferais. Ensuite il s'en va, et je serais responsable ?

Dans ce carnet figurent 6,000 individus. Il faudrait peut-être en retirer 1,500. Mon sentiment est que, si l'on arrêtait et si l'on poursuivait légalement une quinzaine d'individus, pas davantage, tout le reste pourrait être en paix. C'est devant ces individus que le Gouvernement recule. (*Mouvements divers*)

Ah ! je le prouverai ! qu'on ne me fasse pas de dénégations, qu'on ne m'oblige pas à dire plus que je n'ai résolu de dire à cette tribune, sinon je demanderai un nouveau comité secret !

Je ne monte pas à cette tribune pour mon plaisir. A mon âge, on a peur d'être écrasé par sa cause. (*Non ! non !*) Si l'on n'obtient pas le résultat qu'on cherche, on craint de rentrer chez soi désolé, en se disant : « Je ne suis plus bon à rien, je ne puis plus rendre aucun service à la patrie, il faut que je m'en aille ». (*Vives dénégations.*)

J'ai cherché à situer les questions et les hommes. Il ne s'est jamais agi de coffrer, sans rime ni raison, 1,500 ou 2,000 individus sans savoir pourquoi, ni d'en faire un bloc sans choisir.

La police est la police : elle a ses dossiers, ses informations ; elle doit se guider là-dessus.

Mais, tandis que nous avions cette conversation, fort agréable d'ailleurs pour moi, et dont vous voyez que j'ai gardé un bon souvenir (*Sourires*), il y a quelqu'un qui s'en occupait aussi : c'était Almereyda. Je n'ai jamais vu le carnet B, mais ce serait à désespérer de Dieu et des hommes, si M. Almereyda n'était pas sur le carnet B. Il y était, et il le savait bien ; il savait aussi que l'homme qui détenait le carnet B était celui dont il venait de célébrer l'arrivée au ministère. Alors, vient un long compte rendu. Je ne peux pas vous lire tout l'article, c'est dommage ! Si vous pouvez vous procurer ce numéro, je vous engage à l'acheter, cela vous fera passer un bon moment. (*Lisez ! lisez !*) C'est le numéro du *Bonnet rouge* du 31 octobre 1915; je vais vous en lire deux ou trois passages.

M. Almereyda, lui aussi, comme M. Malvy, a ses opinions sur le carnet B; il espère bien qu'elles vont se trouver conformes à celles de M. Malvy. Voici ce qu'il écrit :

« J'allai voir Malvy ». Il dit « Malvy ». (*Rires.*) « Je lui dis : « Que faites-vous avec le carnet B ? ». Et Malvy me dit : « Ah je suis bien content que vous me parliez de cela ! » (*Nouveaux rires.*)

Ma foi, il n'y avait pas de quoi être si content de parler à un inscrit du carnet B à propos du carnet B.

« C'est ma préoccupation la plus vive. »

« Je lui dis... » — « je », c'est Almereyda — « il ne faut arrêter personne. — » C'est le mot d'ordre, il a été obéi.

« Si vous arrêtez les militants de la classe ouvrière... »

Voilà, messieurs, l'argument de M. Malvy : les anarchistes, ces gens qui vous disent qu'ils n'ont pas de patrie, qu'il faut empêcher les soldats de partir pour la frontière, qu'il faut que le non patriotisme entre en action, sont les mêmes qui se déclarent les militants de la classe ouvrière.

Vous pourrez chercher dans le dossier de M. Almereyda : il n'a jamais été ouvrier de sa vie. On croit qu'il a été, pendant une semaine ou deux, apprenti photographe. (*Rires.*) Cela ne suffit pas pour faire un ouvrier.

« Les militants de la classe ouvrière ! » Alors je compris, moi innocent, pourquoi ici, à cette tribune, M. Malvy m'a dit : « Vous allez porter la main sur la classe ouvrière. »

C'est la théorie des anarchistes, et cela pour une raison bien facile à comprendre. Si les antipatriotes faisaient une organisation d'antipatriotisme, il n'y viendrait personne. Alors que font-ils ? Ils entrent, sous couleur d'intérêt corporatif, ayant un métier plus ou moins vague, dans une organisation ouvrière. (*C'est vrai !*)

Et, lorsque nous voulons les poursuivre, on dit : « Vous attaquez les corporations ouvrières. » Moi je réponds : « Je veux les défendre ! » Ils se font des corporations ouvrières un bouclier (*Très bien !*), mais un bouclier pour ceux qui ne veulent pas regarder au delà, et je suis de ceux qui, surtout dans la situation où nous sommes aujourd'hui, prétendent qu'il faut regarder au delà. De cela, les preuves abondent, j'en ai partout. Alors, nous enregistrons au passage cette bonne réponse de M. Almereyda : « Si vous arrêtez les militants de la classe ouvrière, c'est l'obligation pour notre presse de vous attaquer. »

Ah, ah ! cela devient grave, on attaquera Malvy (*On rit*) s'il ne défend pas les intérêts de la classe ouvrière.

« C'est le groupe parlementaire socialiste contre vous. » — C'est une calomnie — « C'est la France coupée en deux. »

Pour m'expliquer tout de suite, à propos des organisations ouvrières, du groupe socialiste et des antipatriotes, je viens de vous les montrer entrant dans des corporations pour s'en faire un bouclier et partout à l'action, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure; mais en rendre les corporations responsables, ce serait une folie : la corporation ouvrière n'en est pas plus coupable que la Chambre ne peut l'être des exclamations de tel député, malgré les excentricités duquel nous demeurons en faveur du régime parlementaire, de même que, malgré la présence d'antipatriotes dans les organisations ouvrières, nous demeurons les plus fermes soutiens de ces organisations. (*Très bien !*) M. Chéron me rappelait l'autre jour que je suis le premier à avoir déposé un projet de loi sur les syndicats professionnels. J'avoue que je l'avais oublié ; je m'en vante d'ailleurs, mais je me vante surtout de pouvoir affirmer que jamais je ne songerai à porter atteinte à la patrie : je la mets au-dessus de tout. Ce point écarté, je ne crois pas faire beaucoup de concessions à mes adversaires en disant qu'il ne faut toucher en rien aux libertés des syndicats ouvriers. (*Très bien ! très bien !*) C'est la raison d'être de la démocratie. La démocratie, c'est le gouvernement du peuple par lui-même. Il faut bien dire que lorsque nous décrétions la démocratie, en la créant sur du papier, nous ne lui donnions pas la vie.

Il faut que l'éducation des hommes se fasse ; elle n'est possible que par la pratique. Nous avons le devoir de leur assurer la liberté contre les envahissements du pouvoir, mais aussi contre ceux de l'anarchie. (*Applaudissements.*)

Tout cela est superflu. Je suis attristé qu'on nous oblige à protester contre les intentions qu'on nous prête à l'égard de la liberté des syndicats ouvriers. Qui est-ce qui a jamais parlé de cela ?

M. Malvy est allé dire à la Chambre : « Nous ne mettrons pas des troupes dans les rues. »

Qui a réclamé cela ? On a pu croire que cette demande avait été faite au comité secret, qui venait justement d'avoir lieu.

Or, on n'en a pas parlé, on n'en a pas dit un mot. Jamais nous ne permettrions pareille chose.

Vous voyez, messieurs, que, chemin faisant, nous recueillons cependant un certain nombre d'indications assez intéressantes sur la façon dont le carnet B a été mis de côté. Nous en verrons les résultats tout à l'heure.

Je vous assure, messieurs, qu'en entrant dans ces détails, je n'ai d'autre pensée que celle de rendre service à mon pays. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne proposerai pas de vote contre le Gouvernement. Je vous dirai comment je conçois l'issue de mon discours, mais je ne viens faire en aucune façon un acte politique. Je l'ai dit à M. Ribot avant-hier dans les couloirs : « Vous êtes de tous les Gouvernements, depuis le commencement de la guerre, celui qui m'inspire le plus de sympathie. » Je l'ai dit, je l'ai écrit, je suis prêt à le redire. (*Applaudissements.*)

Nous avons été pendant très longtemps à penser de façon très différente.

Permettez-moi de vous féliciter, monsieur le président du conseil, d'avoir fait quelques pas vers nous : il est possible que conscient ou inconscient j'en aie fait quelques-uns vers vous. L'homme absurde est celui qui ne change jamais. Ce n'est pas de façon ironique que je parle en ce moment, c'est dans la sincérité de mon âme.

M. le président du conseil. Je le crois.

M. Clemenceau. Voulez-vous que je vous dise ce que je voudrais ? Ce jour serait le plus beau de ma vie si, en descendant de cette tribune, j'entendais M. Malvy, qui n'a pas à se plaindre de la République, venir ici nous dire : « Messieurs, je me suis trompé, j'ai commis des erreurs, mais dans les conditions actuelles, je crois que je ne puis plus continuer ma tâche. » (*Rires et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Il n'y aurait là rien que d'honorable pour lui. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne prétends pas que l'attitude contraire ne soit pas aussi honorable, M. Malvy a droit à sa liberté, mais je vous dit mon ambition.

Je reprends ma lecture :

« Vous avez raison, me dit M. Malvy, mais si je n'arrête personne, si je fais confiance à tous ces enfants terribles de la démocratie et que, demain, j'aie une bombe ici, des sabotages ailleurs, quelle responsabilité. On n'a plus qu'a me coller au mur.

M. Almereyda réplique, comme vous l pensez bien : « Un seul milieu échappe — le directeur de la sûreté est intervenu — l

l'action de M. Almereyda » — Vous voyez qu'il s'est présenté comme porte-parole de toutes ces organisations — « et de ses amis — dit M. Richard — le milieu des anarchistes individualistes » — c'est une espèce particulière d'anarchistes — « Non, pas d'exception, réplique M. Almereyda. Accordez-moi vingt-quatre heures et je vais voir ce milieu. Si dans les vingt-quatre heures, je dis : « Rien à craindre », promettez-moi de faire confiance à tout le monde. »

M. Malvy dit : « C'est promis. »

Je comprends très bien qu'on n'applique pas le carnet B.; c'est une politique.

M. Ribot a dit qu'il la trouvait hasardeuse, je la trouve imprudente. Bien que ne connaissant pas les conditions particulières du carnet B au commencement de la guerre, j'aurais peut-être fait arrêter certains anarchistes. L'aurais-je fait? je ne puis le dire. Il est trop facile de déplacer les responsabilités.

J'aurais compris que M. Malvy en référât à des hommes politiques importants, les consultât et prît les décisions après entente avec ses collègues. Mais il en est tout autrement. Cela se passe entre lui et M. Almereyda.

M. Malvy donne vingt-quatre heures à M. Almereyda et l'investit de la qualité d'ambassadeur. M. Almereyda va trouver les anarchistes et leur dit : « Voulez-vous que M. Malvy vous enferme demain ou préférez-vous qu'il vous laisse en liberté ? » (*Rires.*)

On devine la réponse. Voici le récit des négociations :

« Je passai les vingt-quatre heures accordées, aidé de quelques amis, à sonder la conscience des individualistes ».

Il fallait une sonde!

« Après avoir obtenu de ceux qui étaient comme les directeurs de conscience de ce milieu, non seulement l'engagement d'honneur qu'ils ne se livreraient à aucun acte, délictueux ou hostile, mais encore qu'ils prenaient la responsabilité de leurs troupes, je revins à l'intérieur et je dis à M. Malvy : « C'est fait, tout va bien. Je sais la gravité de ce que je vous demande. Mais je n'hésite pas : N'arrêtez personne. » M. Malvy répondit : « C'est bien, vous avez ma parole, je prends cela sur moi. »

Que l'on ait appliqué ou non le carnet B, que M. Clemenceau soit couvert ou non du sang de ses concitoyens, que l'on soit un grand d'homme d'Etat, à la condition de laisser ses mains dans ses poches et que l'on ait obtenu le succès dont a parlé M. Ribot, je l'accorderai, mais ce que je ne peux accorder, c'est qu'un Gouvernement puisse prendre des décisions de cette importance avec une pareille procédure. Le Sénat, j'en suis sûr, sera de mon avis.

D'ailleurs, les relations se continuent et, dans un article, à quelque temps de là, je vois cette jolie scène. C'est un article intitulé : « Notre guerre ».

« Hier soir, dit M. Almereyda, à six heures, je suis allé me mettre à la disposition du Gouvernement. Dans l'impossibilité de joindre M. le président du conseil, j'ai dit à M. Malvy, ministre de l'intérieur : « Où faut-il s'enrôler? »

Il suffisait de consulter un sergent de ville; il n'y avait pas besoin de voir le ministre de l'intérieur. Mais il avait des raisons pour le choisir.

« M. Malvy m'a dit : « Pour le moment, des hommes comme vous sont plus utiles à Paris qu'à la frontière; je vous prie de rester ». Je reste. A la minute où on me dira : « Partez! pour où que ce soit », je répondrai : « présent ».

J'ai là d'autres documents qui accentuent un peu cette situation, mais je n'insiste pas : cela me paraît assez superflu.

Pour aller jusqu'au bout dans cet ordre d'idées, après avoir signalé ces formations d'anarchistes, je suis obligé de rappeler qu'elles ont toujours existé en France et ailleurs.

Elles ont été tenues et organisées sous le gouvernement moral — si j'ose me servir de ce mot — des intellectuels de l'anarchie qui ne sont pas sur la carte B. Car certains appartiennent à des classes assez élevées, mais n'en sont pas moins redoutables, surtout quand ils adressent des manifestes aux tranchées pour recommander la formation de comités d'ouvriers et de soldats, comme en Russie.

Nous voici maintenant à l'action. Nous arrivons à ce mouvement, lancé au commencement de la guerre. Je ne suis pas prêt à condamner M. Malvy pour n'avoir pas mis le carnet B en fonction; je prétends seulement qu'il ne faut pas, lorsqu'on s'est décidé à ne pas le faire fonctionner, le mettre dans un tiroir dont on jettera la clef dans la Seine. J'estime, au contraire, qu'il faut surveiller ces hommes de très près, et si l'un d'entre eux revient, malgré la parole donnée à Almereyda, leur digne ambassadeur, s'il oublie et s'il recommence ses anciennes pratiques, alors l'amnistie ne doit plus jouer, et le moment est arrivé de lui mettre la main au collet.

Ceci, M. Malvy ne paraît pas l'avoir fait. J'ajoute, connaissant la question pour l'avoir suivie, que j'en ai parlé tout à fait à l'improviste à M. Malvy au comité secret. Je venais de recevoir, de gens que je ne connaissais d'ailleurs pas, les trois documents dont j'ai fait état. Mais, depuis lors, comme il arrive toujours après les comités secrets, j'ai reçu une affluence énorme de documents. M. Malvy a bien voulu me redemander ceux que je lui avais promis à la tribune et, pour tenir ma promesse, je lui ai restitué les trois dont je m'étais servi. Je ne lui ai pas remis un grand rapport que j'avais apporté à la tribune, que je lui ai montré, sur la propagande pacifiste, lui faisant observer que j'aurais peut-être à m'en servir dans un intérêt national. Dans ma lettre, j'avais souligné le mot « national ». Le moment est venu ; c'est ce que je fais aujourd'hui. (*Très bien !*)

J'ai d'ailleurs un motif pour ne pas lui rendre ce rapport secret; je connais au moins trois personnes qui le possèdent; il y en a certainement d'autres. Par conséquent, malgré la petite leçon qu'a bien voulu me donner M. Malvy, comme homme de Gouvernement, en me disant : « Vous ne pouvez vous approprier ces documents », je n'ai pas jugé utile de soutenir une conversation avec lui sur le rôle du Gouvernement. Si je l'avais fait, je lui aurais rappelé qu'en février 1911, il a contribué à renverser M. Briand avec un document qui lui avait été fourni par la police.

M. le ministre de l'intérieur. Je ne me suis servi que de documents qui m'avaient été fournis en ma qualité de rapporteur du budget du ministère de l'intérieur.

M. Clemenceau. Moi, je m'en souviens très bien. Pour réveiller vos souvenirs, je vous engage à vous procurer le *Journal officiel.*

Nous arrivons à l'affaire des documents. Nous voilà devant la commission de l'armée. MM. Ribot et Malvy sont là. Naturellement, je ne demande pas la suite des rapports de la sûreté, puisque nous les avions, mais je demande les rapports mensuels des six derniers mois sur la propagande antipatriotique. M. Ribot nous l'accorde. J'avoue que, dès qu'il nous a dit « oui », je l'ai vu partir en me disant : « Demain, ce sera non ». (*On rit.*) C'est ce qui est arrivé. Le lendemain, M. Ribot nous a écrit qu'il avait vu les rapports, mais qu'il ne pouvait pas nous les fournir parce que des noms étaient pr[illegible] l'on ne pouvait pas jeter la[illegible] l'ai été très surpris de cette rép[illegible] le ministre de la guerre [illegible] les jours, des documents d[illegible] infiniment plus haute, et d[illegible] n'a jamais franchi les portes de la commission de l'armée.

M. Henry Bérenger. Très bien!

M. Clemenceau. J'avais une autre raison : c'est que, comme tous les documents précédents, j'en ai été possesseur. (*Sourires.*) Je m'en suis donc servi, et ce qu'il y a d'admirable, c'est que, de ces documents secrets qu'on ne peut pas livrer à une commission, il n'y a rien à dire. Les noms qui sont prononcés là, ce sont ceux de tous les anarchistes, qui courent partout, que vous lisez dans tous les journaux; les discours qu'on met dans leur bouche, ce sont ceux qu'ils y mettent tous les jours. Si j'avais voulu, j'aurais apporté des piles de papier et pu vous faire une lecture qui durerait des heures. Voilà tout le secret, il n'y en a pas d'autre ! Pourquoi ne veut-on pas nous les donner ? C'est qu'on constate des faits, des réunions, des actes, des discours, des excitations à la trahison, etc., et que la première question qui vient aux lèvres est celle-ci : « Eh bien! pourquoi n'a-t-on pas poursuivi ? »

C'est là la question douloureuse.

J'étais un enfant, moi, avec mes deux documents, et M. Malvy a bien dû rire en rentrant chez lui..., quoiqu'on m'ait dit qu'il était fort en colère ! (*On rit.*)

Mes deux documents! Il y en avait des centaines et des milliers, et qui disaient tous la même chose ! Et la raison pour laquelle on nous les refuse, c'est simplement qu'il y a là une série de faits qui, en s'alignant, deviennent très éloquents et portent à demander : « Pourquoi donc refuse-t-on de poursuivre des gens qui sont si visiblement en révolte contre les lois ? »

Messieurs, je vous ai lu les passages les plus importants. Mais c'était du passé. Si vous voulez, je vous ferai encore quelques brèves lectures (*Oui ! oui !*) parce qu'il faut que vous soyez bien convaincus de l'étendue de la plaie.

Nous ne nous occupons pas en ce moment des théories, comme on en voit dans les livres anarchistes, et où certains intellectuels peuvent trouver satisfaction; il s'agit de l'action de cette propagande à l'intérieur et à l'avant, il faut donc en voir le point de départ. (*Très bien !*)

Je ne nommerai personne. J'ai nommé Almereyda; il ne m'était pas facile de faire autrement, car c'était lui qui m'avait pris à partie. Si, sans le nommer, je vous avais lu tout l'article, vous auriez vu, en effet, qu'une partie de cet article se retournait contre moi. Almereyda me reprochait ma violence et ma brutalité ; je le comprends, je l'avais fait condamner à deux années de prison! (*Sourires.*)

Rappelez-vous ce que je vous disais tout à l'heure : Pas de carnet B ! Tous ces braves gens qui avaient dit : « Surtout, n'appliquez pas le carnet B ! », qui avaient envoyé Almerayda négocier avec M. Malvy la suppression de ce carnet, se sont terrés. Ce fut l'un des bons résultats de l'opération de M. Malvy.

S'il s'était agi simplement de faire une bonne mobilisation, c'était fini, mais la question n'était pas là. Il ne s'agissait pas seulement de faire une bonne mobilisation, mais encore de faire une bonne mobilisation pour avoir une bonne victoire. Or, pendant trois ans l'opération allait se prolonger; et ces hommes, qui avaient reçu l'assurance qu'on ne les poursuivrait pas — ces assurances furent répétées — ont commencé, comme les rats de la fable, à mettre le museau

hors du trou, puis, quand ils ont vu qu'ils pouvaient faire leurs petites manifestations, reprendre leurs groupements sans qu'on les poursuivît, naturellement, ils se sont enhardis.

La première trace de ce retour à l'offensive est du 22 novembre 1914. Je répète que j'ai résolu de ne donner aucun nom.

« X... Parler de paix est le devoir qui incombe aux organisations ouvrières conscientes de leur rôle. »

Vous voyez la théorie. Ce sont les organisations ouvrières qui vont parler; mais nous, nous n'acceptons pas la thèse. Quand on nous dit : « il ne faut pas toucher aux militants de la classe ouvrière », nous répondons que les vrais représentants de la classe ouvrière, ce sont ceux qui sont à l'atelier, qui font leur devoir de travailleur, qui élèvent leurs enfants, et sortent du travail pour se rendre dans les réunions corporatives, publiques, politiques, où ils apportent l'opinion qui est la leur, et où ils exercent librement l'influence et l'autorité auxquelles les lois leur donnent droit. Ce sont ceux-là et non les autres. (*Très bien! très bien!*)

« ...La responsabilité des gouvernements français, anglais et russe n'est pas légère. Encore n'est-il pas établi que le gouvernement français ait tout fait pour sauvegarder la paix dans les derniers jours de juillet. » (*Exclamations.*)

M. Guilloteaux. L'abominable mensonge !

M. Clemenceau. Vous voyez la tendance de ces hommes. Les voilà qui, d'abord, se tiennent près du Gouvernement, dont M. Malvy fait partie ; puis, dès novembre 1914, ils commencent à lui dire : « Il n'est pas bien sûr que ce n'est pas vous qui avez provoqué la guerre ! » (*Vives interruptions.*)

M. Guilloteaux. Ce sont des Boches !

M. Clemenceau. « 4 janvier 1915. X... écrit à la confédération italienne pour la dissuader d'envoyer en France des ouvriers destinés à travailler dans les usines de guerre.

« X..., ce jour-là, est à Lyon ; il déclare que cette guerre ignoble et monstrueuse a été voulue et préparée par l'Angleterre depuis 1904. Les soldats français commettent autant d'atrocités que les soldats allemands... » (*Vives exclamations.*)

Vous entendez ? Voilà les gens !...

M. Halgan. Il faut leur couper le cou !

M. Clemenceau. Je ne vais pas si loin.

Notre ami Debierre faisait tout à l'heure allusion à la Convention, et beaucoup de mes amis, autour de moi, semblaient prêts à faire tout ce qu'a fait la Convention ; je me suis réservé, parce que je n'ai pas pensé que ce fût absolument nécessaire. (*Sourires.*)

« ...Les soldats français commettent autant d'atrocités que les soldats allemands. (*Exclamations.*) Le peuple allemand mérite la première place dans le monde pour ses qualités au point de vue social, économique et hygiénique. » (*Nouvelles exclamations sur tous les bancs.*)

Voilà ce qu'on écrit, en pleine guerre, quand nos soldats meurent dans les tranchées !

M. Guilloteaux. Qu'on l'exécute !

M. le comte d'Elva. Il faut donner son nom !

M. Clemenceau. Non, je ne donnerai pas son nom, car je ferais de la peine au ministre, que je ne nomme pas, et qui le reçoit encore aujourd'hui. (*Mouvements divers.*)

Un autre : « On crie : à bas la guerre ! que la République crève s'il le faut ; nous voulons la paix ! »

M. Malvy, *ministre de l'intérieur.* Voulez-vous me permettre un mot ?...

M. Clemenceau. Volontiers.

M. le ministre. Vous venez de me dire que je recevais la personne qui a tenu ces propos.

M. Clemenceau. Je n'ai pas dit cela et n'ai point parlé de vous. J'ai dit seulement que je ferais de la peine au ministre qui le reçoit aujourd'hui. Vous n'êtes pas seul ministre. C'est un argument de plus, vous le comprenez. (*Sourires.*)

Je vais vous dire pourquoi je ne nomme pas ce ministre. C'est certainement un excellent patriote, un homme qui rend les plus grands services aujourd'hui dans l'œuvre de guerre. Seulement je voudrais bien — son patriotisme n'en souffrirait pas — qu'il se gardât de certaines intelligences, et je lui porte ce petit avis en passant. M. Malvy doit comprendre que, lorsque je l'ai mis en face d'Almereyda, je l'ai nommé, et que, lorsque je parlais d'un autre ministre, ce n'était pas à lui que je faisais allusion.

« ...Tout Français aurait dû répondre à l'ordre de mobilisation par la grève générale et l'insurrection. »

Vous voyez, monsieur Ribot, que la grève générale et l'insurrection ont quelque chose à faire avec l'organisation de l'antipatriotisme.

Il aurait été tout à fait surprenant que ces gens, qui se sont constitués pour exploiter le mouvement ouvrier, restassent indifférents devant les grèves et qu'ils n'y prissent pas part.

M. Malvy l'a dit et vous l'avez répété. Je lui montrerai tout à l'heure qu'il s'est trompé de la manière la moins pardonnable pour un ministre de l'intérieur ; j'en apporterai des preuves telles qu'il n'y aura pas de discussion possible.

16 juillet. Voici une autre déclaration aux ouvriers du bâtiment réunis à la bourse de X...

« Ils aimeraient mieux saigner un patron ou tous les gardiens de la paix français que de tuer un prolétaire allemand. » (*Exclamations.*)

M. le comte d'Elva. Ce sont des bandits, ces gens-là !

M. Clemenceau. Voilà les gens avec lesquels on traite pour savoir si on fera ou non fonctionner le carnet B. Et pourquoi ne poursuit-on pas ?...

M. Malvy condamne ces paroles comme nous tous, il n'y a pas à ce sujet de discussion possible entre nous ; mais ils ne poursuit pas, et voilà pourquoi je suis à cette tribune. (*Très bien! très bien!*)

Voici une autre citation :

« Je n'ai pas de patrie, et vivre sous la botte prussienne ou sous la botte française m'est indifférent. »

Le 5 novembre, à la Fédération, un douanier — dont le préfet des Bouches-du-Rhône a demandé le déplacement au ministre de l'intérieur, qui ne le lui a pas accordé — n'a pas hésité à combattre le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine et à préconiser la paix immédiate.

Ainsi, voilà un fonctionnaire qui prononce ces abominables paroles ; le préfet demande simplement son déplacement, il ne demande pas sa révocation — moi je l'aurais demandée et même plus encore — et le ministre de l'intérieur la refuse !

Il en va de même pour plusieurs autres fonctionnaires. J'ai ici les noms et je les donnerai si cela devient nécessaire.

Voilà, par exemple, un instituteur d'un département de l'Ouest contre lequel le préfet a demandé en vain une sanction disciplinaire. Naturellement, il y a des fonctionnaires mêlés à cette affaire.

Je passe toutes ces citations ; c'est tout ce que j'ai trouvé dans ces fameux rapports dont on nous a refusé communication, vous voyez maintenant pourquoi.

Ces faits, je tiens à les porter à la tribune. Si l'on m'avait obligé à parler en comité secret, j'aurais préféré garder le silence ; je suis ici, non seulement pour parler au Sénat, mais pour parler au pays. (*Applaudissements.*)

On aurait voulu nous mettre en conflit avec la Chambre dans cette affaire ; les événements ne l'ont pas permis, parce que ceux qui avaient acclamé M. Malvy ont été conduits à ne pas lui donner leur voix.

De la sorte, il n'y a pas de danger d'arriver à un conflit avec la Chambre que je suis d'ailleurs bien loin de chercher.

Je reconnais très nettement sa suprématie constitutionnelle sur le Sénat...

M. Henry Bérenger. Très bien !

M. Clemenceau. La démocratie ne serait rien sans le régime parlementaire.

Le parlementarisme, avec tous ses défauts, — et ils sont innombrables — a de grandes qualités. Il est perfectible, plus que la royauté. Je crois que le Parlement est le plus grand organisme qu'on ait inventé encore pour commettre des erreurs politiques (*On rit*), mais elles ont l'avantage supérieur d'être réparables, et ce, dès que le pays en a la volonté. (*Très bien !*)

Nous nous trompons tous : hommes politiques, fonctionnaires, médecins, avocats, journalistes. Nous sommes tous dans l'erreur. Cela ne signifie rien, car il y a un moyen de redresser l'erreur dès qu'elle est perçue, et le pays peut être conduit sans secousse à ses justes destinées. Or, quand il s'agit du peuple français, celui qui prononce les infâmes paroles que j'ai rapportées tout à l'heure commet un crime, non seulement contre sa patrie, qu'il n'est pas même digne de comprendre, mais contre l'humanité elle-même ! (*Vifs applaudissements.*)

Je voudrais abréger... (*Parlez! parlez!*) Ce discours est un peu décousu, mais vous reconstruirez le tableau d'ensemble.

Je vois dans mes papiers un nom que je ne veux pas citer : celui d'un de ceux qui ont prononcé ces paroles abominables. Cet homme a récemment publié une brochure qu'il a signée, avec son adresse. Vous pensez peut-être qu'il a été poursuivi ? Pas du tout. Pourquoi ? On ne peut pas le dire !

Un jour, j'ai demandé une répression contre une feuille ignoble. On a répondu : « Nous ne pouvons pas saisir cette feuille, nous ne savons pas où la prendre. »

Je suis allé à mon journal et j'ai dit au garçon de bureau : « Allez à telle adresse, chercher la feuille. » Il me l'a rapportée immédiatement. Donc, cette feuille que M. Malvy ne peut pas saisir, moi, pour un sou et par l'entremise de mon garçon de bureau, je me la suis procurée sans difficulté ! (*Rires.*)

Ce sont de petits faits, mais quand ils vont s'être suffisamment accumulés, quand vous aurez vu où cela nous conduit, je pense que vous serez obligés de partager mon opinion. En tous cas, si vous ne la partagez pas, j'aurai, du meilleur de mon cœur, fait tout ce que j'aurai pu pour obtenir ce résultat.

Voici une citation que je veux vous faire parce que c'est certainement une des plus ignobles. Elle est toujours du visiteur de mon ami le ministre. Il parle du régime imposé aux populations par l'occupation française, anglaise et allemande, à propos du maire de Roubaix, et il dit :

« C'est encore le régime allemand qui est

le meilleur. En ce moment peut-être, il devient dur par suite des privations causées par le blocus, mais en général tout ce qu'on raconte est exagéré. D'après certaines conversations avec des évacués d'Allemagne, ce ne sont pas les Allemands qui rendent la vie dure aux prisonniers, mais les propres officiers et sous-officiers de ces derniers. » (*Exclamations.*)

Si l'on veut obtenir le résultat que nous proposait tout à l'heure M. Painlevé, si l'on veut faire de l'ordre dans ce pays, non pas à la manière des anciennes monarchies, mais un ordre consenti, individuel, que chacun s'impose à lui-même, il faut prendre le soin de laisser en toutes les têtes les idées échelonnées à la place où elles doivent être. Il ne faut pas permettre que des malheureux — je ne peux pas les appeler autrement; ils ne sont même pas dignes du nom de criminels — que des malheureux viennent porter de tels ravages dans l'esprit d'hommes qui offrent leur vie pour sauver leur pays, leur foyer, cette chose dont nous sommes encore porteurs : la grande histoire de France.

Il ne s'agit pas de se faire massacrer. Ce n'est pas cela. Il faut vaincre et ne pas être vaincus. (*Applaudissements.*) Or, savez-vous ce que c'est que le courage? Ce n'est pas de s'en aller tout seul, les mains dans les poches, devant une foule qui a des fusils. J'ai vu cela dans mes mauvais jours; le courage c'est, assis dans son bureau, avec une plume et du papier, de se poser continuellement la question du devoir à remplir, de ce qu'on doit faire; c'est, non de consulter celui-ci ou celui-là, ou tel intérêt particulier de groupe ou de circonstance, d'écouter telle ou telle voix, mais d'aller tout droit devant soi. On doit en souffrir, on sera haï, détesté, méprisé, on recevra de la boue, on n'aura pas d'applaudissements. Mais il faut savoir choisir entre les applaudissements d'aujourd'hui, qui sont d'un certain prix, et ceux qu'on se donne à soi-même quand, avant de rentrer dans le néant, on peut se dire : « J'ai donné à mon pays tout ce que je pouvais. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Et maintenant nous voici dans les grèves.

De même que c'était M. Malvy qui avait créé l'affaire du carnet B, c'est M. Malvy qui a évoqué à la tribune la question des grèves pour se donner la gloire de dire : « Ah! ce pauvre Lloyd George, il a beaucoup de peine avec les grèves, tandis que moi Malvy, d'accord avec mon ami Almereyda, en supprimant le carnet B, j'ai obtenu des résultats admirables ».

Avec une sérénité ingénue, à laquelle je rends hommage, il a donné des chiffres qui n'ont aucune autorité. Personne ne sait où il les a pris et lui non plus; ils n'ont d'ailleurs aucun intérêt, car nous sommes ici pour nous occuper de nous-mêmes; les Anglais feront leur devoir par leurs moyens, suivant leurs coutumes, leurs préjugés, leurs préventions, leurs habitudes. Quant à nous, nous devons agir avec tout ce qui entre dans le monde des réflexes et des actes conscients, en mettant en œuvre notre grand devoir envers la patrie.

Dans les grèves, disait M. Ribot, il n'y a pas de mouvement révolutionnaire. Je vais faire le contraire de ce que font les avocats : je vais commencer par donner la preuve finale. Ce n'est pas logique, mais cela répond mieux à la forme de ma pensée en ce moment.

Je déclare qu'à la commission de l'armée, M. le ministre de la guerre a prononcé des paroles que je ne veux pas reproduire, que je ne reproduirais même pas en comité secret, mais il a établi sans contestation possible, qu'il y a la plus irréfutable corrélation entre les grèves et l'action purement militaire. Personne ne peut me démentir, pas un membre de la commission de l'armée, M. le ministre de la guerre pas davantage.

C'est un accès de franchise dont, pour ma part, je lui sais gré. Il a bien fait, nous ne sommes pas des gens à en abuser; mais ce que nous ne voulons pas, c'est que M. le président du conseil vienne dire...

(*M. le ministre de la guerre fait un geste de dénégation.*)

Comment, vous n'avez pas dit cela!

Vous êtes comme moi, vous avez la mémoire courte : c'est un effet des ans. Ah! vous ne l'avez pas dit! J'avais tout prévu excepté cela! (*Sourires.*)

C'est ennuyeux parce que vous allez me faire perdre du temps : si, pendant que je continue, un de mes amis voulait avoir la complaisance de rechercher dans le *Journal officiel* le passage du discours de M. Ribot, il est marqué...

M. le président du conseil. Vous avez dit : « A la commission de l'armée. »

M. Clemenceau. Non, non, c'est à la Chambre!

M. le président du conseil. Ah bien!

M. Clemenceau. La langue m'a fourché. Au reste vous auriez pu — c'est assez naturel — dire à la commission de l'armée la même chose que vous avez dite à la Chambre Même chez un président du conseil ce serait excusable. (*Rires.*)

M. le président du conseil. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit.

M. Clemenceau. Si M. Ribot estime qu'il n'y a pas de corrélation entre la révolution et les grèves, M. Gustave Hervé, dans ce bel article intitulé : « Vivent les Marocains», publié au moment de l'expédition de Casablanca, écrivait :

« Quant à nous, les sans-patrie de France, puisque nous sommes encore impuissants à provoquer dans les ports de France et d'Algérie une grève des dockers, des inscrits maritimes pour vous empêcher de vous rendre sur le théâtre de vos exploits; puisque nous ne pouvons encore obtenir de la classe ouvrière française qu'elle proclame la grève générale pour protester contre vos brigandages, il ne nous reste qu'à vous souhaiter d'être reçus là-bas comme vos congénères italiens furent reçus, il y a dix ans, dans les montagnes d'Abyssinie par les troupes du Négus ou de crever par milliers sur les routes du Maroc comme crevèrent naguère vos ainés sur les routes de Madagascar. »

M. Charles Riou. Quelle date?

M. Clemenceau. Le 13 août 1907, au moment de l'expédition marocaine.

Tenez, monsieur le président du conseil, je retrouve votre déclaration devant la Chambre :

« Il n'y a pas d'élément révolutionnaire dans les grèves, disiez-vous, c'est une chose remarquable que tous ces conflits du travail n'ont été provoqués que par le besoin d'ajuster les salaires aux nécessités de la vie et n'ont pas été suscités par des pensées de révolution et d'insurrection sociale... »

M. le président du conseil. Eh bien! oui.

M. Clemenceau. Comment pouvez-vous dire : « Eh bien oui », alors qu'il suffirait de produire un certain événement dans un endroit donné pour que des grèves se produisent sur une grande étendue, il faut faire attention que le ministre de la guerre et le président du conseil ne sont pas tenus de prononcer des paroles incohérentes, il faut qu'elles s'accordent. En tout cas, la thèse que vous souteniez ne se justifie pas par les faits. Quant à celle du ministre de la guerre elle est malheureusement trop justifiée par eux.

Vous les avez connus, ces mouvements de grève; vous avez eu là-dessus les notes de vos préfets. Voici des notes qui sont prises sur quelques documents convenablement expurgés que M. le ministre de l'intérieur a consenti, avec tant de difficultés, à confier à la commission de l'armée.

L'un d'eux a pour titre : « Réponses à la circulaire du ministre de l'intérieur du 10 juin 1917 demandant un rapport circonstancié sur la situation de chaque département au double point de vue de l'état d'esprit de la population et du mouvement social. »

Messieurs, naturellement, la manière de... comment dirais-je pour ne froisser personne?... la manière de côtoyer la vérité en se gardant de s'en tenir trop proche (*Sourires*), c'est de prendre un fait particulier et de lui donner une extension générale.

Est-ce que j'ai nié qu'il y avait des mouvements économiques dans les grèves?

Vous parlez de la cherté de la vie pour expliquer les grèves. M. Malvy a exercé une influence conciliante excellente, à laquelle je rends un sincère hommage; il a fait, dans cette partie de son département, son devoir, je m'empresse de le reconnaître.

Mais ces difficultés de la vie chère, dès que vous les avez vues venir, n'auriez-vous pas dû les prévenir, n'auriez-vous pas dû prendre l'initiative des accords qui ont été passés? Vous ne l'avez pas fait.

A côté de ce reproche léger, il y en a d'autres que j'ai à vous adresser.

Dans les usines, à côté des ouvriers, il y a des soldats qui ont quitté leur fusil et qui travaillent. Si la loi était strictement respectée, vous savez quel serait leur salaire et vous savez quel il est. Je ne vous fais de cela aucun reproche, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Seulement vous ne pouvez pas empêcher que j'aie recueilli dans les tranchées, lorsque j'y ai passé, des paroles redoutables qui feront sentir leur influence plus tard. Tâchons d'éviter que ces divisions ne s'agrandissent, préparons la conciliation de tous quand le moment sera venu; et, pour cela, ne favorisons pas les entrepreneurs d'anarchie qui commencent par semer l'indiscipline parmi des hommes qui sont des soldats, soumis théoriquement à la discipline militaire et qui se laissent parfois entraîner à aller dans des réunions à la porte des ateliers, dans les établissements de l'Etat pour y entendre les paroles d'un de ceux dont j'ai parlé.

Il n'y avait, direz-vous, que vingt-cinq mobilisés dans cette réunion. C'était encore trop.

Ah! messieurs, j'aurais voulu que vous entendiez M. le ministre de l'intérieur, à la commission de l'armée, parler de cette réunion. L'anarchiste qui se rendait à Z... pour y prendre la parole était suivi par la police. C'était une chance, peut-être la seule. Seulement, vous ne devineriez pas ce qu'a fait la police : elle a conduit cet homme jusqu'à la gare où il devait s'embarquer, puis elle lui a donné un coup de chapeau. (*Sourires.*) Et M. Malvy de dire : « L'agent ne pouvait pas deviner où il allait. »

N'était-ce pas pour savoir où il allait qu'on l'avait mis aux trousses de cet anarchiste?

L'homme a fait la réunion dans un établissement de l'Etat; des mobilisés y ont entendu les pires propos; aucune poursuite, rien! L'agent de police avait lâché son anarchiste et le ministre de l'intérieur lâchait son agent de police! (*Rires*). Ce n'est pas une manière de gouverner.

Il y a une autre partie du problème : ce sont les usines qui travaillent pour l'Etat. Les hommes qui travaillent pour l'Etat sont soumis, comme nous tous, à des obligations morales.

Il est évident qu'il faut largement leur

assurer la rémunération qui leur est due. Jamais vous ne m'arracherez une autre parole. Mais, en même temps, ils doivent penser que leur temps est précieux; ils doivent donner une pensée à ceux qui sont au combat; il doit y avoir pour eux une discipline morale; et je vous le répète, monsieur le ministre de la guerre, cette discipline morale ne résultera que du fait que l'ordre sera spontanément maintenu dans toutes les parties de la population française.

Pour cela, vous devez donner l'exemple du courage. Beaucoup de ces gens se sont laissé entraîner. Il y a des malheureux, dont je ne veux pas dire l'affreuse histoire, qui ont payé de leur vie le crime des autres; il y a des hommes qui ont souffert, et quand j'entends dire : « Notre politique de paix n'a pas fait couler de sang », je réponds : « Elle en a fait couler plus que n'aurait fait l'autre ». Si vous me le demandez, j'apporterai ici les cadavres, en séance secrète, bien entendu. La liste en est au ministère de la guerre...

M. le ministre de la guerre. Oui, la liste est au ministère de la guerre, mais, heureusement, elle est courte.

M. Clemenceau. Que voulez-vous me faire dire à moi, dont vous connaissez les opinions?

Qu'il ne fallait pas sévir? Croyez-vous que ce soit là ma thèse; vous savez bien le contraire. Seulement, je dis qu'il y a des hommes qui, subissant leurs peine, ont déclaré qu'ils avaient été les victimes d'une abominable propagande?

Il y a quelques-uns de ces hommes qu'il fallait frapper, qui trouvaient moyen de mourir encore dans la grandeur, pour leur pays. (*App audissements.*)

Il n'y a pas d'éléments révolutionnaires dans les usines? Nous allons le voir.

Le préfet de l'Oise dit qu'à... (je ne dis pas où) on lui a fait connaître que tel homme (il le nomme) a fait savoir aux ouvriers mobilisés qu'il avait la promesse formelle du contrôle qu'aucun mobilisé ne serait envoyé au front pour fait de grève ou action syndicale et que les fautes graves entraîneraient simplement un changement d'usine.

Voilà! c'est comme cela que vous voulez mettre l'ordre dans les usines.

Et voici un autre exemple :

Le contrôle a éloigné en avril, d'un syndicat métallurgiste l'ouvrier X..., qui en était l'âme et qui résistait avec succès aux éléments les plus violents.

Quand un homme trouve dans son cœur, dans sa générosité native, le courage de résister à ces excitations, on le frappe, on le punit, on l'envoie dans une autre usine.

J'aurais pu lire le raport de M. Lallemand. (*Lisez! lisez!*)

Je me borne à lire celui de M. Rault, le préfet de Lyon :

« Je vous avais prévenu que sous certaines influences que je vous avais signalées, une désagrégation lente s'opérait et, dans mon rapport du 18 mai, adressé sous le timbre du cabinet, je vous disais comme conclusion :

« Si je suis obligé d'insister, c'est que j'ai l'impression très nette qu'une agitation couve sourdement dans certains milieux de la ville et de la banlieue, que nous pourrions être à la veille d'incidents sérieux et que j'ai le devoir de dégager vis-à-vis du Gouvernement ma responsabilité.

« Les mouvements de grèves qui se sont produits à Paris ont précipité les événements. L'union des syndicats, groupement dissident de la C. G. T., dont l'anarchiste X... est le secrétaire, secondé par X..., etc., ont profité des incidents de Paris pour déclencher le mouvement gréviste. Voyez le rapport entre le mouvement gréviste et le mouvement révolutionnaire : c'est la même chose! Dès la première heure, il m'est apparu qu'il ne s'agissait pas seulement de revendications ouvrières, mais que les directeurs du mouvement espéraient profiter des circonstances pour créer un courant d'opinion pacifiste. »

Est-ce clair? Comment peut-on dire qu'il n'y avait pas de concordance entre le mouvement pacifiste et certaines grèves? Je ne condamne pas les grèves en elles-mêmes; je ne condamne pas celles qui ont eu lieu; je n'entre dans l'examen d'aucune : ce n'est pas mon affaire. Le droit de grève doit rester intact, mais le droit de grève n'est pas le droit à l'internationalisme sans patrie!

Je vous demande pardon de m'étendre sur ces points; mais, sans juger les grèves en soi, on peut dire que la plupart avaient leur raison d'être. Ce que je ne puis admettre, par contre, c'est qu'il s'y soit introduit des éléments anarchistes, anti-patriotiques. Les rapports des préfets le proclament. La preuve étant suffisamment faite sur ce point, il me paraît inutile d'insister.

J'arrive à la question des brochures.

M. le ministre de la guerre. Me permettrez-vous de dire un mot? Vous avez fait allusion à des paroles que j'aurais prononcées à la commission de l'armée et sur lesquelles, disiez-vous, vous préfériez ne pas vous étendre, ni en séance publique, ni en comité secret.

J'aurais affirmé que des incidents militaires qu'il est inutile de préciser avaient été en partie provoqués par le caractère révolutionnaire de certaines grèves.

J'ai cherché, en rappelant mes souvenirs, quelles paroles prononcées par moi pouvaient justifier votre interprétation.

Je ne trouve qu'un incident auquel vous puissiez faire allusion. Permettez-moi d'ailleurs d'observer que les quelques mots que j'ai prononcés à ce sujet ne conduisent pas à la conclusion que vous en avez tirée. Il s'agissait de mesures dont la sévérité s'expliquait par la nature même de certains incidents. J'ai voulu en atténuer la rigueur. Pourquoi? d'abord, parce que longtemps retardées, elles ne pouvaient plus avoir le caractère d'exemplarité qui aurait pu les rendre nécessaires.

D'autre part, elles coïncideraient avec une période d'agitation très sérieuse des milieux ouvriers dans une certaine région de la France, agitation provoquée, du reste, par des causes purement économiques.

La meilleure preuve c'est que, d'accord avec le service de l'armement et le ministre de l'intérieur, je suis parvenu à la calmer par des mesures purement économiques. Mais à ce moment, cette agitation était extrême, et si les mesures sévères dont j'ai parlé avaient été prises et connues, ce n'est pas l'apaisement que nous aurions obtenu, mais la révolte.

Voilà exactement de quoi il a été question. J'ai tenu à préciser pour qu'il n'y eût aucun malentendu entre M. Clemenceau et moi-même. (*Très bien!*)

M. Clemenceau. Monsieur le ministre de la guerre, il y a un malentendu parce que...

M. le ministre de la guerre. Est-ce bien à cet incident que vous faites allusion?

M. Clemenceau. Oui, mais il y a un malentendu, parce que vous ne nous avez pas dit un mot de tout cela. (*Mouvements divers*). Je sais très bien ce que je dis; vous nous avez dit de la façon la plus nette qu'il y avait une relation — je ne veux pas citer la phrase, je la citerai s'il le faut en comité secret — entre la décision que vous aviez prise et le mouvement gréviste, dans un endroit déterminé. Vous n'êtes pas entré du tout dans les considérations que vous venez d'exposer : c'est une interprétation que vous donnez à quinze jours d'intervalle et c'est votre droit; mais je ne sais pas si elle était dans votre pensée à ce moment-là. Ce que j'affirme, c'est que, dans une phrase qui a trois lignes, vous avez établi la connexion la plus directe entre l'abandon d'un châtiment et des éléments de grèves, et si le mot de M. Ribot avait été exact, votre parole n'aurait pas eu de sens....

Ne m'obligez donc pas à insister.

Je vois que M. Bérenger a la phrase. On peut la montrer...

M. le ministre de la guerre. Monsieur le président, permettez-moi... (*Parlez! parlez!*)

Plusieurs sénateurs. Vous êtes d'accord.

M. le ministre. Nous sommes d'accord au fond.

M. Clemenceau. Si nous sommes d'accord au fond, moi je ne m'en suis pas aperçu.

En tous cas, je maintiens chaque mot que j'ai prononcé, avec chaque virgule et chaque iota, rien de plus et rien de moins.

De ces abominables brochures qu'on laisse envoyer aux tranchées, qui arrivent par ballots, que les officiers ne peuvent pas arrêter, je ne veux vous citer qu'un seul passage, car il est permis de les juger et nous sommes en droit de dire à M. le ministre de l'intérieur : pourquoi n'arrêtez-vous pas cette propagande?

On nous a promis une loi sur des contraventions en matière d'imprimerie. Vous dites qu'avec cette loi vous pourrez agir parce que vous serez armés. Mais avec le code pénal et l'état de siège, vous êtes déjà plus armés qu'il n'est nécessaire.

M. René Viviani, *garde des sceaux, ministre de la justice.* Je suis de votre avis, mais le projet vise autre chose.

M. Clemenceau. Ah! si vous êtes de mon avis.

M. le garde des sceaux. Permettez-moi de dire puisque vous me mettez en cause, que je suis tout à fait de votre avis. Toutes les fois qu'un tract tombe sous l'application de la loi du 4 août 1914, il m'importe fort peu que l'imprimeur ait signé ou donné un nom faux, car je considère qu'aux termes de l'article 59 du code pénal, celui qui prête aide et assistance est co-auteur.

M. Clemenceau. C'est la condamnation de M. Malvy.

M. le garde des sceaux. C'est le cas de l'imprimeur qui prête ses presses. Et sans vouloir violenter la volonté des juges, je considère que de l'imprimeur qui a prêté ses presses sans donner son nom, et de l'homme qui a distribué le tract, l'imprimeur est plus coupable, parce qu'il se cache, que celui qui a distribué. Le projet de loi que nous avons déposé prévoit l'absence du nom de l'imprimeur pour des tracts qui ne tomberaient pas exactement sous la loi du 5 août ou qui n'en seraient pas moins dangereux, qui font allusion à des propagandes sur lesquelles je me suis expliqué devant la commission de la législation civile. C'est précisément parce que sur ce point la loi du 5 août ne suffit pas que j'ai demandé à la Chambre et demanderai au Sénat, des armes.

M. Clemenceau. Il n'y aucun intérêt, quand un homme commet un crime passible de la peine de mort, à le poursuivre pour une contravention de 15 fr. La peine peut même descendre plus bas, car il y a un article qui dit qu'on ne descendra pas au-dessous de la dernière peine de simple police, qui est, je crois, de un franc.

M. le garde des sceaux. La loi prévoit qu'on peut condamner à deux ans de prison...

M. Clemenceau. Il y a la loi Bérenger.

M. le garde des sceaux. ...et les circonstances atténuantes sont prévues, même pour le parricide et la trahison.

M. Clemenceau. Ne me faites pas dire le contraire de ce que j'ai dit. Il semblerait que j'ai demandé la peine de mort. Je demande l'application des lois. Nous sommes en l'an de grâce 1917. Les gouvernements précédents ont réprimé l'anarchie, vous ne l'avez pas fait : je vous en demande compte aujourd'hui. (*Très bien ! très bien !*)

Nous sommes en temps de guerre, les Allemands sont à Saint-Quentin, le moral de certaines parties de la population a été ébranlé, et vous venez nous raconter des histoires de 15 fr. à 300 fr. d'amende ! (*Vifs et nombreux applaudissements.*)

Je continue. Voici un passage de ces brochures :

« Les soldats de tous les pays en guerre doivent suivre le conseil que leur a donné Liebknecht lorsqu'il leur proposa de retourner leurs armes contre leur propre gouvernement. » — Voilà ce que nos soldats reçoivent dans les tranchées ! — « Les ouvriers doivent, les armes à la main, briser la puissance de l'état bureaucratique et militariste, renverser leurs gouvernements. Après avoir arrêté les membres des pouvoirs publics, ils devront former un gouvernement composé des représentants du prolétariat... ces gouvernements ouvriers devront s'emparer de toutes les banques, de toutes les entreprises de quelque importance et instaurer, avec une énergie égale à celle que déploient les capitalistes à l'heure actuelle, la « mobilisation prolétarienne »... Ce n'est pas en vain que dans tous les pays, les crimes apprennent à manier des armes... Si, en 1912, des paysans serbes et bulgares, des agriculteurs ont pu hâter la fin de la guerre en fusillant les officiers, les ouvriers français, allemands, anglais, etc., qui certainement sont mille fois plus conscients que ces paysans, pourront le faire aussi. » (*Vives exclamations.*)

Voilà ce qu'on laisse distribuer ! Je crois que, même quand il n'y a pas de nom d'imprimeur, on peut atteindre les militants.

Tout à l'heure, je vous montrerai, par un seul fait récent — il remonte à quatre jours — ce qu'on fait lorsqu'on connaît le domicile d'un délinquant, d'un des plus connus, et qu'on s'arrange de manière à lui donner le temps de s'échapper. (*Mouvement.*)

Je ne le dirais pas si je n'étais pas en état de le prouver.

Et alors, on me demande quelles sont les répercussions sur le front ? J'ai honte de répondre à cette question.

Comment ! le front et l'arrière sont en relations tous les jours par les trains de permissionnaires qui vont et qui viennent.

Les permissionnaires circulent, causent avec tout le monde, prennent part à la vie commune, et il y aurait une barrière que personne ne pourrait franchir, et on nous a dit sérieusement que cette propagande était sans effet ?

Ah ! messieurs, ce n'est pas l'avis de tout le monde. Ce n'est pas l'avis des généraux. Ils ne m'ont pas chargé de parler en leur nom, je n'ai aucun droit à cet égard. Ce n'est pas non plus l'avis des soldats. Je vais sur le front, quelquefois ; j'essaie de causer avec tout le monde, mais je ne donne de leçon de stratégie à personne ; je ne donne pas de conseils ; j'écoute. Je regarde bien les yeux dans les yeux les hommes que je rencontre. Dernièrement, cela a été un réconfort pour moi, je suis allé à Reims. J'ai passé dans un village qui s'appelle Ville-en-Tardenois. Comme j'aime bien à regarder les soldats, à voir comment ils vivent, comment ils se comportent, j'ai regardé de très près ce village comme s'il avait un intérêt ; il n'en avait pas. Le lendemain, à Paris, j'ai appris que ces mêmes hommes, que j'avais vu rieurs, jouant entre eux, camarades avec leurs officiers, trimant sur les routes ou bien se reposant, étaient des enfants qui avaient eu un fâcheux mouvement d'impatience, la veille. Je ne veux donc pas essayer d'attacher plus d'importance qu'il ne faut à ces événements, mais il faut bien se garder de ne pas leur en donner assez.

En Russie, les antipatriotes sont allés jusqu'au bout de leur métier ; ils ont provoqué à l'insurrection et ils ont réussi ; ils seront châtiés.

Le gouvernement russe, en la personne de son chef, que vous ne trouverez peut-être pas libéral, fera tout son devoir. Il a publié une proclamation dans laquelle il a déclaré qu'il appréhenderait et saisirait au corps tous ceux qui pousseraient au mépris des lois. (*Vifs applaudissements.*)

Celui-là, nous savons qu'il fera son devoir, nous en sommes sûrs ; il ne l'aurait pas écrit sur les murs, que nous aurions encore confiance (*Très bien ! très bien !*)

Si nous ne faisions pas notre devoir nous-mêmes, si quelqu'un s'oubliait jusqu'à dire : « Il y a eu un mouvement d'impatience ; c'est fini, maintenant n'en parlons plus », il commettrait la plus grande faute. C'est une leçon que nous avons reçue. Il ne faut permettre à aucun prix qu'elle soit perdue (*Très bien ! très bien !*), et c'est l'unique pensée qui m'a décidé à monter à cette tribune et à me mettre en opposition avec M. le ministre de l'intérieur.

A cet égard, les paroles de M. le ministre de la guerre, comme celles de M. le président du conseil, à la Chambre, m'ont donné pleine satisfaction. J'en demande pardon à M. Malvy, mais les déclarations analogues qu'il me fera ne me satisferont pas. Pourquoi ? Parce qu'il y a trois ans d'expérience. Le cas est différent.

Vous avez, monsieur le ministre, parmi vos collègues, des gens qui ont été plus ou moins mes amis, et que je crois susceptibles de reconnaître leurs erreurs et de les réparer. C'est une affaire entendue. Je ne sais pas si vous reconnaîtrez vos erreurs et si vous essaierez de les réparer, mais trois ans d'expérience m'ont montré que, si vous le vouliez, vous n'êtes pas en état de le faire. Voilà pourquoi je suis à la tribune.

En somme, qu'est-il arrivé ? Il est arrivé du désordre dans les gares, dans les trains de permissionnaires.

Il y a ici des collègues qui me disent : « Cette propagande n'a pas eu de résultats sur le front. » N'ont-ils donc pas vu ces trains de permissionnaires, n'ont-ils pas entendu ces cris qui ont jailli des portières, simplement pour nous dire la chose la plus désagréable qu'on pût nous dire, ces cris qui sont les mêmes que ceux qu'on retrouve dans les brochures ?

Pourquoi nous disaient-ils : « A Stockholm », sans rien savoir des affaires de Stockholm ? Ils voulaient dire au Gouvernement, aux députés : « Faites la paix. »

Messieurs, si les circonstances eussent été telles qu'on eût pu parler de paix et se promettre que, une fois la paix signée, nous eussions pu nous regarder d'une façon honorable en disant : « La France est sauvée », nous la ferions. (*Très bien ! très bien !*)

Si le Gouvernement que j'approuve cent fois, mille fois, a répondu très noblement, au nom du pays, c'est que nous savons, nous — et ils le sauraient, eux, s'ils le voulaient — qu'il était impossible d'aller à Stockholm, parce que c'était un piège qu'on nous tendait. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, comme les choses générales sont souvent illustrées par les incidents particuliers, je vais maintenant vous citer un fait qui m'est arrivé, il y a quelques jours. J'étais à mon journal ; un soldat s'annonce. Je ne veux pas vous dire comment, mais je puis dire qu'il s'est fait annoncer de la façon la plus révoltante au point de vue patriotique. Je l'ai fait entrer. J'ai vu un jeune garçon blond, un homme du Nord, pas alcoolique du tout, le regard très clair et de bonne humeur. Je lui ai demandé ce qu'il faisait. Il m'a répondu qu'il était jardinier près de Sceaux.

Je lui ai dit : « Qu'est-ce que vous me voulez ? » Il m'a répondu : « Je veux faire la révolution ! » (*Sourires.*)

Je lui ai déclaré : « Je l'ai faite, moi aussi, dans ma jeunesse, (*Rires.*) Contez-moi votre révolution. »

« Il faut tuer, m'a-t-il dit, tous les membres du Gouvernement et de la Chambre ». (*Hilarité générale.*) J'ai répliqué : « Ce n'est pas poli pour le Sénat » ! (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

J'ai continué : « Les voilà tous par terre, je le concède ; que faites vous ensuite ? — Je me tournerai contre les Boches, car je ne suis pas Boche ! » J'ai repris : « Mais, malheureux, pendant que vous serez occupé à cette besogne, les Boches entreront chez vous ! — Ah ! jamais ! je ne le veux pas ! » s'est-il écrié. Et voilà un homme qui s'enflamme !

Je lui ai dit : « Ecoutez-moi. Vous allez me parler ; je vais prendre un moyen pour recueillir ce que vous me direz ». J'ai donc noté les griefs qu'il m'a indiqués. Ils n'étaient pas déraisonnables. J'ai même transmis l'un d'eux à l'honorable M. Doumer ; mais la réalisation de la demande rencontrerait, paraît-il, beaucoup de difficultés.

Il y avait aussi une plainte assez curieuse : « Je suis, disait-il, depuis trois mois dans la tranchée ; j'ai trois blessures, et je n'ai même pas la Croix de guerre ! Or, un de mes camarades l'a obtenue pour avoir donné un poulet et une bouteille de vin à son capitaine. » (*Hilarité.*)

Il ne faut pas rire, car cela veut dire quelque chose. Je suis sûr que M. le ministre de la guerre le comprendra. (*M. le ministre de la guerre fait un signe d'assentiment.*)

Je n'ai pas essayé de chapitrer cet homme. Quand je lui ai parlé des Boches qui pourraient entrer chez nous si l'on suivait son plan, il m'a dit : « Pour qui me me prenez-vous ? » Bref, je ne lui ai rien donné, et il ne m'a rien demandé. Il m'a seulement prié de lui écrire. J'ai répondu à ses lettres et je lui ai procuré deux marraines pour deux de ses amis.

Voilà une histoire. En voulez-vous une autre ? Je suis peut-être un peu long. (*Parlez ! parlez !*)

En voici une autre, très honorable pour l'homme qui en est l'objet.

Lors d'une visite à Verdun, j'ai été abordé violemment par un soldat qui était très en colère, si violemment, que le général qui était près de moi a voulu s'interposer. J'ai écarté l'honorable général.

J'ai demandé à l'homme ce qu'il voulait. Il était tout en pleurs et m'a dit : « Je suis ici depuis le commencement de la guerre, et, pendant ce temps, on me ruine. J'ai un petit établissement à Paris. Le Gouvernement me ruine. Ma femme est une bonne ouvrière. Je suis un bon ouvrier. Vous pouvez prendre des renseignements sur moi. »

Je lui ai répondu : « J'irai voir votre femme. » Je ne suis pas allé la voir, mais j'ai envoyé chez elle une dame de mes amies, et voici les renseignements qu'elle a recueillis. Cet homme est menuisier ; ses patrons en font le plus grand éloge et n'ont que du bien à dire de lui. Sa femme est

matelassière. Ils tenaient un petit hôtel garni, on a mis des réfugiés chez eux, ceux-ci ne payent pas et détruisent tout. C'est la ruine. L'homme est aux tranchées. On a trouvé la femme au travail.

L'homme m'a dit : « Je crois bien que vous êtes puissant, mais vous ne l'êtes pas assez pour changer cela; il n'y a rien à faire.... » Cette femme est au travail tous les jours, elle ne demande rien. Quant au mari, savez-vous ce qu'il a fait? A la suite de cet accès d'exaspération, il m'a écrit une lettre d'excuses.

Cet homme ruiné, qui souffre par tous les pores de son âme, m'a écrit : « Je vous ai parlé d'une façon un peu vive; je tiens à vous demander pardon. » (*Mouvement.*) Voilà ces mutins : ce sont les plus grands soldats du monde! (*Vifs applaudissements.*)

Permettez-moi une troisième histoire : ce sera la dernière, je le jure.

J'ai vu entrer chez moi, l'autre jour, un homme de soixante-quatre ans, ancien gouverneur des colonies, qui s'est engagé. Il est artilleur depuis le commencement de la guerre. Je l'avais vu une fois. Il est arrivé chez moi; il n'avait rien à me dire sinon ceci : « Monsieur, défendez nos hommes, on peut leur demander tout; ils feront tout ce qu'on voudra, il faut les comprendre... Et il est parti. »

Il y a un enseignement dans tout cela.

M. le président du conseil. Mais oui !

M. Clemenceau. Il y a un enseignement pour nous tous. Je suis si heureux de voir que vous m'avez compris ! Toutes les phrases que nous prononçons ici, vont s'aplatir sur des feuilles de papier qu'on lit en tramway d'une façon distraite. Elles ont pour intérêt essentiel de toucher nos camarades de là-bas, qui périssent et souffrent.

Quand pour la première fois je suis entré dans un trou de boue, j'ai descendu un douzaine de marches et j'ai trouvé sous des capotes ruisselantes, dans une atmosphère infecte, des hommes qui dormaient comme s'ils avaient été couchés dans le meilleur lit; à quatre heures du matin, sur un simple geste du caporal, j'ai vu les soldats, sans un mot, se lever, puis partir, sous les obus qui tombaient de tous les côtés.

Ces hommes sont grands dans leur vie, ils sont grands dans leur âme, ils veulent de nobles choses, ils ne se jugent pas toujours comme il faudrait, mais ils donnent leur vie, on ne peut leur demander rien de plus. Faisons-leur des conditions de vie aussi bonnes qu'il nous est permis de le faire. (*Applaudissements.*)

Je connais M. le président du conseil et M. Painlevé. Je crois que mes paroles ne seront pas prononcées en vain, s'il en pouvait résulter pour eux non seulement la conviction — ils l'avaient déjà — mais le désir de faire que l'autorité militaire, que je ne tiens pas pour indemne, comme on a voulu me le faire dire, s'approchât un peu plus de nos soldats. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Il y a certes une grande différence avec ce qui se passait au commencement de la guerre.

Il est des généraux, dit-on, qui sont dans des châteaux. J'en connais beaucoup qui sont dans les tranchées. (*Très bien!*) J'en connais beaucoup qui aiment leurs hommes, et que leurs hommes aiment. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*) J'en connais dont le cœur a saigné plus encore que celui de leurs soldats, dans les circonstances terribles que nous avons traversées. (*Très bien!*)

Seulement, nous avons le devoir, quand les généraux nous crient au secours, de ne pas ergoter pour savoir s'il y a dans les grèves des éléments révolutionnaires ou non, si l'on touchera ou non à la classe ouvrière, en poursuivant les malandrins que je viens de dénoncer tout à l'heure. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Ce n'est pas de cela qu'il s'agit; il s'agit de la France qui meurt, si nous ne faisons pas notre devoir. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, je dis qu'il faut faire l'ordre à l'intérieur. Pour cela, il faut la loi : il n'y a pas de liberté sans loi et sans sanctions pour ceux qui transgressent le droit des autres. Le Gouvernement a pour mission de faire que les bons citoyens soient tranquilles, que les mauvais ne le soient pas (*Très bien! très bien!*) et que les hésitants, que ceux qui ne savent pas, trouvent un point d'appui dans la loi et dans le Gouvernement.

Eh bien! les militaires se sont plaints. J'ai là le rapport de M. Bérenger. On vous a donné lecture du réquisitoire terrible du général Nivelle; il a été suivi d'un réquisitoire analogue du général Pétain. Savez-vous ce que M. Malvy a répondu au général Nivelle? Voici : « Mais tout ce que vous me dites-là je le connais; c'est moi-même qui vous en ai informé ».

Quant aux promesses de sanctions, de poursuites : rien ! Il a même essayé, dans la réponse que j'ai là, de se décharger sur un de ses collègues du soin de maintenir l'ordre dans des endroits déterminés, et ça été tout !

Un sénateur à gauche. Ce n'est pas assez.

M. Clemenceau. Non. La sûreté générale s'est mise en bataille contre le grand quartier général, auquel elle avait l'habitude d'envoyer tous les mois un rapport. Depuis ces événements, on a mis le grand quartier général au pain sec, il n'a plus d'informations. (*Rires.*) Il y avait pourtant un intérêt à le renseigner puisque toutes les répercussions de ces mouvements devaient aboutir au front, où elles ont produit les résultats que vous savez.

Si vous connaissez ces faits, monsieur le ministre de la guerre — et vous ne pouvez pas ne pas les connaître — comment les tolérez-vous ?

Comment, surtout, avez-vous accepté cette circulaire de M. Malvy que je vais vous lire, que vous ne connaissez peut-être pas. Au moins cette séance aura l'avantage de vous l'avoir révélée. (*Rires.*)

« République française, » — cela s'appelle ainsi (*Nouveaux rires*) — « Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets, »...

Sur divers bancs. A quelle date ?

M. Clemenceau. 5 juillet 1917. (*Mouvement d'attention.*)

C'est une circulaire de M. le chef de la sûreté générale. Elle est assez embrouillée : il a dû prendre des leçons dans les *Provinciales*. (*Rires.*)

M. Henry Bérenger. C'est le nouveau ?

M. Clemenceau. C'est le nouveau, oui; le Raspoutine de la maison. (*Exclamations et rires.*)

Cette circulaire a pour but d'empêcher le quartier général de recevoir aucune information sur la propagande antipatriotique. (*Exclamations sur divers bancs. — Lisez ! lisez !*)

Vous ne connaissez pas cette circulaire ?... (*M. le ministre de la guerre fait un signe de dénégation.*) Quel drôle de Gouvernement ! (*Rires.*)

« Ces instructions ont un autre objet — celui d'empêcher les commissaires de police d'adresser aucun rapport sur la propagande pacifiste aux généraux de région. Voilà le but : on ne le dit pas, mais l'idée y est. Vous comprenez que lorsque le général de région est avisé que des faits regrettables se produisent, il agit et avertit le grand quartier général de prendre des dispositions immédiates. Dans le système qu'on essaie d'introduire — et qui ne peut être maintenu, car, s'il l'était, nous renverserions le Gouvernement — (*Applaudissements*) on empêche les généraux commandants de région d'être avertis, puisque le G.Q.G. et les généraux de région ne recevront pas de nouvelles de la propagande antipatriotique. Pour eux, il n'y en aura pas.

Je lis les deux passages intéressants :

« Les instructions (§ 3) ont un autre objet : supprimer, sauf les exceptions prévues ci-après, l'envoi direct de leurs rapports par les agents de police et de sûreté, donner à l'administration préfectorale sous sa responsabilité et sous réserve d'en aviser l'administration centrale, la faculté de transmettre ces rapports à l'autorité militaire ou maritime de région la plus qualifiée et de lui faire toutes communications qu'elle croira utiles; enfin, réserver au ministre de l'intérieur seul le soin de saisir ses collègues des autres ministères des rapports et communications dont il s'agit. »

Nous arrivons aux commissaires de police.

« La même recommandation sera faite par vos soins aux commissaires spéciaux de police, pour la zone de l'intérieur. Pour ceux-ci, j'ai indiqué, dans ma circulaire précitée du 19 juin dernier, qu'ils ne pourraient plus désormais correspondre directement avec les autorités militaires des régions, sauf dans le cas où leur concours aurait été directement demandé... — il ne manquerait plus que cela — ...par ces autorités ou si les renseignements recueillis par eux sont exclusivement d'ordre militaire. Il va de soi que, dans ce cas, rentrent les affaires de contre-espionnage, la surveillance des étrangers et celle des usines. »

De la propagande pacifiste, pas un mot, c'est la suppression de tous rapports entre les commissaires généraux et les généraux de régions sur la propagande pacifiste.

Interrogé sur ce point, quelqu'un d'important du ministère de l'intérieur a répondu : « Désormais, c'est moi qui signalerai directement au G. Q G. les faits particuliers qui seront de nature à l'intéresser »!

La vérité, c'est que le G. Q. G. et les généraux de région doivent connaître la propagande pacifiste. Je ne vois pas quel intérêt a le ministère de l'intérieur — ou plutôt je crains de le voir — à supprimer la connaissance directe des événements à l'autorité qui a pour mission de les réprimer dans le plus bref délai possible.

Je vais vous montrer la nécessité de cette rapidité d'opération.

Le 17 juillet 1917, le préfet de police écrivait à M. Malvy pour lui dire qu'il avait trouvé l'adresse du déserteur syndicaliste antipatriote Cochon, défendu par M. Almérayda dans le *Bonnet Rouge*. Il demandait des instructions au sujet de l'arrestation.

Trois jours après, le préfet de police écrivait à M. Malvy que les instructions n'étaient pas arrivées à temps et que Cochon s'était sauvé...

M. le ministre. Sur l'heure, j'ai donné au préfet de police l'ordre d'accomplir son devoir, c'est à dire d'arrêter un déserteur.

M. Clemenceau. Vous ne l'avez pas donné à temps.

M. le ministre. Je lui ai donné cet ordre sur le champ.

M. Clemenceau. Pas à temps puisque l'homme de qui je tiens le renseignement a vu les deux lettres dont je fais mention ici.

M. le ministre. Ah non !

M. Clemenceau. M. Cochon a été averti, il n'y a aucun doute.

M. Cochon est l'ignoble syndicaliste, antipropriétaire, antipatriote que vous connaissez. (*Très bien!*)

M. Guilloteaux. C'est un être méprisable.

M. Clemenceau. Il a été averti. On peut toujours le nier. (*Mouvements divers.*)

M. le ministre. Je vous donne ma parole d'honneur!

M. Clemenceau. Comment acceptez-vous que dans un pays en guerre depuis trois ans, dans un pays envahi, il faille demander des instructions au ministre de l'intérieur pour arrêter un déserteur! (*Vifs applaudissements*) Expliquez-moi cela : vous avez la parole.

M. le ministre, Mais, monsieur Clemenceau, j'ai été en effet avisé par le préfet de police que l'on croyait avoir découvert la demeure de Cochon.

M. Henry Bérenger. Qui l'a embusqué au 29e territorial?

M. Paul Doumer. D'abord!

M. Jeanneney. De ce tapissier on avait fait un métallurgiste?

M. le ministre. M. le préfet de police m'ayant fait savoir que l'on croyait avoir trouvé la demeure de Cochon, je lui ai donné immédiatement l'ordre de l'arrêter.

M. Clemenceau. Vous ne répondez pas à ma question. Je vous demande comment vous expliquez que dans un pays en guerre depuis trois ans, dans un pays envahi, il soit nécessaire de demander l'autorisation au ministre de l'intérieur pour arrêter un déserteur! (*Vifs applaudissements.*)

Je ne peux pas l'expliquer! Et alors je conclus...

Plusieurs sénateurs. Répondez.

M. Clemenceau. La question n'a pas reçu de réponse! (*Interruptions.*)

M. Hervey. Cela peut se reproduire demain!

M. Clemenceau. Si cela peut se reproduire! Je connais un permissionnaire qu'un agent de désertion a abordé à la gare du Nord en lui promettant de lui procurer une place sur le champ. Il l'a emmené dans une usine où, en costume militaire, sans qu'on lui ait demandé de papiers, il s'est mis tranquillement à faire des obus. C'est dans un voyage sur le front que j'appris cela! Tout le monde savait où était ce déserteur et personne ne le cherchait.

Mais il faut en finir et je sabre. Je ne peux pas cependant ne pas dire un mot de la façon dont sont surveillés les étrangers.

Tout se tient en effet: la question de l'antipatriotisme, celle de l'espionnage, celle enfin des sursis d'appel, dont on est assez généreux au ministère de l'intérieur.

Parmi les gens qui publient ces articles contre moi pour défendre M. Malvy, il y a un beau monsieur, en sursis d'appel, d'ailleurs un très bon patriote; — sur le carnet B on trouve aussi des patriotes, et c'est un habitant du carnet B — il a obtenu un sursis d'appel et, comme c'est un cœur chaud et reconnaissant, il s'en sert pour défendre M. Malvy en m'attaquant.

Il me semble que, soit dit en passant, la place d'un bon patriote, quand il a l'âge voulu pour cela, est sur le front, plutôt qu'à l'arrière, à faire du journalisme ministériel. (*Rires.*)

M. Malvy a son carnet B très large pour les étrangers. Il est très libéral à cet égard, trop même. Un de mes amis, le docteur Baratoux, spécialiste de Paris, très connu, très estimé, très distingué, se promenait à Dinard, le 20 septembre 1914, huit semaines après la déclaration de guerre. Il voit une automobile arrêtée, une foule en émoi; il entend des cris : « A bas les Allemands! A bas les Boches! » Il s'approche, et comme les automobilistes s'apprêtent à fuir, il menace de crever un pneu. Il fait dès lors descendre de la voiture deux hommes, deux Allemands, M. Polack et M. Braun, qui voyageaient avec un permis du ministère de l'intérieur.

Un peu ému, il rencontre un membre de la municipalité auquel il parle de ce fait. On lui répond que le maire vient de faire appel à la population pour l'engager à respecter les étrangers et à ne pas les troubler.

Ce maire ne fait pas de distinction entre les étrangers, en quoi il a grand tort.

Il en fait si peu que le docteur Baroux, outré, placarda aux vitres de sa maison l'affiche où le maire invitait les habitants à se montrer gracieux envers les étrangers, et, à côté, un petit article d'un journal de Paris, racontant qu'à Munich, pour 10 pfennigs, on montrait les prisonniers français dans un jardin public.

Il n'y ajoute rien, il colle ces deux papiers l'un à côté de l'autre et s'en va.

Le lendemain, le maire, furieux, proteste ainsi dans le journal *la Guerre*, publié sous le contrôle de la municipalité de Dinard :

« Je dédie ces lignes aux quelques brutes anonymes qui, par lettres ou par affiches, ont reproché au maire de Dinard comme un manque de patriotisme d'avoir fait son possible pour empêcher un certain nombre d'agités de molester les quelques Allemands et Autrichiens restés à Dinard après la mobilisation. » (*Exclamations.*)

M. Guilloteaux. Il fallait le révoquer!

M. Barbier. L'a-t-il été?

M. Clemenceau. Ce n'est là qu'un incident, vous voyez le tableau d'ensemble, l'état de la France sept semaines après la déclaration de guerre.

Je ne sais pas quelle a été l'idée du ministre de l'intérieur; il ne semble pas s'être préoccupé de leur expulsion, il leur a donné des cartes pour se promener en automobile à Dinard. Comment des Allemands et des Autrichiens peuvent-ils ainsi obtenir l'autorisation de rester? Qui est responsable?

Trois cas de sursis d'appel et j'en aurai fini.

« Affaire Fridiger. M. Henri Fridiger, Autrichien, âgé de vingt-huit ans, alors à la Haye, a demandé, en décembre 1914, à venir à Paris. Il se déclarait Polonais. Il disait avoir habité 10, rue Lafayette, à Paris.

« Un refus lui a été opposé le 25 décembre par les affaires étrangères... ».

Dans toutes ces affaires, vous trouverez les affaires étrangères et le ministère de l'intérieur toujours en conflit. Il y a une grande unité dans l'administration de M. Malvy! Pour ce qui est de ménager les antipatriotes, de les garantir contre l'application des lois, et pour sa générosité et sa complaisance envers les Allemands et les Autriciens, je crois qu'il n'aura pas de longtemps son pareil! (*Sourires.*)

« ...1er mars 1915. Il était signalé de Berne comme ayant résidé à Lausanne depuis quelques mois... » — Tout ceci est extrait du dossier des affaires étrangères; aucun doute ne peut donc être élevé sur les faits que je signale.

« ...Il s'y était vanté de pouvoir revenir à Paris quand il le voudrait et, de fait, il venait d'y revenir et de s'y installer avec sa famille! Ses sentiments germanophiles étaient connus. Le ministère de l'intérieur aussitôt prévenu (2 mars) découvrit, en juin, Fridiger, 103, rue Lafayette à Paris. Les affaires étrangères réclamèrent son internement ou son expulsion (1er juillet). Le 24 juillet 1915 le ministère de l'intérieur annonça aux affaires étrangères que Fridiger et sa famille allaient être conduits en Suisse. La mesure ne fut pas exécutée. »

Si c'est comme cela que vous nous protégez contre les étrangers!

« ...Les affaires étrangères constatant que rien n'avait été fait, saisirent la guerre le 27 août 1916 (état-major, 7e bureau); les bureaux de la guerre renvoient l'affaire à l'intérieur qui écrivit le 14 octobre 1916, aux affaires étrangères, que le dossier Fridiger était en instance devant la commission des étrangers qui devait statuer, dans sa prochaine séance, sur la requête tendant à l'obtention du permis de séjour définitif ».

En résumé, en décembre 1914, Fridiger veut rentrer à Paris, les affaires étrangères refusent. En mars, il rentre cependant à Paris, l'ambassadeur de Berne le signale; on ne le retrouve qu'en juin 1915 et depuis il est resté à Paris.

M. Guilloteaux. C'est de la trahison!

M. le ministre de l'intérieur. Vous auriez pu cependant, monsieur Clemenceau...

M. Clemenceau. Laissez-moi terminer; soyez indulgent pour moi; bien que je n'en aie pas l'apparence, j'ai été indulgent pour vous. (*Sourires.*)

Affaire Kovacz :

Cet affaire a donné lieu ici à une interpellation de notre honorable collègue, M. Jénouvrier. Elle n'a pas abouti parce que M. Jénouvrier n'avait pas les documents que je possède.

M. Malvy déclare : « Au mois de septembre 1915, je recevais de Mlle Kovacz une demande de permis de séjour; les services de la sûreté générale lui accordèrent, à la date du 15 octobre, un permis de séjour jusqu'à production et vérification des pièces.

« Il est parfaitement exact qu'à cette date le gouvernement militaire de Paris faisait connaître au préfet de police que la présence de cette personne était une cause de trouble et que sa moralité était douteuse ».

M. Malvy ne dit pas que Mlle Kovacz était dans un camp de concentration quand elle s'est adressée directement à lui.

Quel régime que celui des camps de concentration! Il suffit d'écrire directement au ministre de l'intérieur pour en être immédiatement extrait. Reconnaissez que ce sont là des prisons merveilleusement mal tenues!

M. Malvy ne dit pas non plus qu'avant même que le permis de séjour fût accordé, il écrivait au préfet de police pour l'informer qu'il autorisait Mlle Kovacz à rentrer à Paris.

Je lirai les deux lettres tout à l'heure.

M. Malvy déclare qu'il est parfaitement exact qu'à cette date le Gouvernement militaire de Paris faisait connaître au préfet de police que la présence de cette personne était une cause de trouble et que sa moralité était douteuse.

Elle était une sorte de dame de compagnie d'une Sud-Américaine ultra-millionnaire.

« Après m'être assuré que sa présence à Paris n'avait soulevé aucun trouble, j'invitai M. le préfet de police à répondre au gouvernement militaire de Paris qu'il avait reçu de moi l'ordre d'accorder momentanément un permis de séjour ».

M. Malvy ajoute avoir délivré un permis de séjour momentané, mais n'avoue pas avoir délivré un permis de séjour définitif.

C'est pourtant ce qui résulte de la lettre du préfet de police du 4 novembre 1915 au gouverneur militaire de Paris :

« J'ai reçu du ministère de l'intérieur l'ordre formel de donner à Mlle K... un permis de séjour définitif. »

M. Malvy déclare :

« A cette époque, je nommai une commission spéciale chargée de la vérification et de la revision des permis de séjour. Elle fut saisie tout de suite du cas de Mlle Kovacz. Après examen du dossier, elle estime que cette étrangère ne se trouvait pas dans les conditions requises pour l'obtention d'un permis de séjour. Dès cet avis exprimé, je priai le lendemain même M. le préfet de police de faire reconduire cette personne à la frontière espagnole. »

Mais M. Malvy n'explique pas pourquoi, par faveur spéciale, il a fait conduire Mlle Kovacz en Espagne, au lieu de la faire retourner dans son camp de concentration. Il n'en est pas moins vrai que, dès le 14 octobre 1914, par lettre du général Gallieni au préfet de police, son attention avait été attirée sur le danger de la présence à Paris de Mlle Kovacz. Il a pourtant fallu plus de quatre mois pour la faire sortir de France.

J'arrive enfin à la dernière affaire, la plus grave de toutes : l'affaire Margulies.

J'ai écrit à M. Malvy pour m'informer de ce qu'il avait à dire au sujet de cette affaire et j'ai obtenu des affaires étrangères d'examiner le dossier, ce qui m'a permis de réduire à néant les affirmations de M. Malvy : « ... Dès que je fus saisi par mon collègue des affaires étrangères, le 29 avril dernier, j'ai donné des instructions au préfet de police pour que M. Margulies, dont la présence m'avait été signalée à Paris, fût mis en demeure de justifier sans retard de sa nationalité.. »

Or, il est inexact de dire que M. Malvy n'a été saisi que le 29 avril 1917. A force d'expurger les dossiers d'autrui, vous expurgez les vôtres et vous n'êtes pas renseigné vous-même.

Le 12 juillet 1915, les affaires étrangères invitent l'intérieur à mettre en surveillance Margulies. C'est, là encore, un millionnaire qui mène grand train dans Paris et ailleurs. Il est aujourd'hui aux eaux de Vichy. Si vous voulez aller au Majestic hôtel, vous pourrez faire sa connaissance ; il n'en sera pas fâché parce qu'il est très ami de tout le monde, notamment des préfets. C'était l'ami particulier du préfet, M. de Joly, qui a été destitué. Pour vous montrer que les sentiments de M. Margulies à l'égard des bâtiments préfectoraux ne changent pas, je vous dirai que le nouveau préfet, M. Armand Bernard, s'étant rendu à Nice pour examiner les locaux avant de s'y installer, a trouvé sur sa table la carte de Margulies, qui l'invitait à venir prendre le thé avec lui et le général X...

Margulies a donc de belles connaissances!

Il a donné 400,000 fr. au préfet pour ses bonnes œuvres ; je n'ai pas besoin de dire que cela n'a pas mal disposé le préfet, pas plus que son commissaire de police M. Orsatti. Je vous montrerai à ce propos le résultat des perquisitions. Une perquisition a été ordonnée au bout de deux ans ; elle eut lieu, avec l'autorisation de M. Margulies ; on lui demanda s'il n'avait pas quelque papier qui serait de nature à caractériser sa nationalité. On n'a rien trouvé, ce n'est pas très étonnant !

M. Margulies est un homme qui se fait des dossiers. — Il se dit belge, mais il est belge comme vous et moi. — Il donne comme argument qu'il a fait son service militaire en Belgique. C'est un mensonge.

La vérité, c'est qu'il a appartenu à la garde civique. Or, ce fut toute une affaire d'apprendre à M. Malvy qu'on n'est pas Belge parce qu'on a fait son service militaire dans la garde civique puisqu'aux termes de la loi belge, tous les résidants étrangers en Belgique sont astreints à ce service.

Bien plus, vous verrez plus tard M. Malvy sortir un beau certificat d'un consul autrichien qui déclare dans toutes les formes, que Margulies est Autrichien. Il n'y a pas de doute à cet égard, mais Margulies est toujours en France.

Ce grand ami de M. de Joly avait l'habitude de résider à Nice, à Thonon, à Evian et, en automobile, il fait volontiers le voyage de Lausanne. Je ne voudrais pas, quant à moi, m'absenter de France pour quoi que ce soit en ce moment ; mais si un Français a besoin d'aller une ou deux fois en Suisse, à la rigueur cela se comprend. M. Margulies a besoin, lui, d'y aller tout le temps. Il y a mieux. Quand il y va, il est suivi par la police, mais la police le lâche à la frontière. (*Rires.*)

M. Margulies se fait donc des dossiers. Il a, pour montrer qu'il est belge, une lettre du secrétaire du roi des Belges lui disant : « Sa Majesté me charge de vous remercier des 3.000 fr. que vous lui avez fait parvenir. »

Il est Belge pour ces 3.000 fr. comme il est Français pour les 400,000 fr. remis à M. de Joly ! Nous n'avons pas besoin de cet argent-là, nous soutiendrons nos blessés, nos femmes et nos enfants, avec l'argent français. (*Vifs applaudissements.*)

Le 25 mai 1915, survient l'incident de la lettre de M. Davignon. Margulies avait rencontré à Evian M. Davignon, ancien ministre des affaires étrangères de Belgique, vieillard fort respectable, mais malade, bien aise de trouver un supposé compatriote — Margulies s'était présenté à lui comme Belge — pour faire la conversation sur la promenade. De là à obtenir de M. Davignon une recommandation pour avoir un passeport belge, il n'y avait qu'un pas. C'est ce qu'il a fait. Seulement, ce qu'il ne pouvait pas deviner, c'est que le 14 juillet, la sûreté belge le dénonçait à la police française en disant : « C'est un homme suspect, c'est un espion. »

Ainsi la lettre qu'il exhibe, signée de M. Davignon ne prouve rien, puisqu'elle est antérieure ; au reste, le passeport belge pour la Suisse est inutile, il ne sert de rien quand on vient de France, il faut un passeport français.

Margulies est allé le prendre à Thonon où il n'habitait pas. C'est le sous-préfet qui le lui a donné. Il est établi, d'après les affaires étrangères, que le sous-préfet n'avait pas, aux termes des conventions internationales, le droit de donner des passeports à des Belges ou à des Anglais. N'importe! Il obtient ce passeport et le voilà parti pour la Suisse où il va faire des choses que la police française ne veut pas savoir!

Voici le texte du certificat autrichien qui confirme la nationalité de Margulies :

« En vertu d'un document du commissaire impérial et royal d'Autriche-Hongrie auprès du gouvernement général de l'empire d'Allemagne en Belgique, etc., le nommé Berthold Moritz Marguelies, né en 1870, ressortissant de Brody, est citoyen autrichien. D'après le paragraphe 28 du code civil autrichien, les enfants d'un citoyen autrichien ont qualité de citoyens de cet Etat, de par leur naissance, sans qu'il soit tenu compte du lieu de naissance. Par la naturalisation en pays étranger, la nationalité d'Autrichien ne se perd pas aussi longtemps que la personne n'a pas été formellement déliée de la qualité d'Autrichien. »

Ainsi, même s'il s'est fait naturaliser en Belgique, il y a toujours cette pièce. Et quand on a cette pièce, qu'est-ce qu'on attend? Pourquoi aujourd'hui M. Margulies est-il à Vichy au Majestic? Qui peut nous l'expliquer? C'est un homme qui mène grand train ; il sème l'argent de tous les côtés, soit ; mais nos concitoyens n'ont pas besoin de s'enrichir de cette façon, et personne ne le demande à M. le ministre de l'intérieur.

L'intérieur retourna ce certificat aux affaires étrangères, qui le lui avait envoyé, parce que, vous pensez bien qu'il n'aurait jamais trouvé cela et il pria alors les affaires étrangères de demander au gouvernement belge s'il est vrai ou faux que cet homme soit belge.

Ce n'est pas le gouvernement belge, que je sache, qui a la charge de faire la police du territoire français et d'entreprendre des recherches pour savoir si un homme est belge ou demi-belge.

Voilà un homme qui jette l'argent à pleines mains, qui fait des voyages en Suisse, qu'on laisse en France. Cet état de chose n'est pas tolérable. Il vous a été dénoncé, non seulement par les affaires étrangères, mais par le gouvernement belge. Il est très riche, il fréquente le préfet de Nice. Le général, voyant cet homme aller chez le préfet, n'a aucune raison pour le suspecter, et il l'accueille. Vous avez laissé cet homme voyager en France et en Suisse. Vous avez manqué à tous vos devoirs.

Messieurs, j'ai trop abusé de votre patience. (*Non! non!*)

M. Painlevé nous demande en termes éloquents de souffrir, de souffrir autant qu'il sera nécessaire pour permettre à nos chers soldats de verser leur sang utilement et de nous donner la victoire. Eh bien, nous souffrirons, nous ferons tout ce qu'on voudra.

S'il y avait un Gouvernement qui fût vraiment dans le collier de l'action, vous me demanderiez de renoncer au contrôle parlementaire pendant un temps plus ou moins long que je le ferais, si j'étais sûr d'être ainsi utile à la patrie. S'il le fallait même, s'il était possible d'oublier deux ans, je voudrais pouvoir dire à M. Malvy : J'oublie tout. Mais M. Malvy résistera, il voudra nous prouver que ce qu'il a fait l'a été pour le mieux.

Je suis prêt à voter la confiance, je l'ai dit, mais je ne puis aller jusqu'à étendre cette confiance au ministre de l'intérieur, non à cause de considérations spéciales pour sa personne, mais à cause d'une expérience de deux ans dans laquelle il s'est montré — mettons tout au mieux — trop insuffisant au point de vue de la surveillance des étrangers, de la tolérance des entreprises d'une bande d'antipatriotes qui ont mis la France en danger, qui ont fait plus que d'écrire, qui ont agi, qui ont profité du désarroi causé par les événements auxquels M. le ministre de la guerre a refusé d'attacher l'importance qu'ils méritaient, et qui, avec un flair merveilleux, ont mis à profit un mouvement de vacillation chez les hommes et ont porté tout leur effort de ce côté.

Ce qui est arrivé, vous le savez. Je suis monté à la tribune, ce sera mon dernier mot, pour faire que cela ne puisse pas recommencer. (*Vifs applaudissements. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Malvy, *ministre de l'intérieur.* Messieurs, le discours de M. Clemenceau et l'accueil que lui a fait le Sénat, prouvent que dans le grand débat institué aujourd'hui, nous sommes d'accord à la fois sur les principes d'une politique de confiance et d'union nationale et sur les faits qu'il faut réprimer. Nous verrons tout à l'heure les méthodes.

Il n'est jamais venu, à mon esprit, que le Sénat pût vouloir une politique de répression contre la classe ouvrière et je ne doute pas que la haute Assemblée qui ne voit qu'une chose, l'intérêt de la France, n'approuve une politique qui a eu pour but et pour résultat l'union de tous les Français.

M. Clemenceau a apporté à la tribune des documents de deux sortes : des documents officiels, émanant de représentants du Gouvernement, de préfets, sur lesquels je m'expliquerai ; et puis des notes de police, dont, comme pour toutes les notes de police, l'authenticité, la teneur et l'exactitude sont contestables, qui ne sont que des éléments d'information pour les préfets, pour un directeur de sûreté générale et pour un ministre.

Il est facile, en isolant quelques faits de l'ensemble de la réalité, en les groupant en un faisceau habilement arrangé, de leur donner souvent une importance qu'ils n'ont pas. Je vous demande de ne pas subir l'illusion de ce mirage et de les ramener à leur véritable proportion ; quant à moi, je suis obligé de ne pas isoler ces faits sur lesquels je m'expliquerai tout à l'heure, mais de les relier à la politique que j'ai suivie pendant ces trois années de guerre, d'autant que c'est cette politique que M. Clemenceau a condamnée.

Je ne viens pas, monsieur Clemenceau, exprimer ici des regrets, je ne viens pas ici en accusé vous dire : « J'ai eu tort de faire ce que j'ai fait, j'aurai une autre attitude à l'avenir ». Non, je considère que j'ai agi dans l'intérêt de mon pays, je considère que la politique que j'ai pratiquée depuis trois ans est la bonne, est la seule possible pour nous conduire jusqu'à la victoire et, quoi qu'il arrive, je n'en changerai pas. (*Très bien ! à gauche.*)

Cette politique se résume en un mot : la confiance. J'ai voulu faire confiance à la nation, à tous les éléments de l'opinion, de l'extrême droite à l'extrême gauche ; j'ai pensé et je pense encore, en effet, que, si nous voulons maintenir la paix intérieure, si indispensable pour mener la guerre jusqu'au bout, il faut pratiquer l'union sacrée dans toute sa plénitude.

M. Hervey. Hors de la nation, il y a des misérables ! Cela ne compte pas ?

M. le ministre. Nous nous expliquerons, et je suis persuadé que la haute Assemblée voudra bien me suivre dans cette voie.

M. Clemenceau a parlé de la propagande pacifiste. Dès les premiers jours de la guerre, j'y ai été attentif, je n'ai pas oublié que la confiance ne doit pas dégénérer en faiblesse, et que mon attention devait être d'autant plus en éveil, que le danger pouvait revêtir les formes les plus variées. C'est vous dire que je ne me suis pas borné à réprouver de toutes mes forces les menées criminelles susceptibles d'arrêter l'élan patriotique de la nation et de corrompre l'âme française.

Il y a eu, d'abord, peu à faire contre la propagande pacifiste parce que, dans le magnifique mouvement d'enthousiasme qui a soulevé la France entière, une telle propagande n'aurait jamais trouvé une oreille complaisante.

Mais il ne m'a pas échappé que les deuils, les souffrances et les privations de toutes sortes pouvaient être, pour certains, l'occasion d'entreprendre une campagne funeste. Aussi, dès le début, ai-je donné des instructions auxquelles M. Clemenceau a bien voulu rendre hommage, mais qu'il a dit n'avoir pas reçu d'exécution.

A cette heure, je ne veux pas fatiguer le Sénat par des lectures, j'ai donné connaissance à la Chambre d'un grand nombre de circulaires ; notamment, à la date du mois de janvier 1915, j'insistais auprès des préfets sur la propagande qui s'exerçait en vue de la paix, les invitant à surveiller la circulation des tracts, circulaires et papillons et à arrêter cette circulation par tous les moyens.

J'appelais leur attention sur les cartes postales qui étaient distribuées et je leur demandais de procéder d'urgence à la saisie de ces cartes et, dans le cas où ces opérations feraient découvrir des propagandes plus graves et plus caractérisées, de sévir avec la dernière rigueur. Toutes les instructions sont dans cette note et je signalais en même temps aux préfets certains des propagandistes pacifistes auxquels M. Clemenceau faisait allusion. Je les invitais aussi à porter leur attention sur la propagande qui tendait à empêcher le versement de l'or ou la souscription à l'emprunt. Je passe sur ces instructions très rapidement, parce qu'on ne les a pas mises en doute.

Messieurs, je ne vous parle pas de toutes les perquisitions qui ont été faites au domicile des personnes que M. Clémenceau a indiquées ou avait en vue. Je veux simplement donner quelques indications qui vous montreront qu'à toute époque, depuis le commencement de la guerre, les services de police ont agi, et que des condamnations sont intervenues. En voici qui sont du 11 mars 1915 :

Les nommés Gros et Donadieu ont été arrêtés pour avoir fait imprimer et distribuer des tracts. Ils ont été condamnés à trois ans de prison, 1,000 fr. d'amende, sept mois de prison et trois mois de prison.

Pour le tract : « Imposons la paix », qui émane de Louis Lecoin et Pierre-Jules Contant, les auteurs ont été condamnés à un an de prison, 1,000 fr. d'amende, six mois de prison, 500 fr. d'amende.

Autre tract : « Du charbon ou la paix », de René Baril, Alfred Jeriot, Chaumart, Oplet : quatre mois, trois mois, quatre mois, trois mois de prison.

Pour un autre, intitulé : « Au peuple de Paris. — La paix sans annexions, sans conquêtes, sans indemnités », Cartier est condamné à deux mois de prison.

Les petits papillons : « Les femmes veulent la paix et le droit. Assez de tués ; donc la paix » : trois mois de prison, 500 fr. d'amende.

M. Clemenceau. A quelle date ?

M. le ministre de l'intérieur. Les dernières sont du 28 avril 1917.

M. Clemenceau. Ce sont des poursuites faites pour obtenir des arguments de tribune.

M. le ministre de l'intérieur. Il y a des condamnations remontant au 11 octobre 1915.

M. Clemenceau. Je parle de toutes les poursuites exercées pendant ces derniers temps.

M. le ministre de l'intérieur. Il y a des condamnations de 1916 et de 1915. On ne les a pas obtenues pour vous répondre aujourd'hui, monsieur Clemenceau. Vous connaissez aussi les arrestations opérées au groupe des amis des libertaires : Bertheau dit Lepetit, Gross, Millant, Peters, Clauss et Le Meillour, qui sont en ce moment à l'instruction.

M. Clemenceau. A quelle date ?

M. le président du conseil. Le 26 juin 1917.

M. René Viviani, *garde des sceaux, ministre de la justice.* J'ai connu le fait le 26 juin 1917...

M. le ministre de l'intérieur. De même les arrestations faites à Poissy pour distribution de ces tracts.

Je ne comprends pas, monsieur Clemenceau, que lorsque je cite des condamnations remontant à 1915, vous disiez qu'elles ont été obtenues pour servir d'arguments de tribune.

M. Clemenceau. Aussi ce n'est pas de celles-là que je parle. C'est des dernières. Tous ces gens seraient encore en liberté si un mouvement ne s'était produit et si vous n'aviez pas craint qu'on vous attaquât.

M. le garde des sceaux. Voulez-vous rappeler, monsieur le ministre de l'intérieur, qu'il a été prononcé 121 condamnations en vertu de la loi du 5 août ?

M. Clemenceau. C'est insignifiant ! Pour combattre un mouvement comme celui-là qui met la France en danger et toute l'armée, vous avez une centaine de condamnations ! (*Bruit.*)

Je demande que l'observation de M. le garde des sceaux soit au *Journal officiel.*

M. le garde des sceaux. J'espère qu'elle y figurera et la vôtre aussi.

M. le ministre. Il paraît que le chiffre de 121 condamnations ne suffit pas à M. Clemenceau, il en demande d'autres.

M. Clemenceau. Je demande qu'on fasse son devoir, qu'on arrête les déserteurs et qu'on ne les laisse pas partir.

M. le ministre. Monsieur Clemenceau, je ne vous ai pas interrompu. Je vous prie de me laisser continuer.

Vous allez peut-être me dire que nous sommes d'accord sur les principes — vous l'avez dit tout à l'heure — mais que vous discutez les faits.

Pour passer des principes aux faits il y a la méthode, et c'est sur cette méthode que nous sommes en désaccord. (*Interruptions et bruit.*)

C'est qu'il s'agit de deux politiques nettement opposées, et c'est par là que le débat dépasse votre haute personnalité, comme il dépasse la mienne. Si le Gouvernement, ni moi-même n'avons pas pris toutes les sanctions que vous demandez, toutes les mesures répressives que vous eussiez souhaité, ce n'est pas, monsieur Clemenceau, qu'elles nous aient paru au-dessus de nos moyens. Il est facile de réprimer, il est facile d'interdire.

M. Clemenceau. C'est très difficile : il faut en avoir le cœur !

M. le ministre. Il est facile de perquisitionner et d'arrêter. Si quelqu'un était tenté de nous accuser de faiblesse ou de paresse, je lui répondrais qu'il est beaucoup plus laborieux et plus méritoire peut-être de prévenir que de châtier ; que la persuasion demande plus de temps et plus de peine que la répression, et que, pour ma part, si je n'avais écouté que mon désir de résoudre plus vite, tant bien que mal, plutôt mal que bien, les difficultés sans cesse renaissantes auxquelles je me suis heurté, je n'aurais eu qu'à donner des ordres brefs à mes agents, au lieu de passer de longues heures à négocier avec les représentants des ouvriers et des patrons.

Vous m'avez demandé des actes, de l'énergie. Je vous réponds qu'une patience obstinée et vigilante, un effort constant de mesure, de justice, les appels pressants à la raison aux heures de crise ne sont peut-être pas moins efficaces (*Très bien ! très bien ! à gauche*) qu'une politique résolument tournée vers les sanctions et les répressions.

Vous m'avez reproché de ne pas vous apporter assez de têtes : je vous apporte des résultats, et c'est sur ces résultats que je demande à la haute Assemblée de me juger.

M. Clemenceau. Je vous reproche d'avoir trahi l'intérêt de la France.

M. le ministre. Je suis au-dessus d'un

pareil outrage : nous nous expliquerons tout à l'heure.

Vous avez parlé, monsieur Clemenceau, du carnet B. Vous avez voulu faire de l'esprit.

M. Clemenceau. Ma foi, non.

M. le ministre. Vous avez voulu attacher mon nom à celui de M. Almereyda.

M. Clemenceau. Ils sont en effet attachés l'un à l'autre.

M. le ministre. Je vous dirai tout à l'heure ce qui est attaché à votre nom ; mais, en attendant, expliquons-nous.

Je dois vous dire tout de suite que les récits faits par M. Almereyda sont tout à fait inexacts.

M. Charles Riou. Ce n'est pas son nom.

M. le ministre. J'ai connu M. Almereyda au moment où il menait dans son journal une campagne patriotique. Lorsque ce journal a pris une autre attitude, je n'ai plus connu cet homme. La preuve, la voici : le 28 août 1916, j'ai demandé à tous les commissaires spéciaux de la frontière de suivre très attentivement M. Almereyda et deux de ses camarades. Je leur ai dit qu'au cas où l'un des trois se rendrait en Suisse, il faudrait immédiatement le prendre en filature, de manière à connaître exactement ses agissements. Je pourrais donner lecture de ce télégramme. En tout cas, il est certain que c'est grâce à l'action de la sûreté générale que l'opération que vous connaissez a été faite.

M. Clemenceau. Laquelle ?

M. le ministre de l'intérieur. Je parle de l'arrestation à la frontière de M. Duval.

Vous avez parlé tout à l'heure du carnet B ; vous l'avez tourné en dérision, monsieur Clemenceau. Sur ce carnet, il y avait près de 4,000 personnes. Vous m'avez dit qu'il fallait faire un choix. Eh bien, messieurs, expliquons-nous une fois pour toutes. J'ai dit à la Chambre que le jour où en plein accord avec le Gouvernement, avec mon président du conseil et ami M. Viviani, j'avais donné l'ordre de n'arrêter aucun Français inscrit sur une liste de suspects, j'accomplissais ainsi un acte qui engageait la politique d'union et d'unité nationale. J'entends bien que tout le monde loue aujourd'hui la décision prise, et que personne ne voudrait s'associer à une politique de répression contre la classe ouvrière.

M. Clemenceau. Vous n'avez pas le droit de dire cela.

M. le ministre J'entends bien que certains se bornent à dire qu'il faut séparer l'ivraie du bon grain. Or, à cette heure, c'était l'ivraie qui était sur le carnet B. Ah ! combien angoissantes furent les heures que j'ai vécues à ce moment.

Nous sommes au 31 juillet 1914. M. Messimy, ministre de la guerre, me présente, signé de sa main, l'ordre d'arrestation.

C'est la mesure qui doit précéder la mobilisation de nos forces et M. le ministre de la guerre veut par là — et personne ne saurait le blâmer de ses inquiétudes — que la mobilisation de nos troupes s'effectue sans entrave et à l'abri de toute atteinte.

Avant d'apposer ma signature à côté de celle du ministre de la guerre, j'ai songé, le cœur serré : « Où est mon devoir ? Si je signe, c'est l'exaspération que vont causer dans les milieux ouvriers ces arrestations en masse. »

M. Clemenceau. Pourquoi ? Cela leur est égal, aux vrais ouvriers ! cela intéresse les faux ouvriers, Almereyda et les autres.

M. le ministre. Comment, cela leur était égal de voir arrêter 4,000 personnes ?

M. Clemenceau. Personne n'a demandé cela !

M. le ministre. Messieurs, avec l'application du carnet B, c'est un sentiment de solidarité qui va gagner toute la classe ouvrière, quand elle va voir tous ses chefs de file arrêtés comme de mauvais Français. (*Rumeurs au centre et à droite.— Très bien ! à gauche.*) C'est une partie du peuple mise hors la loi et hors la patrie. (*Mouvements divers.*)

M. Clemenceau. Vous laissez dire cela, monsieur le président du conseil, que de mettre la main sur Almereyda, c'est mettre une partie du peuple hors la patrie ?

M. le président du conseil. Nous avons supprimé le *Bonnet rouge*, il y a huit jours.

M. Clemenceau. Vous l'avez supprimé, parce que vous ne pouviez pas faire autrement.

M. le président du conseil. Je vous demande pardon.

M. le ministre. Il est trop facile, maintenant, de lier le sort de M. Almereyda au sort de tous ceux qui étaient inscrits sur le fameux carnet. Car, sur le carnet B, il y avait des ouvriers appartenant à toutes les organisations syndicales. J'ajoute que si j'avais suivi votre conseil...

M. Clemenceau. Je ne vous ai pas conseillé cela !

M. le ministre. Nous allons le voir.

Beaucoup sont morts au champ d'honneur.

M. le garde des sceaux. Un de ceux qui étaient les plus mal notés a la Croix de guerre.

M. Clemenceau. Je l'ai dit, j'ai dit qu'il y avait de très braves gens, des patriotes ; que, parmi ceux qu'on a fusillés, il y avait des héros. Ce n'est pas une raison pour les laisser pousser au crime par les gens que vous n'avez pas arrêtés ! C'est fini, cette politique, elle ne pourra pas durer ! Le peuple français ne la tolérera pas, parce qu'il ne veut pas mourir !

M. le garde des sceaux. Nous sommes tout à fait d'accord ; le peuple français ne veut pas mourir !...

M. le ministre. En quittant le conseil où j'avais demandé à mes collègues quelques heures de réflexion, je priai M. Clemenceau, qui m'honorait alors de son amitié, de me recevoir.

Je le trouverai à l'*Homme libre*...

M. Clemenceau. L'*Homme libre*, dont vous avez fait l'*Homme enchaîné !*

M. le ministre. ... vers trois heures après midi. Je lui exposai mes troubles de conscience. M. Clemenceau me laissa parler sans m'interrompre. Quand j'eus fini — je le vois dans son fauteuil et me regardant bien en face — il laissa simplement tomber ces mots de sa bouche : « Mon ami, vous seriez le dernier des criminels si vous ne sortiez à l'instant de mon bureau pour signer l'ordre d'arrestation ».

M. Clemenceau. Ce n'est pas ma phrase ; c'était ma pensée, mais je n'ai pas dit cela.

M. le ministre. J'affirme sur l'honneur que ces propos ont été tenus.

Profondément ému par ces paroles, je considérai encore avec anxiété la voie qui s'ouvrait devant moi. Mais, quelle que fût la gravité de l'acte que j'allais accomplir et qui me perdait à tout jamais, s'il avait les conséquences que je redoutais, je ne pouvais détacher mon esprit de la nécessité d'une France unie devant l'agression. Je savais que l'ennemi, connaissant les projets de nos antimilitaristes, pensait avoir facilement raison d'une France divisée, en proie à la guerre intestine, prête, d'après lui, à l'asservissement

Mais j'avais l'impression que cet acte de confiance, de clémence qui n'excluait pas des mesures de prudence remettrait tous ces Français dans le droit chemin ; que les plus exaltés reconnaîtraient que la France avait fait à la paix tous les sacrifices, excepté celui de son honneur ; que, pris brutalement à la gorge, nous ne luttions pas dans un but de conquête, mais pour éviter la plus terrible des servitudes ; qu'aucun ne pourrait échapper à la contagion patriotique et à la justice de notre cause, lorsque la patrie lui aurait ouvert ses bras. (*Très bien ! à gauche.*)

Nous avons fait confiance. Les jours qui suivirent, que j'ai vécus dans une intense émotion, prouvèrent que j'avais vu juste : aucun fait de sabotage, aucun fait contre la France ne s'est produit ; tous ses enfants se groupant autour de son drapeau. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Voilà l'acte qui a commandé toute ma politique.

C'est l'acte contraire, c'est-à-dire l'ordre d'arrestation, qui aurait commandé la politique de M. Clemenceau.

Je vous laisse le soin de suivre ces deux actes, ces deux politiques, ces deux méthodes : l'une dans la réalité vécue, l'autre dans les conséquences qu'elle aurait nécessairement entraînées.

M. Clemenceau. Pour aboutir aux derniers événements !

M. le ministre. Mais il ne faudrait pas croire que la politique de confiance dans laquelle je me suis résolument engagé m'ait empêché de prendre les mesures nécessaires de sécurité publique et de sévir chaque fois qu'il le fallait. Mais j'ai couru le risque de paraître désarmé ou d'être taxé de faiblesse chaque fois que la force, n'étant pas nécessaire, n'apparaîtrait pas, c'est-à-dire que je prêtais le flanc aux critiques dans la mesure même où je réussissais.

A cela vous répondez, monsieur Clemenceau, que cette méthode de persuasion, cet appel à la raison et à la volonté sont excellents peut-être, mais qu'ils n'excusent pas les défaillances dont vous me dites coupable.

J'en viens alors à ces rapports de préfets, à ces notes de police dont vous vous êtes servi contre moi.

J'estime que si le devoir d'un chef est de consulter ses subordonnés, il n'est pas de suivre aveuglément leurs suggestions, surtout quand elles pourraient entraîner certaines conséquences que vous allez voir.

Certains de ces rapports mettaient en cause de nombreuses organisations politiques et ouvrières. Qu'il y ait dans chacun de ces milieux des hommes dont l'esprit est plus ou moins tendu vers la paix, c'est exact ; qu'il faille les prévenir et les réprimer autant que possible, c'est exact encore ; mais je pense aussi qu'il fallait agir avec infiniment de mesure et ne pas se laisser aller à des suspicions téméraires et à des généralisations excessives, pour éviter de jeter le trouble et la défiance dans tous les cœurs. Fallait-il, comme le demandaient certains de mes agents, s'acheminer vers la suppression de la liberté de parole et de réunion ? (*Exclamations.*)

M. Clemenceau. Je n'ai jamais parlé de cela. C'est trop facile, cette manière de raisonner !

M. le ministre. Je vous parle en ce moment de rapports de préfets, de notes d'agents de police.

Or je dis que ces personnes qui ne voient qu'un seul côté de la question sont amenées souvent à faire au ministre des propositions qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses qu'ils n'aperçoivent peut-être pas.

M. Henry Bérenger. Ce n'est pas eux qui ont demandé la suppression du Parlement pendant six mois, jusqu'au mois de janvier 1915?

M. Clemenceau. Vous ne répondez pas. La suppression du Parlement pendant six mois, cela fait partie de la politique libérale?

M. le ministre. M. Clemenceau a fait allusion au rapport du préfet du Rhône, qu'il m'avait cité en comité secret. Il arrive souvent, monsieur Clemenceau, que, dans les milliers d'affaires que le ministre de l'intérieur a à examiner, lorsqu'il n'est pas prévenu, il se trouve en face de certaines difficultés pour répondre. Lorsque vous m'avez saisi en comité secret, au moment où je m'y attendais le moins, de l'incident du préfet du Rhône, je n'ai pas pu vous donner les explications que je puis aujourd'hui vous fournir.

Que s'est-il passé au sujet du préfet du Rhône?

M. le préfet du Rhône me dit : « J'ai l'intention d'aller perquisitionner dans l'union des syndicats du Rhône, où j'espère trouver certains tracts, certaines brochures et même certains individus. »

J'ai dit à M. le préfet du Rhône qu'il y aurait peut-être, pour un résultat incertain, des inconvénients à troubler toute une organisation ouvrière et à la solidariser ainsi avec certains individus coupables de crime contre la patrie.

Je lui ai demandé s'il ne pourrait pas, hors de l'union syndicale, hors du siège du syndicat du Rhône, trouver ces brochures et ces individus.

M. le préfet du Rhône m'a répondu qu'il était sur une piste très intéressante; que les pacifistes de ces syndicats avaient formé une autre organisation qu'on appellerait le « Nid rouge », et que nous pourrions les atteindre à cette organisation.

Immédiatement je télégraphiai, et même j'eus des conversations à ce sujet avec M. le préfet du Rhône ; je lui prescrivis de faire les perquisitions nécessaires au « Nid Rouge » et d'accomplir tout son devoir.

L'opération s'est faite. J'en ai ici les résultats : on a trouvé au « Nid rouge » 3,000 tracts pacifistes; on a aussi trouvé des étrangers, qui ont été immédiatement expulsés.

Voilà donc une opération qui a donné les résultats que nous souhaitions; mais vous voyez peut-être la différence de méthode.

J'ai ainsi pu atteindre et réprimer cette propagande sans inquiéter les organisations ouvrières.

M. Clemenceau. A quelle date?

M. le ministre. Le 4 mars dernier.

M. Clemenceau. Il y a six mois que je vous l'avais demandé en comité secret, et je vous ai apporté la pièce au sujet de laquelle vous aviez répondu tout simplement « Non ».

M. le ministre. Je ne le nie pas, mais vous connaissez maintenant les raisons qui m'ont fait agir.

M. Clemenceau a fait allusion aux difficultés qu'avait signalées le préfet de la Loire dans son département. Un jour, le préfet de la Loire nous a fait part de ses inquiétudes : il était en face d'un mouvement ouvrier qui pouvait devenir sérieux en raison de l'importance du bassin minier de la Loire.

Alors, en plein accord avec mes collègues de la guerre et de l'armement, nous avons, par l'envoi de délégués de nos ministères et par des instructions, dit au préfet comment il devait agir sur la question de l'amélioration des prix et comment il devait faire les plus grands efforts, pour aider à la solution des difficultés qu'éprouvaient les ouvriers, en ce qui touche la vie chère et le logement.

Nous l'avons invité à réquisitionner les habitations et les logements, lorsqu'ils atteindraient des prix excessifs, et à créer des restaurants coopératifs.

Il en est résulté qu'ayant pris contact avec toutes les organisations ouvrières de ce département, le préfet de la Loire recevait, il y a quelque temps, du comité intersyndical, une lettre de remerciement et de confiance dans le Gouvernement de la République. (*Très bien! à gauche.*)

M. Clemenceau a parlé d'une personne que la police aurait suivie, qui serait allée dans une grande ville faire une réunion dans un établissement militaire; il a même ajouté que nous n'avions rien fait. Je ne nomme pas la personne : je sais à qui M. Clemenceau a voulu faire allusion. On l'a feuillée en partant; elle est allée tenir sa réunion, non pas dans un établissement militaire, mais dans une arrière-boutique. Cette personne est l'objet d'une information judiciaire.

M. Clemenceau. Pourquoi la police ne l'a-t-elle pas suivi?

M. le ministre nous a dit, à une séance de la commission de l'armée, que ses agents l'avaient suivi jusqu'à la gare et qu'ils n'ont pas eu la curiosité de savoir où il allait. Voilà ce que vous avez dit : vos paroles ont été sténographiées!

M. le garde des sceaux. J'ai ouvert et j'ai suivi l'information.

M. le ministre. M. Clemenceau a parlé d'une circulaire sur les rapports de la police. Il a semblé croire que nous voulions tenir le G. Q. G. dans l'ignorance du mouvement pacifiste. Vous savez très bien que ce n'est pas l'intention du directeur de la sûreté générale.

Que se passait-il, en effet, dans les départements? Chaque fois que des commissaires de police avaient des indications sur la tenue de certaines réunions, au lieu d'en faire part à leurs chefs directs, leurs seuls chefs, les représentants du Gouvernement, c'est-à-dire les préfets, ils envoyaient en même temps ces rapports de police au préfet et au commandant de région. Je dis que le devoir des agents du préfet, c'est de tenir le préfet seul au courant des indications qu'ils peuvent recueillir. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Le préfet doit alors, s'il le juge utile, tenir compte de ces renseignements de police. Car il faut tout de même savoir ce que contiennent ces rapports. Il importe de soumettre certains d'entre eux à un contrôle et de ne pas les présenter à l'autorité militaire comme des vérités absolues. Une fois ce contrôle accompli, le préfet peut saisir le commandant de la région, qui, à son tour, peut saisir le ministre de la guerre.

Il me serait possible de vous montrer que nous avons fait notre devoir en vous donnant connaisance d'une lettre du général Lyautey, alors ministre de la guerre, qui dit que « le service spécial de liaison établi entre la guerre, l'intérieur et le G. Q. G. n'a pas peu contribué à surveiller, à contrôler et à fournir ainsi les moyens de réprimer la propagende pacifiste dans la zone des armées. Je lis ensuite cette phrase : « Le ministre de l'intérieur n'a cessé de prendre les mesures les plus énergiques pour combattre cette action ».

M. Clemenceau. Obtenez donc maintenant une lettre semblable du G. Q. G., et apportez-la-nous.

M. le ministre. M. Clemenceau a parlé des étrangers. Il a critiqué la façon dont on distribuait les permis de séjour.

Il a même dit : « Vous avez oublié les étrangers dans le carnet B ».

Or, voici la dépêche concernant le carnet B. Dernière phrase : « En ce qui concerne étrangers inscrits, appliquez instructions dès demain matin ».

M. Clemenceau a cité des noms. Il est très facile, sans que l'on soit prévenu, de citer des faits sur lesquels on ne peut apporter, sur l'heure, aucune justification. Il y en a deux sur lesquels je suis renseigné.

Je suis obligé d'imposer cette fatigue au Sénat et de m'expliquer.

Vous parlez d'une demoiselle Kowacz et de M. Margulies. Bien entendu, je n'ai jamais vu Mlle Kowacz, pas plus d'ailleurs que M. Margulies.

Cette demoiselle Kowacz, qui a fait l'objet d'une question, était femme de chambre. Elle était née en Transylvanie, et comme elle a su qu'on accordait aux Roumains de Transylvanie des permis de séjour, elle a demandé un permis de séjour provisoire pour production de pièces. On le lui a accordé, et il existe une lettre du directeur de la sûreté générale, M. Richard, accordant ce permis de séjour provisoire pour production de pièces.

Pendant ce temps, on nous dit que « la présence de cette personne est une cause de trouble en raison de sa nationalité et de sa moralité douteuse ».

Qu'ai-je fait immédiatement, avant que la commission des permis de séjour ait pu statuer?

J'ai demandé au préfet de police si le fait était exact. Le préfet de police me répondit — et j'ai là son rapport — : « Sa présence à Paris n'a soulevé aucun incident; les renseignements recueillis sur sa conduite et sa moralité sont excellents. »

Elle n'a pas de casier judiciaire, elle n'est pas sortie, du reste, depuis son retour à Paris. A la suite de cela la commission des permis de séjour statue...

M. Clemenceau. Vous oubliez de dire que vous lui accordez un permis de séjour définitif; j'ai la lettre du préfet au général Gallieni.

M. le ministre. Il est si bien définitif que la commission des permis de séjour statue le 29 janvier — c'est signé du 1er février — et que le 5 février 1916 nous faisons reconduire cette personne à la frontière d'Espagne.

M. Clemenceau. Pourquoi à la frontière d'Espagne et non pas dans son camp de concentration?

M. le ministre. Parce que, en vertu des accords diplomatiques qui existent entre la France et l'Allemagne, nous n'avons le droit de retenir aucune femme dans les camps de concentration.

M. Clemenceau. Elle y était. Si elle ne vous avait pas écrit, elle y serait encore!

M. le ministre. Elle y était parce qu'elle n'avait pas demandé à en sortir. Il n'y a dans les camps de concentration que les femmes ou les vieillards qui veulent y rester.

M. Clemenceau. Vous lui avez accordé un permis de séjour définitif.

M. le ministre. Puisqu'elle est partie le 5 février!

M. Clemenceau. Alors M. le préfet de police ment! (*Exclamations sur divers bancs.*) Il dit au général Gallieni : « J'ai reçu l'ordre d'accorder un permis de séjour définitif. »

M. le ministre. En ce qui concerne M. Margulies, je ne le connais pas.

Pour la première fois j'ai été saisi de cette affaire, par vous, monsieur Clemenceau, à la commission de l'armée. Nous avons fait faire une enquête, des perquisitions ont établi que M. Margalies, qui est né à Jassy (Roumanie), habite la Belgique depuis son enfance, qu'il a tiré au sort à Anvers, et que c'est le consul de Belgique qui lui a délivré un passeport.

Il se peut que la question soit discutable. Mais voyez, monsieur Clemenceau, quelle est ma bonne foi. Vous savez très bien que pour donner suite à cette institution du carnet de l'étranger, j'ai renforcé la commission des permis de séjour, et que j'ai dit, à cette commission : « Tous ces dossiers sont à votre disposition, étudiez-les, et voyez, en effet, si vraiment des erreurs n'ont pas pu être commises. Le dossier de M. Margoulies est en ce moment dans les mains de MM. Ignace et Henry Bérenger ; ils l'étudient. Jusqu'à présent aucun d'eux ne m'a dit qu'on le soupçonnait d'être Autrichien. Ils m'ont déclaré simplement : « Le dossier est troublant.

M. Clemenceau. Et le consul d'Autriche ?

M. le ministre. Je ne sais pas ce que vous voulez dire. (*Exclamations.*)

M. Clemenceau. Comment ! Vous ne savez pas.

M. Hervey. Qui est ministre de l'intérieur : M. Bérenger ou M. Malvy ?

M. le ministre. Mais, monsieur le sénateur, vous ne pouvez cependant pas me reprocher d'avoir associé le Parlement au contrôle de ces permis de séjour et d'avoir renforcé la première commission des permis de séjour que j'ai nommée en 1915. »

M. Clemenceau. Il y a trois ans !

M. le ministre. Il y a lieu, au moment où se fait cette revision par l'institution d'un carnet d'étranger, d'examiner si la commission ne s'est pas trompée, si des erreurs n'ont pas été commises.

M. Henry Bérenger. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ? J'étais absent de la séance et d'après ce que disent mes collègues, j'aurais été mêlé à la discussion. La commission de l'armée, j'y ai fait allusion lors d'un discours de M. de Lamarzelle, a délégué quatre de ses membres, MM. Doumer, Boudenoot, Jeanneney et moi pour...

M. le ministre. Il s'agit de la commission de revision des permis de séjour.

M. Henry Bérenger. La commission de l'armée, dis-je, a délégué quatre de ses membres pour examiner un certain nombre de questions concernant les points que M. le président de la commission de l'armée a soulevés dans son discours : menées antipatriotiques, contrôle des étrangers, etc... Les quatre membres délégués poursuivent leur travail, et ils en rendront compte à la commission de l'armée en temps utile. Le Sénat en sera saisi, s'il y a lieu. D'autre part, le ministre de l'intérieur a réorganisé une commission de vérification des permis de séjour qui existait déjà sous une forme purement administrative, et il a invité un certain nombre de membres du Parlement, quatre sénateurs, nos collègues MM. de Las Cases, Poirson, Alexandre Bérard et moi-même, ainsi que cinq députés, MM. de Kerguézec, Ignace, Galli, Chavoix et Rozier à faire partie de la commission ainsi réorganisée avec les moyens les plus complets d'enquête et de contrôle.

Cette commission des permis de séjour s'est réunie. Elle a commencé ses travaux. En effet, messieurs, elle est saisie d'un certain nombre de dossiers, dont plusieurs lui paraissent graves, et comme son enquête n'est pas terminée et qu'elle continuera d'ailleurs jusqu'à ce que la vérité soit établie, elle n'a pas à la suspendre, ni à porter des jugements prématurés. (*Très bien ! très bien !*)

Elle continue son travail qu'elle entend mener à bien, jusqu'au bout. (*Très bien !*)

Il n'y a, d'ailleurs, aucune contradiction entre ce que je dis et les paroles prononcées tout à l'heure par M. le président de la commiss'on de l'armée à la tribune du Sénat. (*Applaudissements.*)

M. le ministre. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ratifierai toutes les décisions ou toutes les propositions que vous croirez devoir me faire.

Je crains, monsieur Clemenceau, que dans votre désir de critique vous ne vous soyez laissé entraîner au système qui consiste à conclure de l'énormité du crime à l'énormité de ses conséquences. Croyez-vous vraiment que ces criminelles excitations que j'ai arrêtées, poursuivies, ont eu, quand certaines feuilles m'ont échappé, une action si considérable ? Non, la contagion n'est pas allée aussi loin que vous le dites. Jamais le moral du pays n'a été réellement atteint. (*Interruptions.*)

M. Clemenceau. Ce n'est pas de votre faute.

M. le ministre. J'en avais eu la certitude après les enquêtes minutieuses auxquelles je me suis livré ; j'en ai eu la preuve aussi dans les grèves qui se sont produites au mois de mai et au mois de juin.

Vous avez fait allusion à ces grèves, monsieur Clemenceau. Vous avez vu là la main des révolutionnaires. Croyez-vous donc que si ces grèves, si ces mouvements avaient eu les résultats et les conséquences que vous dites, elles auraient pu être si facilement dénouées ? Croyez-vous donc que nous aurions pu aussi aisément faire appel à la bonne volonté des ouvriers et des patrons ? Croyez-vous donc enfin que s'il y avait eu les meneurs que vous dites, nous aurions pu sans difficulté arriver à la solution de ces conflits sociaux ?

Messieurs, je pourrais aussi citer des exemples et vous indiquer, comme je l'ai fait à la Chambre, l'effort constant que nous avons dû faire, dans un moment assez grave, pour en triompher.

Je pourrais vous dire qu'à ce moment, c'est peut-être la confiance que m'a témoignée toute la classe ouvrière, en réponse à la confiance que je lui avais témoignée au début de la guerre, qui m'a permis de résoudre ces conflits.

Mais, messieurs, je veux simplement vous donner lecture d'une lettre que j'ai reçue d'une personne qui n'est pas suspecte. C'est un catholique : le président du syndicat de la couture, M. Aine Montaillé, avec lequel j'ai eu à conduire les premières négociations.

« Je dois reconnaître, dit M. Aine Montaillé, que la C. G. T., comme vous l'avez déclaré, s'est montrée, dans ces dernières grèves, très patriote, tout à fait décidée à faire régner l'ordre dans les limites de son action, à maintenir énergiquement les revendications, d'ailleurs justifiées pour la plupart, mais sans agitation provocatrice.

« J'ai vu une première fois, à la bourse du travail, l'ordre formel donné de ne laisser pénétrer dans les salles aucun homme, à l'exception des membres proprement dits du bureau et de ceux de la presse.

« Les réunions sont restées exclusivement professionnelles.

« Une autre fois, rue Grange-aux-Belles, j'ai assisté à une bousculade occasionnée par un certain nombre de poilus auxquels on interdisait l'entrée dans les locaux de la C. G. T., et, dans ces salles, seules les grévistes avaient été admises.

« J'ajoute que la grève occasionnée par la faute de quelques patrons n'a pu se généraliser si rapidement qu'en raison d'un mécontentement latent qui a trouvé le moyen de se manifester. »

Messieurs, c'est là tout de même un hommage qui n'est pas inutile lorsqu'il vient d'une personnalité comme M. Aine-Montaillé ! Je pourrais, pour les opposer à ces arrestations plus nombreuses qu'on nous demande, à ces investigations, à ces perquisitions, à ces mesures répressives, vous lire des documents très intéressants : je veux parler des décisions prises à la fois par la bourse du travail de Paris et par l'union des syndicats de la Seine.

A gauche. Lisez !

M. Paul Strauss. Elles sont très honorables !

M. le ministre. Oui, après trois ans de guerre, il est réconfortant de pouvoir lire à cette tribune de tels documents. C'est la commission administrative de la bourse du travail qui délibère :

« Le régisseur est invité à prendre toutes mesures d'ordre très sévères pour interdire l'accès des locaux de la bourse du travail à toute organisation qui n'est pas régulièrement affiliée ou représentée... ».

Elle rappellera que des délibérations antérieures interdisent toute distribution de tracts ou brochures dans le vestibule et les couloirs de l'immeuble.

Enfin, l'union des syndicats de la Seine, la plus puissante de France, a pris une délibération à la quasi unanimité, disant qu'elle se désolidarise de cette campagne pacifiste et de tous ceux qui la soutiennent. (*Vifs applaudissements.*)

M. le garde des sceaux. La patience et la vigilance ont par conséquent du bon !

M. Paul Strauss. Il n'est que juste de rendre hautement hommage aux groupements corporatifs, à la C. G. T. et aux syndicats ouvriers qui, depuis le 2 août 1914, ont été invariablement fidèles au pacte d'union sacrée pour la patrie.

M. Clemenceau. L'union sacrée avec les antipatriotes !

M. Paul Strauss. Je ne polémique pas, je donne mon sentiment.

M. le comte d'Elva. Les ouvriers français sont vraiment patriotes.

M. Paul Strauss. Nous sommes unanimes à flétrir les campagnes et les manœuvres antipatriotiques.

M. le ministre. J'en arrive à un point particulièrement délicat que je ne traiterai pas à fond.

Vous avez déclaré que, si certains incidents se sont produits — vous y avez fait allusion très discrètement, j'imiterai votre réserve — ils seraient dus à cette propagande coupable. Sans insister, je voudrais simplement dire que s'il y a eu un fléchissement quelconque, minime et très passager, ce n'est pas de l'arrière à l'avant que s'est produit le courant. (*Mouvements divers*).

M. Clemenceau. Alors, c'est la faute des soldats ? Ce sont eux que vous incriminez ?

M. Paul Doumer. C'est l'armée qui contamine le pays ? Expliquez-vous sur ce point !

M. le ministre. M. Clemenceau a été très discret sur ce qui s'est passé dans ce domaine. Je ferai de même. Je dirai simplement que, parmi les causes d'une certaine lassitude — causes expliquées tout au long au cours du comité secret à la Chambre, et unanimement reconnues — il n'y a pas la pro-

pagande à laquelle on a fait allusion. Quand je vous parlais du courant de l'avant à l'arrière, je pensais à quelques permissionnaires qui avaient pu exercer une certaine influence. Je n'insiste pas.

Ni le Gouvernement, ni moi-même n'avons la prétention d'être infaillibles. Malgré un travail compliqué et acharné, des erreurs de détail ont pu être commises; mais je défie qu'il soit possible de me reprocher un fait de complaisance coupable ou une faveur qui aurait pu compromettre les grands intérêts généraux du pays. Et j'affirme, parce qu'il ne s'agit pas ici de ma personne, mais de principes qui me sont chers, que la politique que j'ai suivie est la seule digne d'une grande démocratie, qu'elle a été la meilleure, je dirais presque la seule possible.

Et, messieurs, elle prend plus de valeur encore par le contraste qu'elle forme avec la politique suivie par nos ennemis.

Quelle force, messieurs, de pouvoir dire aujourd'hui : Regardez la France, voyez le contraste de sa conduite avec le sanguinaire caporalisme prussien. Ici, des mouvements passagers dus aux difficultés de la vie, mais terminés dans l'ordre et dans le calme. Là, des émeutes, des fusillades, des mouvements populaires réprimés dans le sang.

J'ai donné, à ce sujet, à la Chambre des documents qui l'ont impressionnée et qui établissent, par des faits, la différence entre les deux méthodes, l'une digne de l'autocratie, l'autre, la seule digne d'une démocratie comme la notre. Trois ans de guerre n'ont rien fait pour paralyser son élan et entamer l'union intime de ses fils. Même au plus fort de la lutte, elle n'a rien perdu de sa radieuse magnanimité, elle n'a rien perdu, je l'affirme, de son équilibre moral.

Seulement, dans son souci patriotique d'extirper le mal, M. Clemenceau l'a singulièrement grossi. N'est-ce donc pas une réponse à votre inquiétude que trois ans de paix intérieure, de tranquillité publique, sans autre exemple chez les belligérants, peut-être même chez les neutres?

Je le sais, ce n'est pas à moi, c'est à la France qu'en revient le mérite. Mais si la campagne que vous dénoncez était aussi dangereuse que vous le dites, si la méthode employée contre elle était si mauvaise, si le ministre qui, depuis trois ans, a la charge morale du pays, avait été si inférieur à sa tâche que vous le prétendez, pourrait-il en être de même?

Je demande que la politique intérieure du Gouvernement soit jugée sur ses résultats. Jamais la tenue de la France n'a été plus belle et plus haute qu'au cours de ces trois ans de guerre. A l'heure actuelle elle n'a pas fléchi, elle ne fléchira pas; la France tient et tiendra jusqu'au bout. Le moral de l'arrière et de l'avant, nous en avons eu la perception tangible au 14 juillet, en voyant défiler ces troupes héroïques qui étaient comme l'avant-garde de la victoire française. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*) Nous nous disions : « Voilà la France après trois ans de guerre, de souffrances et de deuils! »

Et c'est pourquoi j'attends avec confiance le verdict de la haute Assemblée. Vous savez que je réprouve de toutes mes forces les menées criminelles que vous flétrissez, que j'ai pris et que je continuerai à prendre toutes les mesures de précaution, de surveillance, de répression, toutes les fois que ce sera nécessaire; mais vous savez aussi les raisons impérieuses qui m'ont poussé et qui me pousseront plus que jamais, en plein accord avec vous, à faire confiance au pays. Vous connaissez les résultats de cette politique, où j'ai mis tout ce que je puis avoir de cœur, de clairvoyance, de force et d'amour filial pour notre grande patrie : je ne crois pas avoir à redouter le jugement d'une Assemblée qui, à toutes les minutes de cette guerre, a eu la claire vision de l'intérêt national. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure.

Sur divers bancs. La clôture !

M. Maurice Faure. Messieurs, l'heure n'est plus aux discours, et je n'ai d'autre intention, à l'occasion de cette interpellation, que de signaler brièvement à M. le ministre de la guerre une question, dont l'objet intéresse vivement le pays tout entier.

Je demande simplement à M. le ministre de ne pas tarder à prendre les mesures nécessaires à l'égard des vieilles classes qui combattent depuis trois années avec tant de courage, d'endurance et d'énergie pour défendre le sol sacré de la patrie. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, la question a été maintes fois discutée dans la presse. Elle préoccupe l'opinion publique et j'ai bien le droit, interprète du sentiment d'un grand nombre de mes collègues, de la porter à la tribune.

Je demande, je le répète, à M. le ministre de la guerre de faire connaître le plus tôt possible quelles mesures il compte prendre pour le renvoi de ces vieilles classes si méritantes, qui pourraient rendre dans leurs foyers les services les plus utiles pour le relèvement agricole et commercial de la France. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Voix nombreuses. La clôture !

M. le président. Je consulte le Sénat sur la clôtre de la discussion.

(La clôture de la discussion est prononcée.)

Voix diverses. Suspension! — Continuons !

M. le président. J'entends demander une suspension de séance.

Le Sénat veut-il suspendre sa séance? (*Non! Non!*)

La séance continue.

Avant de consulter le Sénat sur la priorité qui est demandée en faveur du premier ordre du jour déposé, je vais en donner une nouvelle lecture :

Ordre du jour présenté par MM. Lintilhac, Couyba, Debierre, Pichon, Perchot, Maurice Faure, Sarraut, Gavini, Bepmale, Gervais, Bérard, Codet, Milan, Loubet, Aguillon, Deloncle, Henry Bérenger, Lucien Cornet, Saint-Germain, Brindeau, Vieu, d'Elva, d'Alsace, Chautemps, Rivet, Guilloteaux, Grosjean, Barbier, Mougeot, Réveillaud, Peyronnet, Louis Martin, Peschaud, Galup, Menier.

Il est ainsi conçu :

« Le Sénat, fidèle à ses ordres du jour antérieurs, adresse le témoignage renouvelé de la reconnaissance nationale aux vaillantes armées de terre et de mer de la République et de ses alliés et salue l'arrivée des premiers régiments américains;

« Approuvant les déclarations du Gouvernement sur la direction et le contrôle de la politique générale de la guerre;

« Comptant sur son énergie pour assurer l'ordre, la justice et la discipline, en appliquant aux fautes les sanctions qu'elles comportent, à tous les degrés de la hiérarchie; pour améliorer les conditions matérielles et morales de la vie du soldat; pour réaliser le plein fonctionnement du service de santé; pour effectuer, d'accord avec les alliés, une répartition des forces communes qui permette de concilier notre effort militaire et nos besoins économiques;

« Exprime au Gouvernement sa confiance pour prendre toutes les mesures qui hâteront la victoire des nations libres sur les empires centraux, auteurs responsables de la guerre;

« Et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. le président du conseil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Messieurs, j'espère que ce débat pourra se terminer par un vote d'unanimité patriotique. (*Très bien! très bien!*) Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. le ministre de la guerre. Toutes les convictions sont faites. Il s'agit, en ce moment, de traduire, par une formule que vous pourrez tous accepter, le sentiment du Sénat. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Messieurs, j'accepterai tous les votes qui viendront au Gouvernement. L'honorable M. Clemenceau nous a offert le sien, en disant qu'il avait confiance dans le cabinet, qu'il fallait maintenir l'union.

Oui, il faut la maintenir! Au lendemain de la déclaration de guerre, comme vous l'avez dit éloquemment, nous avons oublié tout ce qui nous séparait. Nous étions bien loin l'un de l'autre; nous avons supprimé la distance. (*Très bien!*)

J'ai fait une partie du chemin, vous avez fait l'autre. C'est honorable pour vous, c'est honorable pour moi. Nous avons agi uniquement dans l'intérêt du pays. (*Applaudissements.*)

Je me suis trouvé dans le cabinet, au lendemain de la retraite de Charleroi, à côté d'hommes que j'avais combattus toute ma vie et dont je ne pouvais prévoir que j'aurais à serrer la main dans ces circonstances terribles. Je parle de Guesde, de Sembat, d'Albert Thomas, qui ont été de si bons ouvriers de la défense nationale. (*Très bien! et vifs applaudissements.*) Ils ont été des patriotes, comme vous, Clemenceau, vous êtes un vrai patriote. (*Nouveaux applaudissements.*) Je me rappelle l'émotion que produisaient dans le pays, en des jours tragiques, les articles admirables que vous écriviez pour la défense nationale. Je n'admire pas tous vos articles. (*Sourires.*) Vous êtes entraîné aujourd'hui par des ardeurs de polémique qui risquent à chaque instant de compromettre cette union que vous déclarez vous-même nécessaire...

M. Clemenceau. C'est pour la sauver.

M. le président du conseil. Vous offrez votre voix au Gouvernement, il l'accepte. Mais permettez-moi de le dire en toute conscience, vous avez été injuste, tout à l'heure, cruellement injuste pour un de mes collaborateurs. J'ai demandé le concours de M. Malvy dans cette pensée d'union si haute qui nous réunit tous, parce que, pendant trois ans, j'ai été le témoin de ce qu'il a fait. On m'a reproché ce que j'ai dit de lui; il serait indigne de moi de ne pas répéter ce que j'ai dit, ce que je sens.

M. Malvy a pratiqué une politique que l'on peut contester mais qu'il faut, comme il le disait lui-même, juger par les résultats. (*Très bien! très bien!*), une politique de confiance dans les associations ouvrières...

M. Clemenceau. Il n'est pas question des associations ouvrières.

M. de Lamarzelle. Vous nous forcerez à nous abstenir.

M. Clemenceau. Ne couvrez pas l'antipatriotisme dans un intérêt de portefeuille.

M. le président du conseil. Monsieur Clemenceau, je vous en prie, ne me prêtez pas des pensées qui ne sont pas les miennes.

Il faut distinguer entre les scélérats qui peuvent se glisser dans ces associations...

M. Milliard. Alors, arrêtez-les!

M. de Lamarzelle. Ne les confondez pas, avec les autres, alors! (*Protestations.*)

M. le président du conseil. Il ne faut pas passionner ce débat. Je dis une chose très simple que vous pouvez tous accepter.

M. de Lamarzelle. Je dis non.

M. le président du conseil. Pourquoi non?

M. de Lamarzelle. Parce que vous vous solidarisez avec le ministre de l'intérieur. Personnellement je ne pourrai donc voter pour vous.

M. Le Hérissé. Ce ne sera pas la première fois.

M. le président du conseil. J'ai l'habitude de prendre mes responsabilités. Après avoir demandé le concours d'un collaborateur, l'abandonner parce qu'on l'attaque serait une lâcheté. Je ne la commettrai pas. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Clemenceau. Il ne s'agit pas de l'attaquer, il s'agit de savoir s'il a fait tout ce qu'il devait. (*Mouvements divers.*)

M. le président du conseil. Vous ne m'empêcherez pas de dire ce que j'ai à dire au Sénat.

Il faut distinguer, et vous le faites tous, les associations ouvrières — ces groupements qui paraissaient redoutables à beaucoup d'entre vous à la veille de la guerre, lorsqu'on se demandait quelle attitude ils prendraient — des éléments criminels...

M. Henry Bérenger. Nous n'avons jamais douté des associations ouvrières.

M. Clemenceau. Personne n'en a douté.

M. Paul Doumer. A aucune époque.

M. le président du conseil. Je ne comprends pas cette interruption, quand je dis que tous nous distinguons, vous comme moi, les associations ouvrières des éléments criminels dangereux qui peuvent vouloir s'y introduire et les mener à des catastrophes. (*Très bien! très bien!*)

Ce que je constate, et j'ai bien le droit de le constater, c'est que, pendant ces trois ans, on a évité ces funestes malentendus qui auraient pu tout compromettre et mettre la défense nationale même en danger. Cela, c'est un résultat.

M. Clemenceau. Ce n'est pas un résultat, puisqu'il n'y a pas de danger!

M. le président du conseil. Pas de danger?

M. Clemenceau. Puisque vous le dites!

M. le président du conseil. Vous avez été ministre de l'intérieur...

M. Clemenceau. Je l'ai été assez longtemps et j'ai fait mon devoir.

M. le président du conseil. Je dis que c'est un résultat admirable, dont je reporte l'honneur au pays tout entier, que nous ayons pu traverser trois ans de guerre sans aucun trouble, sans aucune rupture au point de vue social.

M. Clemenceau. Et vous croyez que cela est dû à M. Malvy? (*Mouvements divers.*)

M. le président du conseil. Je dis que c'est un résultat dont nous avons tout lieu de nous réjouir et qui fait honneur au pays, qu'il n'y ait pas eu un seul trouble pendant ces trois ans.

M. Henry Bérenger. C'est l'honneur du pays, de la France!

M. le président du conseil. D'autres pays ne pourraient pas en dire autant.

M. Clemenceau a fait allusion aux paroles que j'ai prononcées à la Chambre. J'ai dit que les grèves n'ont pas pris un caractère révolutionnaire. Non que des efforts n'aient été faits pour entraîner les grévistes dans le tourbillon révolutionnaire — nous avons des rapports qui les constatent — mais tous ces efforts ont été vains. Les grèves ont été purement des conflits économiques; elles étaient la plainte des travailleurs en présence du renchérissement de la vie. (*Mouvements divers.*) Ces conflits se sont réglés par un accord entre patrons et ouvriers: c'est à l'honneur du pays; et ce n'est pas un mince mérite d'avoir ainsi pu maintenir la paix sociale.

Je répéterai devant le Sénat ce que j'ai dit à la Chambre.

Il faut qu'actuellement la police redouble de vigilance. (*Approbation.*) Nous sommes maintenant en présence d'une campagne, dont il ne faut pas exagérer l'importance, mais dont il ne faut pas méconnaître la perfidie et la violence. (*Très bien! très bien!*)

L'Allemagne a besoin de la paix. Elle la veut par tous les moyens. Elle dissimule son ardent désir dans les discours officiels, où l'on reprend nos formules en les dénaturant, où l'on a l'audace de dire que l'on fera tous les efforts possibles pour régler les conflits par les décisions de tribunaux internationaux, alors qu'à la veille de cette guerre on nous a refusé l'arbitrage que nous demandions (*Vifs applaudissements*); on prétend vouloir une paix durable, comme celle que nous demandons; seulement, on veut la fonder non sur l'abandon des rêves de domination universelle, du militarisme, qui serait une menace perpétuelle pour nous et nos enfants, mais sur le rétablissement de la liberté des relations économiques. On marque ainsi l'inquiétude que l'on éprouve, car on sent bien que le monde tout entier est soulevé; on sent qu'au lendemain de cette guerre, si l'Allemagne n'est pas vraiment désarmée, si la menace qui pèse si cruellement sur l'humanité n'a pas disparu, la ligue qui s'est formée ne se dissoudra pas.

Il faut que l'Allemagne le comprenne définitivement; il faut qu'elle sente que, pour être admise dans la société universelle, elle devra abandonner ses pensées de domination. Le jour où elle l'aura compris, la paix sera facile; mais elle ne veut pas renoncer à son rêve.

Voilà pourquoi l'Allemagne essaie par tous les moyens d'obtenir une paix que nous ne pouvons lui donner, car après tant d'existences sacrifiées, nous retrouverions la même menace suspendue sur nous: nous serions ruinés, pis que ruinés, déshonorés. (*Nouveaux applaudissements.*) Voilà pourquoi l'Allemagne essaie de dissocier tous les éléments de notre force morale, dans le pays comme dans l'armée.

Derrière cette propagande, je l'ai dit à la tribune de la Chambre, je le répète ici, il y a l'Allemagne (*Nouveaux applaudissements*) qui pourvoit à ces distributions de tracts, de papillons, qui lance ces fausses nouvelles que l'on surprend chaque jour, ces formules équivoques de paix sans indemnité, sans annexion, que l'on espère faire adopter par une réunion internationale.

Ces manœuvres, je l'espère bien, ne tromperont plus personne parmi nous. C'est une question de vie ou de mort. Si ce pays cédait à une pareille illusion, s'il se laissait aller aujourd'hui à vouloir la paix par fatigue ou par lassitude, il ne serait plus digne d'être la France...

M. Henry Bérenger. Qui y songe?

M. le président du conseil. ...il ne serait pas digne de tous les morts héroïques qui ont versé leur sang pour lui.

Il faut faire rentrer sous terre cette propagande immonde, il faut achever de nettoyer nos gares, de protéger nos soldats qui retournent au front. (*Vive approbation.*) Cela est fait ou presque fait à l'heure qu'il est. Ceux qui ont vu nos gares, il y a quelque temps, et qui les voient aujourd'hui, constatent le travail effectué par le préfet de police nommé récemment, qui y consacre tout son dévouement, toute son énergie. Le Gouvernement a confiance en lui, et vous ne lui ferez pas l'injure de penser que s'il peut mettre la main sur les distributeurs de ces papiers, il ne se fera pas faute de le faire. Le Gouvernement lui en a donné l'ordre, et il le soutiendra jusqu'au bout dans cette lutte.

Sur les ressources suspectes dont vous avez parlé, je n'ai pas le droit de m'expliquer aujourd'hui; une instruction judiciaire est en cours. Je dirai néanmoins, puisque vous avez prononcé un nom qui ne peut l'être qu'avec dégoût (*Applaudissements*), qu'il est permis au ministre de l'intérieur de connaître les gens qui, dans certains milieux, soutiennent certaines idées. Or, l'homme dont vous avez parlé, jusqu'à une date qui coïncide avec l'apport de ressources sur lesquelles il a à s'expliquer, avait soutenu la thèse patriotique. Il a changé depuis. Je ne veux pas en dire davantage.

M. Clemenceau. C'est une apologie.

M. le président du conseil. Non, ce n'est pas une apologie. Et je dis que l'instruction ira jusqu'au bout, qu'elle doit aller jusqu'au bout. (*Très bien!*) Si elle n'était pas menée avec la vigueur nécessaire, c'est le président du conseil qui aviserait.

M. Clemenceau. Je voudrais savoir si vous continuerez à suivre ce régime qui fait que, pour arrêter un déserteur, il faut la permission de M. le ministre de l'intérieur?

M. le président du conseil. Mais non, il ne faut pas la permission de M. Malvy!

M. Clemenceau. Comment, il ne faut pas sa permission!

M. le président du conseil. Si un homme est inscrit sur la liste des déserteurs, tout agent de la force publique a le devoir de l'arrêter.

M. Clemenceau. Le préfet de police a écrit à M. Malvy pour lui demander la permission d'arrêter Cochon, et quand la réponse a été faite, Cochon était parti (*Mouvements divers.*)

M le président du conseil. Je ne peux pas m'expliquer sur des faits dont je n'ai pas connaissance.

Il faut veiller, il faut être sévère, mais il ne faut pas s'alarmer outre mesure.

Vous avez vu le lendemain de cette offensive sur laquelle on a tant discuté, trop discuté peut-être...

M. Clemenceau. Pas assez!

M. le président du conseil. Nous avons autre chose à faire pour la défense nationale que de relever toujours les fautes commises.

M. Clemenceau. Mais il ne faut pas les recommencer.

M. le président du conseil. Le lendemain de cette offensive, il a pu y avoir certains mouvements, certains flottements, quelque inquiétude; mais, comme on vient de vous le dire, vint la journée du 14 juillet, cette fête qui a fait battre tous les cœurs et qui a montré ce qu'est l'âme de la France. Les pacifistes, ces gens que vous redoutez, où étaient-ils le 14 juillet? Ils avaient quitté Paris ou bien, en tout cas, ils s'étaient cachés. (*Applaudissements.*)

Messieurs, pas d'illusions, mais pas d'in-

quiétudes excessives non plus. Nous avons confiance dans ce pays. Ce n'est pas par des mesures répressives que nous soutiendrons son moral; c'est en lui parlant, en élevant son âme à la hauteur des événements, en parlant aussi à l'armée, en demandant aux officiers d'être en contact quotidien, continu, avec les soldats, et aussi en nous efforçant de toujours améliorer la situation de ces hommes qui ont tant souffert pendant trois ans. (*Applaudissements.*)

C'est une question capitale. Il faut tâcher d'alléger leur charge. Nous nous occuperons de cette question, de concert avec nos alliés anglais, qui devront prendre une part plus grande dans l'occupation du front.

Nous devons nous réunir tous dans un sentiment de patriotique confiance. La France sent qu'elle doit lutter jusqu'au dernier jour. Elle ne peut le faire que par l'union de tous ses fils. Cette union, je ferai tout pour la maintenir. Toutefois, si attaché que je sois à l'union, il y a des sacrifices que je ne lui ferai pas : je ne lui sacrifierai pas ce que je considère comme essentiel pour la défense de ce pays. Mais tout ce qu'il est honnête de faire, je le ferai. C'est à cet esprit d'union que je convie le Sénat tout entier.

Je lui demande d'accepter un ordre du jour qui puisse être voté par tout le monde. Les deux ordres du jour qui sont en présence se concilient parfaitement. (*Très bien!*) Je vous demande, messieurs, comme vous l'avez fait précédemment, de suspendre quelques instants votre séance, afin de vous concerter et de vous entendre sur un ordre du jour qui, en consacrant l'unanimité des votes du Sénat, donnera à ce pays une raison de plus de confiance, d'espoir et de certitude de la victoire. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. Si personne ne s'y oppose, la séance est suspendue pendant une demi-heure. (*Approbation.*)

(La séance, suspendue à sept heures trente-cinq minutes, est reprise à huit heures et demie.)

M. le président. La séance est reprise.

Je donne lecture au Sénat de l'ordre du jour qui vient de m'être remis et qui est signé par MM. Lintilhac, Couyba, Boudenoot, Touron et de la Jaille.

« Le Sénat,

« Fidèle à ses ordres du jour antérieurs, adresse le témoignage de la reconnaissance nationale aux vaillantes armées de terre et de mer de la République et de ses alliés, et salue l'arrivée des premiers régiments américains;

« Approuve les déclarations du Gouvernement sur la direction de la politique générale de la guerre;

« Confiant en lui pour assurer l'ordre et la justice en appliquant aux fautes les sanctions qu'elles comportent à tous les degrés de la hiérarchie militaire pour améliorer les conditions matérielles et morales de la vie du soldat, pour réaliser le plein fonctionnement du service de santé; pour effectuer enfin, d'accord avec les alliés, une répartition de forces communes qui permette de concilier notre effort militaire et nos besoins économiques;

« Compte sur sa fermeté pour assurer, tout en sauvegardant pleinement les libertés publiques et sociales, la répression de la propagande criminelle dirigée contre la discipline et la sécurité du pays;

« Lui donne du reste mandat de prendre toutes les mesures qui hâteront la victoire des nations libres sur les empires du centre, auteurs responsables de la guerre;

« Et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. le président du conseil. Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Lintilhac, Couyba, Boudenoot, Touron et de la Jaille.

M. Debierre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debierre.

M. Debierre. J'avais été, messieurs, un des signataires du premier ordre du jour déposé, mais en raison d'un incident survenu dans la rédaction définitive, je déclare vouloir m'abstenir.

M. le président. Il a été déposé sur le bureau une demande de scrutin. Elle est signée de MM. Bepmale, Sarraut, Delhon, Couyba, Maurice Faure, Barbier, Nègre, Grosjean, Debierre, Vieu, Decker-David, d'Aunay, Saint-Germain, Murat, Monis, Boudenoot, Rivet, Gervais, Le Hérissé et Doumer.

Il va être procédé au scrutin.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du scrutin :

Nombre des votants..... 248
Majorité absolue..... 125

Pour..... 248

Le Sénat a adopté. (*Vifs Applaudissements.*)

3. — PROROGATION DES POUVOIRS DES BUREAUX

M. le président. Je pense que le Sénat voudra proroger pour quelque temps les pouvoirs des bureaux. (*Adhésion.*)

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

4. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance :

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le jugement par le conseil d'Etat des recours contentieux en matière de pensions;

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la protection de l'allaitement maternel;

1re délibération sur la proposition de loi de M. Chauveau ayant pour objet de faciliter le remembrement de la propriété rurale;

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la réglementation des tirages au sort des polices émises par les sociétés de capitalisation et portant modification des articles 4 et 10 de la loi du 19 décembre 1907 relative à la surveillance et au contrôle des sociétés de capitalisation, 10 et 12 de la loi du 3 juillet 1913 sur les sociétés d'épargne;

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à déroger, en faveur des habitations à bon marché, à l'avant-dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 10 juillet 1894, relative à l'assainissement de Paris et de la Seine;

1re délibération sur le projet de loi, portant modification à la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi fixé.

Quel jour le Sénat entend-il tenir sa prochaine séance?

Voix diverses. Jeudi! — Vendredi!

M. le président. J'entends proposer jeudi et vendredi.

Je mets aux voix le jour le plus éloigné, c'est-à-dire vendredi.

(Le jour de vendredi est adopté.)

M. le président. Le Sénat se réunira donc vendredi prochain 27 juillet, à trois heures, en séance publique.

Personne ne demande plus la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à huit heures quarante minutes.)

Le Chef par intérim du service de la sténographie du Sénat,
ARMAND POIREL.

Annexe au procès-verbal de la séance du dimanche 22 juillet.

SCRUTIN (N° 22)

Sur l'ordre du jour présenté par MM. Eugène Lintilhac, Couyba, Boudenoot, Touron et le vice-amiral de la Jaille.

Nombre des votants..... 233
Majorité absolue..... 117

Pour l'adoption..... 233
Contre..... 0

Le Sénat a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Aguillon. Albert Peyronnet. Amic. Astier. Aubry. Audiffred. Audren de Kerdrel (général). Aunay (d').

Barbier (Léon). Baudin (Pierre). Belhomme. Bepmale. Bérard (Alexandre). Bersez. Bienvenu Martin. Blanc. Bodinier. Boivin-Champeaux. Bollet. Bonnefoy-Sibour. Bonnelat. Bony-Cisternes. Boucher (Henry). Boudenoot. Bourganel. Bourgeois (Léon). Brager de La Ville Moysan. Brindeau. Bussière. Butterlin.

Cabart-Danneville. Cannac. Capéran. Castillard. Catalogne. Cauvin. Cazeneuve. Chapuis. Charles-Dupuy. Chastenet (Guillaume). Chaumié. Chautemps (Emile). Chauveau. Chéron (Henry) Clemenceau. Codet (Jean). Colin (Maurice). Combes. Cordelet Courcel (baron de). Courrégelongue. Couyba. Crémieux (Fernand). Crépin. Cuvinot.

Daniel. Darbot. Daudé. Debierre. Decker-David. Defumade. Dehove. Delahaye (Dominique). Delhon. Dellestable. Deloncle (Charles). Denoix. Destieux-Junca. Develle (Jules). Doumer (Paul). Doumergue (Gaston). Dupont. Dupuy (Jean).

Elva (comte d'). Empereur. Estournelles de Constant (d').

Fabien Cesbron. Fagot. Faisans. Farny. Félix Martin. Fenoux. Flandin (Etienne). Forsans. Fortin.

Gabrielli. Galup. Gauthier. Gauvin. Gavini. Genet. Genoux. Gentilliez. Gérard (Albert). Gervais. Girard (Théodore). Goirand. Goy. Gravin. Grosdidier. Grosjean. Guérin (Eugène). Guillier. Guilloteaux. Guingand.

Halgan. Hayez. Henry Bérenger. Herriot. Hervey. Hubert (Lucien). Huguet. Humbert (Charles).

Jaille (vice amiral de la). Jeanneney. Jonnart. Jouffray.

Kéranflec'h (de).

La Batut (de). Langenhagen (de). Las Cases (Emmanuel de). Latappy. Lebert. Leblond. Leglos. Le Hérissé. Lemarié. Le Roux (Paul). Leygue (Honoré). Leygue (Raymond). Lhopiteau. Limon. Limouzain-Laplanche. Lintilhac (Eugène). Loubet (J). Lourties. Lucien Cornet.

Magny. Maillard. Martell. Martin (Louis). Martinet. Mascuraud. Maureau. Maurice Faure. Mazière. Méline. Monier (Gaston). Mercier (général). Mercier (Jules). Merlet. Milan. Milliard. Milliès-Lacroix. Mir (Eugène). Mollard. Monfeuillart. Monis (Ernest). Monnier. Monsservin. Morel (Jean). Mougeot. Mulac. Murat.

Nègre.

Ordinaire (Maurice). Ournac.

Pams (Jules). Paul Strauss. Pédebidou. Penanros (de). Perchot. Pérès. Perreau. Peschaud. Petitjean. Peyrot (J.-J.). Peytral. Philippot. Pichon (Stéphen). Poirson. Ponteille. Potié. Poulle.

Quesnel.

Ranson. Ratier (Antony). Raymond (Haute-Vienne). Réal. Régismanset. Renaudat. Réveillaud (Eugène). Rey (Emile). Reymonenq. Reynald. Ribière. Riboisière (comte de la). Ribot. Richard. Riotteau. Riou (Charles). Rivet (Gustave). Rouby. Rouland. Rousé.

Sabaterie. Saint-Germain. Saint-Quentin (comte de). Saint-Romme. Sancet. Sarraut (Maurice). Sauvan. Savary. Selves (de). Servant. Simonet. Steeg (T.). Surreaux.

Thiéry (Laurent). Thounens. Touron. Trystram.

Vallé. Vermorel. Vidal de Saint-Urbain. Vieu. Viger. Vilar (Edouard). Ville. Villiers. Vinet. Viseur. Vissaguet.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Alsace (comte d'), prince d'Hénin.
Dron. Dubost (Antonin).
Ermant.
Gouzy.
Jénouvrier.
Kérouartz (de).
Lamarzelle (de). Larère.
Marcère (de).
Pic-Paris.
Trévaneuc (comte de).

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Baudet (Louis). Beauvisage.
Charles Chabert.
Flaissières. Fleury (Paul). Freycinet (de).
Gaudin de Villaine. Gomot.
Henri Michel.
Noël.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants	248
Majorité absolue	125
Pour l'adoption	248
Contre	0

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ordre du jour du vendredi 27 juillet.

A trois heures, séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le jugement par le conseil d'Etat des recours contentieux en matière de pensions. (Nos 174, année 1916, et 146, année 1917 et *a*, nouvelle rédaction de la commission. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur. — Urgence déclarée.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la protection de l'allaitement maternel. (Nos 216, année 1913, et 46, année 1917. — M. Paul Strauss, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi de M. Chauveau ayant pour objet de faciliter le remembrement de la propriété rurale. (Nos 423 et 444, année 1916, et 168, année 1917. — M. Chauveau, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la réglementation des tirages au sort des polices émises par les sociétés de capitalisation et portant modification des articles 4 et 10 de la loi du 19 décembre 1907 relative à la surveillance et au contrôle des sociétés de capitalisation, 10 et 12 de la loi du 3 juillet 1913 sur les sociétés d'épargne. (Nos 183 et 243, année 1917. — M. Chastenet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à déroger en faveur des habitations à bon marché, à l'avant-dernier alinéa de l'article 3 du 10 juillet 1894, relative à l'assainissement de Paris et de la Seine. (Nos 211 et 228, année 1917. — M. Paul Strauss, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi portant modification à la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. (Nos 149, année 1915, et 100, année 1917. — M. Jeanneney, rapporteur.)

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31 quai Voltaire.